

EVALUATION DU CADRE DE POLITIQUE DE MIGRATION POUR L'AFRIQUE DE L'UNION AFRICAINE



TABLE DE MATIERES

Abréviations clés et Acronymes	3
Remerciements	Error! Bookmark not defined.
Résumé analytique	Error! Bookmark not defined.
1. Contexte de l'évaluation	Error! Bookmark not defined.
1.1. Introduction	Error! Bookmark not defined.
1.2. Enoncé du problème	1
1.3. But de l'évaluation.....	Error! Bookmark not defined.
1.4. Objectifs.....	3
1.5. Approche méthodologique et analyse	Error! Bookmark not defined.
1.6. Limitations de l'évaluation.....	6
2. Tendances et facteurs de migrations en Afrique .	Error! Bookmark not defined.
2.1. Tendances et types de migrations en Afrique	Error! Bookmark not defined.
2.2. Tendances et facteurs de migrations dans les CER	Error! Bookmark not defined.
3. Impact des migrations sur le continent et réponse de politique	Error! Bookmark not defined.
3.1 L'impact positif des migrations	Error! Bookmark not defined.
3.2 L'impact négatif des migrations.....	Error! Bookmark not defined.
3.3 Réponse de politique sur les migrations en Afrique.....	27
4. Réponses aux migrations en Afrique : Le cadre de politique de migration de l'AfriqueError! Bookmark not defined.
4.1. Vue d'ensemble du cadre de politique de migration de l'Afrique	Error! Bookmark not defined.
4.2. Intégration du MPFA dans les politiques régionales de migration	Error! Bookmark not defined.
4.3. Intégration du MPFA dans les politiques nationales	Error! Bookmark not defined.
4.4. Résumé des conclusions.....	Error! Bookmark not defined.
5. Questions émergentes, défis et opportunités potentielles	Error! Bookmark not defined.
5.1. Questions émergentes et défis.....	Error! Bookmark not defined.
5.2. Opportunités potentielles.....	Error! Bookmark not defined.
6. Recommandations et voie à suivre	50
6.1. Objectifs à court terme (Dans un délai d'un an)	50
6.2. Objectifs à moyen terme (1-3 ans).....	50
6.3. Objectifs à long terme (Plus de 3 ans)	51
Références	Error! Bookmark not defined.
ANNEXES	66
Annex A : L'équipe d'évaluation.....	66
Annex B : Communautés économiques régionales et les Etats membres.....	60
Annex C : Informateurs clés par CER et Pays	61
Annex D : Nombre de répondants au sondage par CER et Pays	Error! Bookmark not defined.
Annex E : Liste de définitions.....	72
Annex F : Stock de migrants internationaux dans les pays africains.....	74
Annex G : Profiles des migrations en Afrique par année	76

Annex H : Outils de collecte de données.....70

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACP	Afrique Caraïbes et Pacifique
AMADPOC	Centre de migration et de politique de développement de l'Afrique
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEA-ONU	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahel-Sahariens
CER	Communautés économique régionales
CeTuMa	Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
OCS	Organisation de la société civile
EAU	Emirats Arabe Unis
FMOP	Libre circulation de personnes
GFMD	Forum global sur la migration et le développement
HCR	Commission des Nations Unies pour les réfugiés
HRH	Resource Humaine pour la sante
ICMPD	Centre International pour la migration et de développement de politique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
JLMP	Programme commun de migration de main d'œuvre
KIIs	Entrevues de l'informateur clé
MPFA	Cadre de politique de migration pour l'Afrique
NCFRMI	Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les déplacés internes
NCM	Coordination de migration National
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OING	Organisations Internationales non-gouvernementales
OIT	Organisation internationale du travail
OLNG	Organisations locales non-gouvernementales
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisations non-gouvernementales
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PDI	Déplacés internes
PMR	Politiques de migration régionale
PNM	Politiques nationale de migration
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RMMS	Secrétariat commun de migration régionale
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAMP	Programme de migration de l'Afrique australe
SIHMA	Institut Scalabrini pour la mobilité humaine
SMIC	Solutions aux Migrations Clandestines
SSA	Afrique sub-saharienne
TOKTEN	Transferts de connaissance par les ressortissants expatriés
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe

Remerciements

Cette consultation n'aurait pas été possible sans le soutien et l'assistance de plusieurs institutions et individus qui y ont participé. Le Centre de migration et de politique de développement de l'Afrique (AMADPOC) est reconnaissant de la supervision de M. Peter Mudungwe, Conseiller en migration au Département des affaires sociales de la Commission de l'UA ; et souhaite remercier toutes les sept communautés économiques régionales - l'UMA, la COMESA, la CAE, la CEEAC, la CEDEAO, l'IGAD et la SADC ainsi que leurs États membres respectifs qui ont été sélectionnés pour des consultations pour leur coopération qui ont contribué à générer des données requises et d'autres informations pour le rapport ; en particulier, le Centre souhaite remercier les individus des CER et des pays sélectionnés pour leur coopération exemplaire. L'AMADPOC est également redevable aux consultants régionaux qui ont recueilli des données et tenu des réunions avec des répondants dans les CER et les pays sélectionnés. AMADPOC souhaite également exprimer sa gratitude envers l'OIM pour avoir facilité les rencontres avec divers acteurs dans les pays visités par les consultants.

Résumé Analytique

L'Union africaine (UA) a adopté le cadre de politique de migration pour l'Afrique (MPFA) en 2006 en tant que cadre et directive non contraignants pour aider les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) à formuler leurs propres politiques migratoires nationales et régionales en conformité avec leurs propres priorités et ressources. Le MPFA a été le résultat de discussions entre les États membres de l'UA aux niveaux national et régional en vue d'explorer des moyens novateurs de traiter efficacement les questions liées aux migrations et aussi de tirer parti des avantages de la migration pour le développement. Cette évaluation a été commandée par l'Union africaine afin d'évaluer dans quelle mesure le cadre a guidé les États membres et les CER dans la gestion des migrations, ainsi que la base sur laquelle un plan d'action continental sur la migration peut être formulé. À cette fin, le champ de l'évaluation comprenait la présentation d'une analyse situationnelle de la migration sur le continent, en établissant les mesures par lesquelles les États membres et les CER ont intégré la migration et le développement dans leurs plans de développement nationaux et régionaux et déterminant les mesures par lesquelles le MPFA a fourni des conseils pour la gestion de migration aux États membres et CER au cours des 10 dernières années, en soulignant les défis rencontrés et les opportunités qui pourraient être saisies à l'avenir.

Le mode d'enquête pour l'évaluation comprenait une combinaison de méthodes de recherche qualitatives et quantitatives. À cet égard, les consultants qui ont été chargés d'entreprendre l'évaluation ont mené des entrevues dans des pays choisis sur l'ensemble du continent africain et toutes les CER afin d'avoir une idée de leur position sur le développement de leurs politiques migratoires et de déterminer dans quelle mesure le cadre est un outil de d'orientation principal dans ces discussions. Les consultants ont également recueilli des informations sur les principaux spécialistes de la migration aux niveaux national et régional pour explorer leur compréhension du cadre et la manière dont ils ont été utilisés dans les discussions liées à la conception des politiques migratoires nationales et / ou régionales.

Les principales conclusions de l'évaluation sont les suivantes :

- Un certain nombre de pays ont utilisé le MPFA comme document d'orientation dans l'élaboration de leurs politiques migratoires nationales ;
- Les migrations de main-d'œuvre, les migrations forcées, les migrations et le développement sont certains des domaines prioritaires du MPFA qui sont intégrés dans les politiques nationales de migration et les plans de développement ;
- L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) est la seule CER qui a récemment élaboré sa Politique régionale de migration (PRM) basée sur le MPFA ;
- Depuis que le MPFA a été adopté il y a 10 ans, les problèmes de migrations ont évolué, y compris avec la croissance des réseaux criminels internationaux qui facilitent la traite et le trafic des êtres humains et la menace qu'ils représentent pour la sécurité humaine et la sécurité des États-nations. Malgré la forte migration irrégulière, il existe des données limitées et des recherches sur celle-ci, en particulier sur la route migratoire du sud. De nouvelles politiques, protocoles et conventions ont été adoptés, qui ne sont pas reflétés / dans le cadre. En outre, les Objectifs du millénaire pour le développement se sont transformés en objectifs de développement durable (ODD), qui incluent la migration et le développement comme objectif pour 2030 ; et,
- En général, les États membres ne connaissent pas les MPFA, ce qui suggère une sensibilisation limitée sur le cadre.

Bien que le MPFA s'avère être un document utile pour les États membres et les CER, il doit être révisé en réponse à la situation actuelle des migrations et doit adopter de nouveaux cadres de développement, y compris l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable (ODD). Une fois que le MPFA a été révisé et qu'un plan d'action pour sa mise en œuvre est établi, il est impératif que

l'UA formule un mécanisme de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès réalisés dans son adoption aux niveaux nationaux et régionaux. En outre, l'UA doit jouer un rôle actif dans la vulgarisation du MPFA dans les États membres et les CER et apporter son soutien dans son adoption. Cela comprend la sensibilisation au cadre au niveau national et régional et la création d'une plateforme où les États membres et les CER peuvent partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques.

1. 1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1. INTRODUCTION

La migration à travers le monde est devenue une question pertinente que de nombreux pays essaient de comprendre et de gérer efficacement. En Afrique, la migration est maintenant à l'avant-garde des discussions politiques, en particulier dans les pays où les personnes ont été déplacées par des conflits ou des changements climatiques où les gens se déplacent à la recherche d'opportunités économiques et sociales qui n'existent pas dans leur pays d'origine.

Au cours de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2015, la migration et le développement ont été inclus comme l'un des objectifs de développement durable en tenant compte de l'impact positif potentiel que la migration a sur le développement. Il aborde plusieurs objectifs tels que l'éradication de la pauvreté, les inégalités et la promotion de la durabilité environnementale. La migration figure en bonne place dans l'ordre du jour de la résolution A/RES/70/1 de l'ONU, paragraphe 29.¹ Il souligne également les obligations que les pays d'origine, de transit et de destination ont envers les travailleurs migrants et les migrants en détresse. Alors que les pays africains tentent non seulement de comprendre la migration et l'impact qu'elle a sur leurs pays, ils sont également en train de concevoir et / ou de mettre en œuvre des politiques qui gèrent efficacement les migrations vers et en provenance de leurs pays et régions respectifs. Par exemple, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, il est proposé d'introduire un passeport unique pour l'Afrique dans le but d'abolir les demandes de visa pour tous les citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018, d'améliorer le commerce intra-africain et de faciliter le mouvement de produits nationaux entre États membres.

En 2006, l'Union africaine (UA) a adopté le Cadre stratégique de migration pour l'Afrique (MPFA), dûment convenu par les États membres de l'UA en tant que cadre et directive non contraignants pour aider les gouvernements et les Communautés économiques régionales (CER) dans la formulation de leurs politiques migratoires nationales et régionales. Le cadre, adopté lors de la neuvième session ordinaire du Conseil exécutif du 25- 29 juin 2006 à Banjul, en Gambie, énonce neuf questions thématiques sur la migration, à savoir : (i) la migration de main-d'œuvre ; (ii) migration irrégulière ; (iii) déplacement forcé, (iv) migration interne (v) migration et développement ; (vi) coopération et partenariats interétatiques ; (vii) les données sur les migrations, (viii) les droits de l'homme des migrants ; et (ix) la gestion des frontières.

Dix ans après son adoption, l'UA a commandé une évaluation du MPFA dans le but d'évaluer l'utilité et l'impact du cadre sur la gestion des migrations sur le continent. À cet égard, l'évaluation a été portée sur toutes les CER de l'UA et trois États membres dans chaque CER par région. Cette évaluation met en lumière l'état actuel des MPFA, fournit des leçons tirées des pays / CER qui ont pris des mesures pour intégrer le MPFA et fournit des recommandations sur les mesures que la Commission de l'UA pourrait prendre pour faire du MPFA un outil et une ligne directrice efficace pour la gestion des migrations sur le continent.

1.2. ENONCE DU PROBLEME

Le discours sur la migration internationale est devenu un point de référence dans la coopération mondiale et régionale, qu'il s'agisse du commerce, des relations internationales ou de la sécurité, et

¹ La migration est discutée dans le contexte du développement dans le cadre de la cible 10.7 qui mentionne la nécessité de faciliter une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable et la mobilité des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

en termes de développement et de droits de l'homme (Oucho, 2012). Plusieurs organismes et initiatives internationaux ont été lancés pour gérer les flux migratoires internationaux et coordonner le soutien des migrants partout dans le monde (OIM, 2013a). En Afrique, l'Union africaine (UA) a accordé une attention particulière à la migration à partir de différentes perspectives, mettant le sujet au centre du développement régional et sous-régional (Union africaine, 2006a).

Une migration bien gérée peut apporter des avantages tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination, en particulier en termes de migration de main-d'œuvre, ce qui peut compenser les pénuries de main-d'œuvre dans les pays de destination et générer des transferts de fonds destinés au développement national dans les pays d'origine. Cependant, de nombreux pays africains ont eu des difficultés à gérer les problèmes de migration en raison de la mauvaise collecte et gestion des données ; le manque de capacité pour traiter les problèmes en matière de migration ainsi que les connaissances limitées sur les problèmes liés aux migrations. Cela aboutit à ce qui suit :

- Relations interétatiques compromises ;
- Fuite de cerveaux / fuite de main-d'œuvre ;
- Augmentation de la migration irrégulière (traite des êtres humains et trafic de migrants) ;
- Augmentation des tensions entre les communautés d'accueil et les communautés migrantes ;
- Sécurité nationale et régionale menacée ; et ;
- Services sociaux dévastés.

Il est donc important de comprendre dans quelle mesure les États membres et les CER ont intégré la migration dans leurs plans et politiques de développement nationaux et régionaux et comment ils ont été éclairés par le MPFA.

1.3. BUT DE L'ÉVALUATION

Le but de l'évaluation était d'évaluer dans quelle mesure le MPFA a été adopté et mis en œuvre par les États membres de l'UA et les CER dans la gestion des migrations. L'évaluation permettrait également d'identifier les opportunités et les défis que les États membres et les CER ont rencontrés pour utiliser le MPFA comme guide et fournir des preuves qui aideront à réviser le cadre et sa stratégie de mise en œuvre. Ainsi, l'évaluation évaluerait la pertinence continue du MPFA dans le contexte de la dynamique de migration actuelle.

1.4. OBJECTIFS

L'évaluation a été guidée par les objectifs suivants :

- Une analyse de la situation actuelle de la migration dans, à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain, établissant la nature et l'ampleur des différents flux migratoires et mettant en exergue les facteurs de poussée et d'attraction de la migration en fonction des différents flux migratoires.
- Établir dans quelle mesure les États membres de l'UA et les CER ont intégré la migration et le développement dans leurs plans et politiques de développement national et régional respectivement ; et ;

- Déterminer dans quelle mesure les MPFA ont fourni une orientation pour la gestion des migrations aux États membres de l'UA et aux CER au cours des 10 dernières années, en soulignant les défis rencontrés et les opportunités qui pourraient être saisies pour l'avancer.

1.5. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET ANALYSE

Des méthodes qualitatives et quantitatives de collecte de données ont été utilisées pour effectuer l'évaluation comme décrit ci-dessous.

1.5.1. METHODES QUALITATIVES

Les méthodes qualitatives ont été utilisées pour rechercher les points de vue et perspectives des représentants des CER, des fonctionnaires des États membres, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile (OSC) sur la manière dont le cadre a été utilisé dans la conception des politiques régionales et nationales, ainsi que leur mise en œuvre. Les méthodes qualitatives utilisées comprennent l'examen sur dossier et l'analyse du contenu, les entrevues avec les informateurs clés et les examens par les pairs. Ces méthodes sont complémentaires et permettent la triangulation des résultats obtenus à partir des données recueillies à l'aide de méthodes quantitatives.

L'examen sur dossier consistait en deux aspects : l'examen de la littérature qui a été écrit sur le sujet et des questions étroitement liées, et un examen des rapports, des dossiers et de la documentation parallèle détenus par les répondants ciblés par cette évaluation. La documentation existante et les informations pertinentes publiées au MPFA ont été examinées et résumées dans le but de comprendre les discussions en cours sur l'élaboration des politiques de migration en Afrique afin de déterminer dans quelle mesure le MPFA a été un outil de référence utile dans la conception et / ou la mise en œuvre des cadres de politique de migration entre les États membres et les CER. En tant que point de départ, le processus de recherche a identifié des initiatives liées à la gestion des migrations et l'intégration de la migration dans les plans de développement nationaux et régionaux. Il s'agissait également d'une évaluation critique des documents détenus ou fournis par l'UA, les CER, les États membres, les ONG, les OSC, les organismes de recherche et les instituts ainsi que les universités travaillant sur les problèmes de migration. Cet outil a été utile, en particulier dans les domaines où des données sont disponibles sur les tendances migratoires au sein du continent. Certains des principaux documents examinés comprenaient :

- Les politiques et législations migratoires régionales et nationales ;
- Les notes de réunion de discussions sur la conception et / ou la mise en œuvre des politiques nationales et régionales ;
- Les plans de développement nationaux et régionaux ;
- Les documents sur les problématiques ;
- Les profils nationaux existants en matière de migration ;
- Les rapports sur les études de migrations en Afrique, les CER et les États membres ;
- Les rapports d'évaluation et d'appréciation existants et d'autres documents connexes liés à la politique et à la pratique en matière de migration dans les CER ;
- Les traités et protocoles régionaux ; et ;

- Les rapports d'évaluation liés à la gestion des frontières et à la migration menés par d'autres organismes de recherche, groupes de réflexion et ONG.

Au total, 62 acteurs clés ont été interviewés dans 20 États membres de l'UA en Afrique,² 7 CER et au Secrétariat de l'UA. L'échantillonnage des pays qui ont été inclus dans l'évaluation a été déterminé. L'objectif était d'inclure 3 pays par REC dans l'échantillon. À cet égard, les critères de sélection comprenaient ce qui suit : (i) pays représentés dans plus d'un CER ; (ii) pays qui hébergent le siège d'une CER ; (iii) pays qui sont les principaux pays d'envoi, de transit ou d'accueil des migrants ; et (iv) les pays qui se trouvent à proximité immédiate des pays répondant aux critères (i) et (ii). L'annexe B fournit une liste des CER et d'États membres respectifs.

L'OIM a identifié des points focaux au sein de ses bureaux pays dans les pays échantillonnés, et ces points focaux ont aidé à identifier les répondants pour l'étude et à sécuriser les entrevues pour les consultants. Cela a facilité l'accès aux répondants.

L'enquête a utilisé un guide d'informateur clé (Annexe H) qui a été conçu pour que les répondants fournissent :

- Un examen par les pairs des pratiques existantes au niveau national et régional ;
- Une documentation qui permettrait d'identifier et d'analyser le processus et les procédures en place en termes d'adoption des MPFA par les États membres et les CER ; et ;
- Des réponses et documentation qui identifieraient les indicateurs clés à évaluer en fonction de l'applicabilité des processus et des lignes directrices tels qu'ils sont pris en compte dans le MPFA et la conformité des États membres / CER à ceux-ci.

La sélection des répondants clés repose sur leur connaissance et leur expérience en matière de migration dans les pays et régions respectifs, y compris ceux qui ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre du MPFA, la conception de politiques de migration nationale et / ou régionale ou des cadres étroitement liés dans des pays ou des régions spécifiques. L'UA et l'OIM ont identifié des informateurs clés dans différents pays et régions et ont fourni des lettres officielles leur demandant de participer à l'évaluation.

Compte tenu du temps limité pour l'évaluation et l'indisponibilité de certains répondants pendant les temps prévues, certaines entrevues avec des informateurs clés ont été effectuées via Skype ou par téléphone. Les informateurs clés ont fourni des points de vue sur la performance du MPFA en fonction de la nature et des tendances des perspectives de migration existantes dans leurs paramètres respectifs. À cet égard, les entrevues avec les informateurs clés (KII) ont fourni des informations sur les mesures par lesquelles les États membres et les CER ont intégré la migration dans leurs plans et agendas de développement nationaux et régionaux. Les informateurs clés comprenaient :

² Les pays évalués comprenaient: le Kenya, l'Ouganda ; la Tanzanie, l'Éthiopie, le Djibouti, le Soudan, la Libye, l'Algérie, l'Égypte, la RDC, le Cameroun, le Nigéria, le Ghana, le Sénégal, la Zambie, le Maurice, le Malawi, l'Afrique du Sud, le Lesotho et le Botswana. Le Gabon a été abandonné en raison de l'incapacité d'accéder aux principaux acteurs sur le champ à cause de l'insécurité.

- Les représentants de la Commission de l'UA
- Les Présidents du Secrétariat ou représentants désignés des CER, à savoir : L'UMA, la COMESA, la CAE, la CEEAC, la l'CEDEAO, IGAD et la SADC ;
- 3 Représentants (un de chacun des 3 États membres sélectionnés dans les CER ci-dessus), travaillant sur la migration ou des problèmes liés à la migration ; et
- Organisations internationales non gouvernementales (OING), Organisations locales non gouvernementales (OLNG) et Organisations de la société civile (OSC) travaillant sur les migrations en Afrique opérant dans des pays d'étude sélectionnés. L'annexe B fournit une liste d'informateurs clés interrogés par pays et CER.

Les entrevues avec les informateurs clés ont fourni des informations qui ont permis une évaluation par les pairs qui a été utilisée pour comparer les liens existants entre les politiques de migration et les MPFA, car elles influent sur les résultats de migration dans les États membres et les CER. Les objectifs des examens des pairs comprenaient :

- La création de coopération entre les États membres en matière de politiques et de programmes migratoires ;
- L'évaluation de l'engagement des États membres et des CER à inclure les recommandations avancées dans les MPFA dans la conception des politiques et plans de développement nationaux et régionaux de migration ;
- L'identification des bonnes pratiques de migration adoptées soit par un État membre donné, soit par une CER, afin d'en tirer des leçons précieuses de la même et favoriser une coordination globale en Afrique ; et,
- L'offre aux États membres et aux CER de possibilités d'améliorer les performances des migrations individuelles et collectives grâce à l'apprentissage mutuel.

1.5.2. METHODES QUANTITATIVES

Un questionnaire structuré axé sur l'identification des processus et des procédures actuels relatifs à l'évaluation du MPFA a été administré parmi les OSC sélectionnées, les principaux représentants des CER et les responsables gouvernementaux dans les 54 États membres de l'UA. Contrairement aux entrevues avec les informateurs clés qui ont porté sur les 20 États membres sélectionnés, le questionnaire a été envoyé à tous les 54 États membres de l'UA. Les évaluations des processus ont été utilisées pour examiner les méthodes organisationnelles des ministères / départements, y compris les règles et les procédures opérationnelles utilisées pour la mise en place des composantes de la politique, l'objectif étant de déterminer si un processus peut être rationalisé et rendu plus efficace (PNUE, 2009 : 52). Dans cet exercice, l'évaluation des processus a été utilisée pour comprendre l'applicabilité des processus et les directives de migrations telles qu'ils sont pris en compte dans le MPFA et la conformité des États membres à celles-ci. Cet outil a été utile dans l'évaluation, étant donné que le MPFA dispose d'une liste de vérification permettant de surveiller les indicateurs clés. L'analyse des politiques et des stratégies de migration des États membres a révélé dans quelle mesure ils ont adopté le MPFA.

Au total, 46 personnes ont répondu au questionnaire du sondage auprès des États membres et des CER. Le questionnaire du sondage était anonyme et a été conçu et administré à l'aide de Google Forms Survey- Formulaire de sondage Google-(voir annexe H). Les questions du sondage portaient sur :

- Les perceptions sur la nature et l'ampleur des flux migratoires aux niveaux nationale, régional et continental ;
- Le niveau d'intégration en matière de migration par les gouvernements dans leurs plans de développement nationaux et régionaux ; et
- Les défis et les opportunités que les politiques de migration (le cas échéant) ont apportées dans leur pays.

L'annexe D fournit le nombre de répondants au sondage par pays et REC.

1.6. LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a été effectuée entre octobre et décembre 2016, y compris les rendez-vous, la réalisation d'entrevues avec des informateurs clés, l'examen sur dossier, l'analyse des données et la rédaction du rapport d'évaluation. Voici quelques-uns des défis rencontrés lors des visites sur le terrain :

- Des retards dans le démarrage de l'évaluation en raison des défis liés à l'identification des informateurs clés et à la mise en place des rendez-vous d'entrevues avec les informateurs clés ;
- Bien que l'examen sur dossier fût en cours et considéré comme un élément clé de l'évaluation, plusieurs documents clés sur les pays n'étaient pas disponibles en ligne. Pour s'assurer qu'il n'y avait pas de lacunes, les consultants ont demandé des documents pertinents qui aideraient considérablement l'évaluation ;
- L'enquête d'évaluation des processus en ligne a été administrée avant les entrevues avec les informateurs clés, mais a eu un faible taux de réponse. En guise de solution, le sondage a été administré au cours de l'atelier de validation des acteurs du 24 au 25 novembre 2016 pour ceux qui n'avaient pas répondu. En outre, le sondage a été laissé ouvert jusqu'au 15 décembre 2016 ; et
- La coordination du travail sur le terrain a connu quelques défis car les consultants ne pouvaient garantir le déplacement vers 2 à 3 pays en 6 jours, car les connexions aériennes n'étaient pas directes vers les destinations. En outre, les répondants n'étaient pas toujours disponibles pendant la même semaine. Pour les répondants qui n'étaient pas disponibles au moment où le consultant s'est rendu sur place, les consultants ont suivi des entrevues par Skype / téléphone.

Les entrevues avec les informateurs clés ne pouvaient pas être confinées à un répondant dans chaque pays, étant donné que dans tous les pays, différents ministères abordent différents aspects de la migration ; notamment les problèmes de la diaspora, les migrations de main-d'œuvre, la traite des êtres humains, les réfugiés et les personnes déplacées. En tant que tel, les consultants ont souvent interviewé plus de représentants gouvernementaux dans un seul pays en raison de leurs domaines d'intérêt afin d'obtenir une compréhension plus globale de la façon dont différentes formes de migrations sont abordées en particulier en termes de politique.

2. TENDANCES ET FACTEURS DE MIGRATIONS EN AFRIQUE

L'OIM définit la migration comme « le mouvement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit à travers une frontière internationale, soit dans un État. C'est un mouvement de population, englobant tout type de mouvement de personnes, quelle que soit sa longueur, sa composition et ses causes. Il comprend la migration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants économiques et des personnes qui se déplacent à d'autres fins, y compris le regroupement familial » (site web de l'OIM³). Les définitions relatives aux termes utilisés dans la migration sont fournies à l'Annexe C. Cette section se concentre sur la mise en exergue des tendances et des modèles des différents types de migration en Afrique.

Alors que la migration interne laisse entendre le mouvement de personnes dans un territoire géographiquement défini sans restriction par contraintes légales, un migrant international est invariablement confronté à une série de règlements parfois complexes ; d'abord, sortir du pays d'origine et, plus tard, entrer et s'installer dans le pays d'accueil (Rwamatwara, 2005). Les stocks et les flux de migrants internationaux suggèrent que le nombre de migrants internationaux continue d'augmenter.

2.1. TENDANCES ET TYPES DES MIGRATIONS EN AFRIQUE

L'Afrique est une région de divers circuits de migration liés à l'origine, la destination et le transit. La migration en Afrique est à la fois volontaire et forcée à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. La migration forcée est controversée et parfois donne lieu à des interprétations et connotations contradictoires. Alors que le premier se réfère aux migrants qui quittent leur résidence respective et s'installent ailleurs pour rechercher des opportunités économiques telles que l'emploi, les possibilités d'affaires et l'éducation (Rwamatwara, 2005), ce dernier se réfère à la migration en raison de problèmes sociaux et politiques tels que les conflits armés, la violation des droits de l'homme et les catastrophes environnementales (Anthony, 1999). La principale cause de circulation volontaire des populations entre les frontières nationales et à l'intérieur de celles-ci est enracinée dans la disparité initiale et croissante du développement entre et parmi les États. Les causes et les conséquences de ces mouvements ont des dimensions économiques, politiques, sociales et démographiques.

Selon l'UA, de multiples facteurs encouragent la migration à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique (Union africaine, 2006a), y compris les conditions socio-économiques défavorisées, les bas salaires, les taux élevés de chômage, la pauvreté et le manque d'opportunités. Cela est dû à une mauvaise correspondance entre la croissance rapide de la population et les ressources disponibles, ainsi que le faible niveau de technologie et la capacité de créer des emplois et du travail dans les pays d'origine. En outre, divers facteurs politiques et sociaux tels que la mauvaise gouvernance, la corruption, l'instabilité politique, les conflits et les conflits civils conduisent à la migration de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée en Afrique (Union africaine, 2006a). L'opportunité perçue pour une vie meilleure, un revenu élevé, une plus grande sécurité, une pression pour rejoindre des parents, des familles et des amis, une meilleure qualité de l'éducation et des soins de santé dans les pays de destination influencent les décisions à migrer. Des coûts plus faibles en matière de migration, une meilleure communication et une information facilement accessible facilitent la migration en Afrique. La mondialisation et les technologies de l'information ont également joué un rôle dans l'élaboration

³ www.iom.int/key-migration-terms, consulté le 30 Janvier, 2017.

des tendances migratoires en ouvrant de nouvelles frontières et voies pour le mouvement. Ainsi, l'émigration devient une stratégie de survie pour les communautés.

Les mouvements migratoires africains se situent principalement / dans trois sur trois routes :

- La Route du Nord : par le Soudan, la Libye et l'Égypte vers Europe.
- La Route de l'Est (voie de migration du Golfe d'Aden) : Djibouti, la Somalie du Nord, le Yémen et éventuellement l'Arabie Saoudite et d'autres pays du Moyen-Orient.
- La Route du Sud : par le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique, la Zambie, le Zimbabwe et le Malawi vers l'Afrique du Sud.

Figure 1 : Routes migratoires clés au sein et en dehors de l'Afrique

Libye / **Europe**

Chiffre inconnue, principalement du Nigéria, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire



Soudan / Égypte / **Europe**

Chiffre inconnue, principalement de l'Erythrée & Soudan

(Estimations : jusqu'à 5,000 Erythréens par mois)

Djibouti / Puntland /
Yémen / **Arabie Saoudite**



Soudan / Libye / **Europe** Au moins 320,000 (80% Erythréens)

Chiffre inconnue (Erythréens, de Somaliland, Somaliens, Ethiopiens)



Zambie / Zimbabwe : **Afrique du Sud** (Chiffre inconnue) principalement de la RDC



Corne de l'Afrique



Tanzanie / Mozambique / Malawi / Zimbabwe / Zambie : **Afrique du Sud** (et plus loin)

Estimations : 70 100, 000 (Somaliens & Ethiopiens)



Sources : P. Mudungwe (2016) ; RMMS (2013 ; 2014) et OIM (2016a)

Des sondages et des études diverses ont établi que la plupart des mouvements migratoires transfrontaliers en Afrique se produisent sur le continent. Plus de 80% des migrations se situent dans le continent et se caractérisent principalement par une migration intra-régionale et interrégionale, c'est-à-dire de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique Australe, de l'Afrique de l'Est / de la Corne de l'Afrique à l'Afrique Australe. Le reste des migrants se dirige vers le nord vers l'Europe et vers l'est jusqu'à la péninsule arabique. En Afrique, il y avait environ 21 millions de migrants à partir de 2015 (une augmentation de 6 millions de 15 millions de migrants en 2000), dont 18 millions proviennent de la région et le reste proviennent d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord (Division de la population de ONU-DAES, 2016). En 2010, on estime que 31 millions d'Africains vivent à l'extérieur de leur pays d'origine, soit 3% de la population totale africaine (Shimeles, 2010). Il est à noter que bien que la migration sur la route du nord vers l'Europe soit faible par rapport aux migrations sur le continent, en particulier sur la route sud de l'Afrique de l'Est / Corne de l'Afrique à l'Afrique Australe, beaucoup de ressources sont acheminées vers la route du Nord, peut-être en raison des ramifications politiques que les migrations ont eu en Europe. Il existe de faibles données sur la migration irrégulière sur la route du Sud, une question qui doit être abordée si les pays et le continent africain doivent gérer les migrations dans la région.

Comme le montre le tableau 1, les migrations sur le continent africain ont augmenté au cours des 15 dernières années dans toutes les sous-régions. Il existe des flux migratoires variés, y compris les travailleurs migrants (principalement les jeunes), la féminisation des migrations, l'augmentation de la migration irrégulière (avec la traite / le trafic des êtres humains) et un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Cependant, alors que l'émigration de l'Afrique a considérablement augmenté au cours des dernières décennies en termes absolus, la proportion d'émigrants à la population totale est actuellement l'une des plus faibles au monde, mais avec des variations marquées entre les pays.

Tableau 1 : Stock de Migrant Internationaux dans les régions d'Afrique

Région	Nombre de migrants internationaux (milliers)				Migrants internationaux en % de la population totale		Femmes parmi les migrants internationaux (%)		Age moyen de migrants internationaux (Age)	
	2000	2005	2010	2015	2000	2015	2000	2015	2000	2015
Monde	172,703.3	191,269.1	221,714.2	243,700.2	3	3	49	48	38	39
Afrique	14,800.3	15,191.1	16,840	20,649.6	2	2	47	46	27	29
Afrique de l'Est	4,844.8	4,745.7	4,657	6,129.1	2	2	49	49	27	26
Afrique Centrale	1,756.7	1,928.8	2,140	2,307.7	2	2	49	50	27	24
Afrique du Nord	1,885.7	1,782	1,921.6	2,159.0	1	1	44	41	28	28
Afrique Australe	1,222.3	1,439.4	2,203.3	3,435.2	2	5	41	41	35	37
Afrique de l'Ouest	5,090.9	5,295	5,918	6,618.5	2	2	47	47	26	27

Source : ONU-DAES Division de la population (2016)

Le tableau 2 montre le stock total estimé de migration de, vers et en Afrique pour la période 1960 à 2000. Comme le montre le tableau 2, le stock total de migration de l'Afrique vers le reste du monde et en Afrique a augmenté entre 1960, 1980 et 2000, alors que la migration du reste du monde vers l'Afrique a diminué en chiffres absolus.

Tableau 2 : Estimation des stocks totaux de migrations depuis, vers et en Afrique

	Depuis l'Afrique au reste du monde	Du reste du monde vers l'Afrique	En Afrique
1960	1,830,776	2,811,930	6,176,385
1980	5,418,096	1,872,502	7,966,359
2000	8,734,478	1,532,746	10,500,000

Source : Flahaux et De Haas (2016)

Bien qu'il y ait eu une diminution d'immigrants du reste du monde en Afrique, comme indiqué dans le tableau 2, le nombre croissant de migrants chinois ne peut pas être sous-estimé. Bien que la plupart des Chinois en Afrique aujourd'hui soient des migrants temporaires qui sont employés par des entreprises chinoises publiques et indépendantes, de plus en plus de migrants indépendants arrivent en Afrique à la recherche d'opportunités économiques (Park, 2009). Il y a une présence de migrants chinois dans près de 49 pays en Afrique avec un nombre important dans de nombreux pays, dont l'Afrique du Sud, le Nigeria, Madagascar, Maurice, le Soudan, l'Angola et l'Algérie (Parc, 2009).

Comme le montre le tableau 3, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Kenya, l'Ouganda, l'Éthiopie et la Libye sont des pays à migration élevée entre 2000 et 2015 alors que les pays à faible migration au cours de la même période incluent le Lesotho, le Cap-Vert, l'Érythrée et Maurice.

Tableau 3 : Pays africains à taux de migrations élevées et faibles

2000				2015			
Pays à migration élevée		Pays à migration faible		Pays à migration élevée		Pays à migration faible	
Pays	Nombre de migrants internationaux (en milliers)	Pays	Nombre de migrants internationaux (en milliers)	Pays	Nombre de migrants internationaux (en milliers)	Pays	Nombre de migrants internationaux (en milliers)
Côte d'Ivoire	1 994.1	Sahara occidental	3.3	Afrique du Sud	3 142.5	Sao Tomé et Príncipe	2.4
Afrique du Sud	1 001.8	Sao Tomé-et-Príncipe	4.4	Kenya	1 084.4	Sahara occidental	5.2
Tanzanie	928.2	Guinée équatoriale	4.5	Côte d'Ivoire	2 175.4	Lesotho	6.6
Soudan ⁴	801.9	Lesotho	6.2	Nigeria	1 199.1	Guinée équatoriale	10.8
RDC	744.4	Seychelles	6.6	Kenya	1 084.4	Comores	12.6
Kenya	699.1	Cap-Vert	11.0	Ethiopie	1 072.9	Seychelles	12.8
Ouganda	634.7	Érythrée	13.0	Soudan du Sud	824.1	Cap-Vert	14.9
Ethiopie	611.4	Comores	13.8	Libye	771.1	Érythrée	15.9
Libye	567	Maurice	15.5	Ouganda	749.5	Guinée Bissau	22.3
Guinée	560.1	Somalie	20.1	Burkina Faso	704.7	Somalie	25.3

Source : ONU-DAES Division/de la Population (2016)

En Afrique Australe, le pourcentage de migrants en tant que population totale a considérablement augmenté, de 2% à 5% entre 2000 et 2015, ce qui dépasse les pourcentages de l'Afrique et du monde ; qui se situent respectivement à 2% et 3%. Il y a eu une augmentation significative du pourcentage de migrants en tant que total de la population du pays entre 2000 et 2015 pour le Botswana (de 3% à 7%) et pour l'Afrique du Sud (de 2% à 6%). Des pays tels

⁴ Les estimations de 2000 se réfèrent au Soudan et Soudan du Sud.

que Djibouti et le Gabon ont des pourcentages significativement élevés de migrants par rapport à leur population, de 13% et 16% respectivement. L'Annexe F montre le nombre de migrants internationaux, les migrants internationaux en pourcentage de la population totale et le stock estimé de réfugiés par pays.

À l'exception de l'Afrique Australe, l'âge moyen des migrants dans le reste de l'Afrique est inférieur à 30 ans ; bien au-dessous de l'âge moyen du monde, qui était de 39% en 2015, indiquant que les migrations sont principalement le fait des jeunes en Afrique. Il y a eu une diminution significative de l'âge moyen des migrants au Cameroun (de 31 ans à 16 ans) et en Égypte (de 30 ans à 19 ans) entre 2000 et 2015 (Division de la population de l'ONU-DAES, 2016).

L'Afrique a connu une augmentation considérable de la féminisation de la migration au cours du dernier demi-siècle ; les femmes constituant entre 45% et 47% de tous les migrants sur le continent entre 2000 et 2015. Le pourcentage de femmes migrantes dans les différentes régions variait entre 41% et 50% en 2015. L'Afrique Australe et l'Afrique du Nord avaient le pourcentage le plus faible de femmes migrantes, à 41% en 2015, et l'Afrique Centrale avait le pourcentage le plus élevé de femmes migrantes à 50%, suivi de l'Afrique de l'Est à 49% (Division de la population de l'ONU-DAES, 2016). Il y avait des différences importantes dans le pourcentage de femmes migrantes au niveau des pays en 2015, de 29% à 54%. Par exemple, le pourcentage de femmes migrantes en 2015 était le plus élevé au Tchad, à 54% (a augmenté de 46% en 2000), suivi du Niger à 53%, et des Comores, du Malawi, du Mozambique, de l'Angola, de la République Démocratique du Congo, du Burkina-Faso et de la Guinée-Bissau, à 52% chacun. Le pourcentage de femmes migrantes était le plus bas en Libye, à 29%, suivi par les Seychelles à 30%, l'Afrique du Sud à 40% et la Mauritanie à 42%. Il y a eu une diminution considérable du pourcentage de femmes migrantes de l'île Maurice, de 63% en 2000 à 45% en 2015.

Malgré le fait qu'il y a une féminisation de la migration en Afrique, un document d'information de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2016) sur les nouvelles orientations et les tendances de la migration africaine souligne que les études sur les migrations se concentrent uniquement sur le mouvement des hommes en leur âge de productivité économique, ce qui exclut les femmes et les enfants qui ont toujours été des migrants. Cela a conduit à croire que les raisons de la migration sont pour l'emploi et a obscurci les autres motifs de migration des femmes, comme le commerce, le mariage, l'éducation, le pèlerinage et la recherche de meilleurs services sociaux ou de santé. L'article souligne l'augmentation de la migration féminine, avec une part significative des femmes qui se déplacent indépendamment pour répondre à leurs propres besoins économiques tels que l'éducation et le développement professionnel.

Alors que la migration interne laisse entendre des mouvements de personnes dans un territoire géographiquement défini sans restriction par contraintes légales, un migrant international est invariablement confronté à une série de règlements complexes, d'abord pour quitter le pays d'origine et, plus tard, d'entrée de séjour et de sortie du pays d'accueil (Adepoju, 1998). Pour les millions de personnes qui veulent ou sont contraintes de déménager, les migrations internationales sont de plus en plus coûteuses et dangereuses (Carling et al, 2015). Cela n'est pas surprenant, car les régimes de migration contemporains visent délibérément à restreindre la capacité des individus à assurer l'accès légal aux destinations préférées. Cela oblige les migrants, y compris les réfugiés qui sont contraints et ont le droit légal de demander l'asile, de tomber aux mains de ceux qui peuvent les aider à contourner des contrôles croissants. En raison de la nature irrégulière de la migration chez la plupart des migrants qui s'installent et sortent du continent, les migrants comptent sur les passeurs pour faciliter leur

mouvement, tandis que d'autres sont la proie des trafiquants. Dans certains cas, ceux qui sont passés sont victimes de la traite humaine et subissent diverses violations aux droits de l'homme. En raison des voies légales limitées pour migrer, les migrants recourent de plus en plus à des moyens irréguliers pour migrer. La plupart recourent aux services des passeurs ou sont victimes de la traite par des groupes criminels organisés. Ceux qui facilitent les mouvements irréguliers ont rapidement élargi et diversifié leurs opérations, certains reconnaissant l'opportunité de maximiser leurs profits en exploitant des migrants passés soit pendant leur voyage, soit à leur destination.

Pour les réfugiés et les migrants de la Corne de l'Afrique, le voyage vers Europe comprend des déplacements dangereux par voie terrestre par Erythrée, l'Éthiopie, le Soudan et par le désert du Sahara avant d'atteindre la côte libyenne, un voyage auquel certains réfugiés et migrants ne survivent pas (OIM, 2016a). L'augmentation considérable des migrations irrégulières sur le continent est représentée dans le projet *Migrants manquants* de l'OIM, qui a enregistré 5,083 décès en Méditerranée en 2016, soit une augmentation de 3,279 en 2014 et de 3,777 en 2015 (OIM, 2017). La majorité des décès en 2016 étaient des ressortissants africains de l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (585) suivis par l'Afrique du Nord (224).

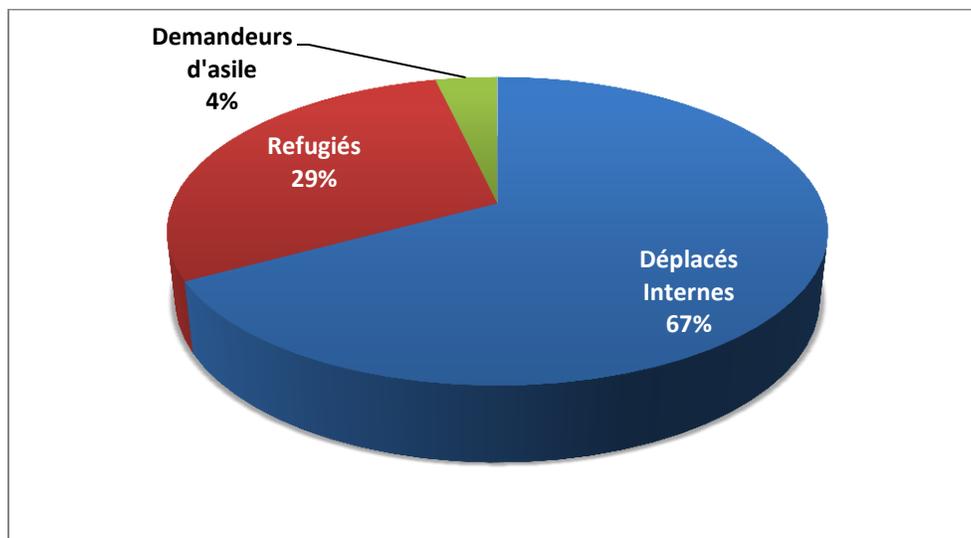
Les données existantes sur le trafic des migrants sont rares. Les organisations internationales et les centres de recherche, tels que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Centre International pour la migration et de développement de politique (ICMPD), le Secrétariat commun de migrations régional (RMMS) et le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ont recueilli des données sur ou liés au trafic de migrants, mais les échantillons de données sont trop petits pour être généralisés. En outre, les données ne sont pas collectées régulièrement, ce qui rend difficile l'identification des changements des activités de trafic, les tendances, les itinéraires et les pratiques de recrutement ou de déterminer si les mécanismes juridiques mis en place dans chaque pays sont efficaces. Les données sur le trafic de personnes se perdent également dans les données relatives à la traite des êtres humains puisque, légalement, il existe des distinctions claires entre les deux actes, mais conceptuellement, la distinction a été difficile à mettre en pratique. Le manque de clarté entre les deux concepts rend difficile l'élaboration d'une loi nationale sur trafic de personnes, comme dans le cas du Kenya, et les failles dans le système juridique permettent aux passeurs d'échapper aux poursuites.

En 2004, l'ICMPD a estimé que le nombre de migrants irréguliers de l'Afrique subsaharienne via l'Afrique du Nord vers l'Europe était de 35,000. En 2006, ce nombre avait porté à 200,000 les migrants en provenance d'Afrique qui entrent illégalement en Europe avec l'aide de passeurs (ONUDD, 2010 : 6). En 2012, plus de 100,000 migrants irréguliers en provenance de l'Éthiopie et de la Somalie étaient destinés exclusivement au Yémen, la majorité des personnes sollicitant les services d'un passeur via Bossaso en Somalie et Obock à Djibouti (RMMS, 2013). RMMS a signalé en 2012 que 85,000 Éthiopiens ont traversé au Yémen dans le but de rechercher des opportunités d'emploi en tant que travailleurs temporaires et travailleurs domestiques. Le Yémen éprouve des difficultés à fournir la protection nécessaire à ces migrants. Les réfugiés et migrants qui font le déplacement depuis et par le Yémen sont confrontés à une série de risques et d'abus : violence physique, agression sexuelle, enlèvement et torture, abus mental et discrimination, privation économique, détention par les autorités, extorsion, trafic et asservissement, déshydratation, famine et la perte de la vie. Le regroupement et le mouvement d'un grand nombre de migrants de statut et de vulnérabilité différents sous le contrôle des passeurs mettent les migrants en danger d'exploitation et présentent des défis sans précédent pour les États qui cherchent à exercer un contrôle sur leurs frontières. En outre, les migrations irrégulières sont de plus en plus considérées du point de vue de la sécurité nationale, ce qui pourrait conduire à une généralisation selon laquelle tous les réfugiés et les migrants sont une

menace potentielle pour la sécurité. Par exemple, les projets du Kenya visant à construire un mur à la frontière entre le Kenya et la Somalie (ainsi que des directives ordonnant tous les réfugiés urbains dans les camps de réfugiés, les arrestations massives de réfugiés et les migrants irréguliers et les menaces de fermer le camp de réfugiés Dadaab) sont des expressions de la sécurisation de la migration (RMMS, 2015).

L'Afrique accueille une grande population de personnes déplacées (déplacés internes, réfugiés et demandeurs d'asile). Selon Amnesty International, il y a cinq pays africains dans les 10 principaux pays d'accueil de réfugiés, qui représentaient 21% des réfugiés⁵ (voir la figure 2 ci-dessous). Un aperçu des populations déplacées d'Afrique sur la base des données du HCR et du Centre de suivi de déplacement interne révèle que 71% des 18,5 millions de personnes déplacées en Afrique sont originaires de 5 pays (Soudan, Soudan du Sud, Somalie, Nigéria et République démocratique du Congo). Sur ce nombre de 18,5 millions, plus de 27% sont des réfugiés et 67% des déplacées internes (voir la figure 2). La majorité de la population déplacée est située à l'Est et à la Corne de l'Afrique (HCR, 2016a). Le pourcentage de réfugiés du stock de migrants internationaux pour l'Afrique était de 36,3% en 1990. Ce pourcentage est passé à 24,4% en 2000 et à 14,3% en 2010, puis a augmenté à 19,5% en 2015 (*Division de la population* de l'ONU-DAES, 2016). C'est la même tendance dans toutes les régions, l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est ayant les pourcentages les plus élevés de réfugiés d'un total des migrants, de 39,5% et 34% respectivement en 2015. L'Afrique Australe a enregistré le pourcentage le plus bas de réfugiés d'un total des migrants, à 3,4, ans suivi par l'Afrique de l'Ouest à 4,8%, en 2015.

Figure 2 : Déplacement de populations en Afrique



Source : HCR (2016b)

Nonobstant la disponibilité croissante de données de niveau micro sur les migrations africaines, la disponibilité des données reste extrêmement inégale et se concentre généralement sur les migrations vers l'Europe à partir d'un nombre limité de pays africains mieux étudiés, tels que le Maroc, le Sénégal, le Ghana et l'Afrique du Sud (Flahaux et De Haas, 2016). Ce qui manque particulièrement, ce sont les macro-données qui permettent de cartographier l'évolution globale

⁵ Amnesty International, <http://www.aljazeera.com/news/2016/10/ten-countries-host-world-refugees-report-161004042014076.html> (Consulté le 19 Novembre 2016).

des modèles de migration depuis, vers et au sein de l'Afrique au cours de la dernière décennie. Si bien que la spécificité des flux migratoires africains devrait idéalement informer l'élaboration de politiques régionales et continentales, le type de données migratoires nécessaires pour faire des choix politiques éclairés n'est souvent pas disponible et peu de tentatives ont été faites pour suivre les mouvements migratoires légaux et illégaux (Lucas, 2006). Bien que de nombreux pays en Afrique se heurtent aux problèmes de la collecte de données sur les migrations, ils ont une compréhension basique des flux et des tendances aux pays. Des initiatives telles que l'exercice de profilage des migrations de l'OIM ont permis de comprendre les migrations à l'intérieur et à l'extérieur des pays, mais pas tous les pays ont des profils qui rendent difficile la détermination des types commun de migrations qui ont lieu dans certains pays. En Afrique, 23 pays ont des profils de migration tels qu'ils sont résumés dans l'Annexe G. Les Comores et le Burkina Faso sont quelques-uns des pays dont les profils de migrations sont à venir.

Comme expliqué dans ce qui précède et comme l'observe Adepoju (2004 : 1), la migration en Afrique est dynamique et complexe et se traduit par une augmentation de la migration des jeunes et des femmes, la diversification des destinations migratoires et la fuite des cerveaux de la région, la traite des êtres humains, les préoccupations de sécurité grandissante de la migration, la carte changeante des flux de réfugiés et le rôle croissant des organisations économiques régionales dans la promotion des flux libres de main-d'œuvre. Le choix des pays de destination est lié à des facteurs tels que la proximité géographique, l'affinité culturelle, les liens historiques et personnels et les niveaux de vie (OIM, 2015a). De plus, en dépit de l'importance croissante de la migration et de son impact sur le développement, les données générales sur les migrations en Afrique sont incomplètes et orientées vers les flux migratoires du continent vers l'Europe.

2.2. TENDANCES ET FACTEURS DE MIGRATIONS DANS LES CER

Cette section se concentre sur les tendances et les facteurs de migration dans les différentes sous-régions africaines et utilise des exemples d'États partenaires dans les CER respectives. Ceci est utile pour comprendre les différentes dynamiques de migration dans les sous-régions.

2.2.1. UNION DU MAGHREB ARABE (UMA)

Les modèles migratoires Nord-africains ont été façonnés par les liens historiques dans la région en fonction de l'affiliation culturelle, commerciale et de la forme géographique de la région (Banque mondiale, 2010 : 1). Les corridors de migration ont été taillés dans les routes commerciales établies depuis longtemps, qui sont devenues des voies migratoires pour ceux qui cherchent une vie meilleure ou qui fuient des conflits dans leur pays. Au fil du temps, des politiques ont été élaborées pour contrôler et gérer les migrations aux niveaux national et régional. Les types de migrations dans lesquels les gens se sont engagés ont dicté le type de politiques élaborées dans la région. Ces dernières années, les politiques ont changé pour répondre à l'augmentation des flux migratoires vers et par les pays d'Afrique du Nord, y compris la Libye, l'Égypte et la Tunisie. Par exemple, la migration vers et par la Tunisie est devenue une préoccupation lors de la révolution de 2011 qui a déclenché le «Printemps arabe» qui a frappé la Libye et l'Égypte. Bien que la révolution ait augmenté la migration irrégulière dans le pays en raison de l'insécurité aux frontières, elle a forcé le gouvernement tunisien à revoir leurs politiques migratoires sur les réfugiés et les demandeurs d'asile pour répondre aux afflux de personnes qui traversent le pays. L'instabilité politique en Tunisie a également poussé certains migrants à chercher des destinations plus sûres où ils peuvent accéder aux opportunités. À l'instar des autres pays de l'Afrique du Nord, l'Égypte a été touchée par les flux migratoires,

puisqu'elle produit et reçoit des migrants d'autres pays d'Afrique du Nord, de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient, qui choisissent de s'installer ou de transiter par le pays. En conséquence, le gouvernement a pris des mesures pour s'attaquer à l'accès irrégulier vers et par le pays. L'instabilité pendant le «Printemps arabe» a eu un impact significatif sur la migration où les migrants en provenance d'Europe ou du Moyen-Orient l'utilisaient plus comme un point de transit plutôt que comme un pays de destination (De Bel-Air, 2016). Par rapport à l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, l'Afrique du Nord a un faible nombre de migrants internationaux, à 2,159,048 en 2015 (Division de la population de l'ONU-DAES, 2016). En Afrique du Nord, la Libye possède le stock de migration le plus élevé. Alors que l'Égypte possède le stock le plus élevé de réfugiés dans la sous-région. La Libye est un pays de transit pour les migrants d'Afrique de l'Ouest (principalement le Nigeria, le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire) vers l'Europe. L'Égypte et la Libye sont des pays de transit pour les migrants de la Corne de l'Afrique (principalement la Somalie, l'Érythrée, le Soudan et l'Éthiopie) qui traversent le Soudan. La Libye a un nombre plus élevé d'émigrants que d'immigrants, ce qui a entraîné un niveau élevé de migration nette de -100,338, à partir de la mi-2016 (Division de la population de l'ONU-DAES, 2016).

Les principaux facteurs de la migration dans les pays d'Afrique du Nord sont le manque d'opportunités d'emploi, en particulier parmi les jeunes, et l'instabilité politique qui a poussé certains migrants à chercher des destinations plus sûres où ils peuvent accéder à des opportunités. La France est une première destination pour certains pays comme la Libye, en raison des liens historiques solides, et dans certains pays comme l'Égypte, l'Arabie Saoudite est le pays de première destination.

2.2.2. COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST (CAE)

Alors que le processus d'intégration des pays partenaires de l'Afrique de l'Est est en train d'atteindre certains de ses seuils, la migration au sein de la CAE devient une question centrale tant dans la pratique que dans les implications politique (Kanyagonga, 2010). Au cours des dernières années, la migration de main-d'œuvre transfrontalière est devenue intense au sein des pays de la CAE (Odipo et al., 2015). La migration des Africains de l'Est est motivée par plusieurs facteurs, y compris la recherche d'opportunités économiques, des taux de chômage élevés, l'instabilité politique, la variabilité climatique régionale, les conflits armés et la poursuite de l'éducation et des visites familiales (OIM, 2015b). L'Afrique de l'Est⁶ a le deuxième plus grand nombre de stocks de migrants à côté de l'Afrique de l'Ouest sur le continent africain. Les États membres de la CAE sont des pays sources, des pays de transit pour les migrants qui se dirigent vers l'Afrique Australe ainsi que des pays de destination pour les migrants des pays membres de la CAE ainsi que de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

Avec son économie en plein essor et son pôle régional, le Kenya est attrayant pour les voisins de nombreux autres pays africains à la recherche d'opportunités économiques, d'éducation et de commerce (OIM, 2015, Secrétariat commun de migration régional, 2013, Oucho et al., 2013, Masinjila, 2009). La majorité des migrants au Kenya (79% du total) proviennent de pays d'Afrique subsaharienne. Le Kenya est un pays d'accueil majeur pour les réfugiés de la Corne de l'Afrique, principalement la Somalie, l'Érythrée, le Soudan du Sud et l'Éthiopie. Le pays a le plus grand nombre de camps de réfugiés dans le monde, les quatre premiers étant connus sous le nom de camp de Dadaab, accueillant environ 589,994 réfugiés (RMMS, 2015). Le Kenya est également un pays de transit pour les migrants, principalement de l'Éthiopie et de la Somalie vers l'Afrique du Sud, et des migrants irréguliers de l'Ouganda vers le Moyen-Orient. Bien qu'il existe des données limitées sur le nombre de Kenyans résidant à l'étranger (OIM, 2015c), il n'y

⁶ L'Afrique de l'Est dans ce contexte n'est pas la même que la CAE. L'Afrique de l'Est a plus de pays que les pays partenaires de la CAE.

a aucun doute qu'il y a une tendance à la hausse du nombre d'émigrants du Kenya vers les États-Unis, l'Europe et, récemment, du Moyen-Orient. On estime que le Kenya est la cinquième communauté de la diaspora africaine après le Nigeria, l'Éthiopie, l'Égypte et le Ghana (McCabe, 2011).

D'autre part, la Tanzanie a été de plus en plus affectée par les flux migratoires mixtes, principalement des migrations irrégulières du Moyen-Orient et de la Corne de l'Afrique, avec une proportion qui part en partie vers les pays de l'Afrique Australe (Oucho, 2013). Alors que certains d'entre eux s'installent en Tanzanie, la majorité utilise le pays comme un corridor de transit vers ses frontières australes avec le Mozambique, le Malawi et la Zambie, en route vers l'Afrique du Sud et plus loin.⁷ Un certain nombre de migrants irréguliers profitent des points frontaliers poreux en Tanzanie, un problème auquel sont confrontés plusieurs pays africains, y compris le Kenya et le Botswana.

Au fil des ans, l'Ouganda a également été confronté à des modèles dynamiques et complexes de migration à l'intérieur et en dehors de ses frontières. Les modèles migratoires en Ouganda ont existé dans divers contextes sociaux, politiques et économiques (OIM, 2015b) et ont été motivés par des facteurs politiques, la pauvreté, la croissance rapide de la population et la porosité des frontières internationales (Mulumba et Olema, 2009). L'Ouganda a été et continue d'être un pays d'accueil majeur pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (principalement du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, du Nigeria, du Pakistan et de la Somalie), se situant au centre géographique d'une région caractérisée par l'instabilité et le conflit (Zachary, Naggaga et Hovil, 2001). En 2015, l'Ouganda accueillait environ 433,595 réfugiés et est le troisième pays d'Afrique avec le plus grand nombre de réfugiés après l'Éthiopie et le Kenya et parmi les 10 meilleurs pays d'accueil de réfugiés au monde. L'Ouganda est le 12ème des 15 pays échantillonné par les pays de l'OCDE avec le pourcentage le plus élevé d'expatriés hautement qualifiés dans les pays de l'OCDE.

Bien que la migration contribue de manière significative aux transferts de fonds en Ouganda et au Kenya, les données et l'information sur la nature des migrations internationales, en particulier l'effet des transferts de fonds économiques et sociaux, sont encore insuffisantes en Tanzanie (Agwanda et Amani 2014). Compte tenu des niveaux d'immigration et d'émigration, les trois pays sont en train d'élaborer des politiques nationales de migration et des politiques de la diaspora.

2.2.3. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

L'insécurité récurrente dans un certain nombre de pays de la région de la CEEAC a conduit à de nombreux pays de devenir des pays d'origine plutôt que de pays de destinations pour les migrants. Par exemple, tout comme la RDC est caractérisé comme un pays source, de transit et de destination, c'est un grand producteur de réfugiés en raison des troubles civils dans le pays. Malgré cela, la RDC accueille des réfugiés des pays voisins. La RDC a également une grande population de PDI et figure parmi les cinq premiers pays au monde avec le plus grand nombre de personnes déplacées depuis 2013. La RDC est un pays de transit pour les ressortissants du Burundi et du Rwanda vers l'Afrique du Sud ou l'Europe (OIM, 2010). Les riches ressources minières de la RDC rendent le pays attrayant pour les travailleurs migrants d'Afrique et plus loin, ce qui en fait un pays de destination. La RDC est en train de rédiger une politique nationale de migration.

⁷ Le Groupe de travail ministériel sur la migration irrégulière (2008). Rapport sur la situation de la migration irrégulière en Tanzanie. République-Unie de la Tanzanie, Ministère de l'Intérieur, Dar es Salaam, avril 2008.

Contrairement à la RDC, le Cameroun est dominé par la migration interne des zones rurales vers les zones urbaines. Les facteurs de migrations au Cameroun comprennent la pauvreté, la lenteur de la croissance économique par rapport à la croissance de la population et le fardeau de la dette extérieure que le pays porte. Le Cameroun semble être la destination privilégiée, en raison de sa position géographique et de sa stabilité politique, pour beaucoup de personnes fuyant les guerres dans leur pays d'origine ou de résidence. Il y a eu une augmentation du nombre de réfugiés au Cameroun de 46,454 en 2000 à 327,121, en 2015. Environ 59,000 d'entre eux sont des réfugiés nigériens fuyant la violence de Boko Haram et vivent dans le camp de Minawao, et 267,500 proviennent de la République centrafricaine (HCR, 2016b). Malgré le nombre élevé de migrants internationaux et les stocks de réfugiés estimés au Cameroun, le pays n'a pas de politique nationale de migration.

2.2.4. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

L'Afrique de l'Ouest présente un exemple unique d'architecture de migration dynamique et complexe de tendances continues et d'évolution des configurations de migration. La majorité des migrations (84%) dans la CEDEAO est intra-régionale. Cette migration Sud-Sud est sept fois supérieure aux flux migratoires des pays d'Afrique de l'Ouest vers d'autres régions du monde (ICMPD et OIM, 2015). Malgré le fait que de nos jours, tous les États membres de la CEDEAO sont des pays d'émigration et d'immigration, la mobilité intra-régionale en Afrique de l'Ouest a généralement été dominée par un mouvement principalement nord-sud des pays enclavés de l'Afrique de l'Ouest Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) vers les plantations, les mines et villes plus prospères de l'Afrique de l'Ouest côtière (principalement la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Ghana, le Nigéria, le Sénégal et la Gambie). En termes absolus, la Côte d'Ivoire compte le plus grand nombre d'immigrants, 2,406,700, dont 2,350,024 proviennent d'autres pays de la CEDEAO, suivis par le Ghana avec 1,851,800 migrants résidant dans le pays (ICMPD et OIM, 2015). Le Ghana et la Côte d'Ivoire ont attiré un grand nombre de migrants de main-d'œuvre internes ainsi que des migrants internationaux des pays comme le Togo et le Nigeria (principalement vers le Ghana), la Guinée (principalement vers la Côte d'Ivoire) et le Burkina Faso, le Niger et le Mali (au Ghana et en Côte d'Ivoire). Selon les données de la Banque mondiale, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali ont la plus grande population d'émigrants résidant à l'étranger en chiffres absolus. Certains pays, comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria, ont une grande population immigrante et émigrante. L'Afrique de l'Ouest possède le stock migratoire le plus élevé de toutes les régions d'Afrique (Annexe F).

L'instabilité économique récente dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, résultant dans une diminution des possibilités de trouver un travail stable et rémunérateur dans les destinations régionales traditionnelles, la circulation et la migration répétée, s'étend à une grande variété de destinations alternatives telles que l'Europe, les États-Unis, l'Italie, l'Espagne et l'Asie du Sud Est. Les pays traditionnels importateurs de main-d'œuvre, les pays riches de la sous-région (Côte d'Ivoire) et les destinations attrayantes pour les migrants (Nigéria) ont subi des crises politiques et économiques, ce qui favorise également l'émigration de leurs ressortissants. Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation de migrations irrégulières des pays de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe par le désert du Sahara caractérisé par la traite des êtres humains et le trafic. La traite des êtres humains et le trafic des migrants représentent des défis importants pour les droits de l'homme et le développement dans la sous-région. Les enfants sont victimes du trafic principalement pour le travail agricole et le travail informel / domestique dans et à travers les pays de l'Afrique de l'Ouest et sont recrutés par des réseaux d'agents tandis que les femmes et les jeunes filles sont victimes de la traite pour l'exploitation sexuelle principalement en dehors de la sous-région. Cependant, des mesures plus strictes de contrôle de l'immigration (sous la forme de lois d'immigration plus strictes et de réglementations et contrôles aux frontières plus strictes) dans les pays de destination ont eu

pour effet de pousser davantage de personnes aux passeurs, ce qui accroît la vulnérabilité des migrants.

Les flux de réfugiés en Afrique de l'Ouest étaient généralement dus à des mouvements forcés causés par des catastrophes naturelles et des changements climatiques, l'insécurité alimentaire, des projets de développement à grande échelle, des tensions non résolues autour des droits fonciers et de propriété, ainsi que des épidémies ou des déclenchements de maladies. Récemment, la tendance montre des changements dans les flux de réfugiés sous forme de déplacements causés par une augmentation des incidents d'instabilité politique résultant de situations de violence généralisée, de conflits armés et de violations des droits de l'homme dans la sous-région. Ces événements forcent les individus et les familles à fuir leurs communautés pour la sécurité dans les pays voisins qui ne sont pas affectés par ces crises ou même en dehors de l'Afrique, principalement en Europe. Les destinations préférées pour les Nigériens sur le continent comprennent le Soudan dans la Corne de l'Afrique, le Ghana et le Niger en Afrique de l'Ouest, et le Cameroun en Afrique Centrale (OIM, 2015d). En dehors de l'Afrique, les Nigériens se déplacent vers l'Italie, l'Espagne, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis (EAU). Les mouvements vers l'Union européenne sont en grande partie irréguliers.

Alors que les États africains et principalement les États d'Afrique de l'Ouest restent les principaux pays de destination des migrants sénégalais, les tendances des flux migratoires ont connu des changements importants. Les pays de destination traditionnels, comme la Côte d'Ivoire et le Gabon, sont devenus moins attrayants et les migrations vers l'Italie et l'Espagne ont considérablement augmenté. La France a été et est toujours un pays de destination pour les émigrants sénégalais qui quittent l'Afrique.

Certains États membres de la CEDEAO, tels que le Nigeria et le Ghana, ont déjà lancé leurs politiques migratoires nationales alors qu'un certain nombre d'entre eux ont ou sont en train de rédiger des politiques nationales de migration (ICMPD et OIM, 2015).

2.2.5 MARCHÉ COMMUN POUR L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (COMESA)

La région de l'Afrique Australe continue de connaître une augmentation significative des flux migratoires mixtes et irréguliers. Ces flux sont principalement composés de réfugiés, de demandeurs d'asile, de migrants économiques, d'enfants migrants non accompagnés et de victimes de la traite, y compris les femmes et les enfants (OIM, 2014). La grande majorité de ces migrants tentent d'atteindre leurs destinations par le biais de réseaux établis de traites et de trafics des êtres humains. La migration irrégulière est de plus en plus une préoccupation politique, économique et sociale pour les gouvernements et le public dans les états du COMESA. Bien que leur contribution au développement économique dans les pays de destination soit significative, les conflits fréquents entre les migrants irréguliers et les ressortissants découlent des perceptions selon lesquelles les migrants usurpent les emplois des ressortissants méritants. Le conflit concerne également des problèmes sociaux tels que le crime et la prostitution, que les migrants sont universellement accusés de favoriser. La migration féminine a introduit une dimension commerciale pour les mouvements africains sur le continent et cela est évident dans les mouvements de femmes zimbabwéennes en Afrique du Sud et au Botswana (Adepoju, 2003). Bien qu'il y ait beaucoup de choses en faveur de la migration féminine, ils sont fréquemment exposés à des comportements discriminatoires, à la violence physique et à l'infection par le VIH (Peberdy et Dinat, 2005).

Un certain nombre de pays du COMESA sont des pays d'origine, de transit et de destination. Par exemple, le Malawi n'est pas seulement un pays de transit important pour les immigrants qui se dirigent vers d'autres pays d'Afrique Australe, mais aussi un choix de destination préféré. La plupart des immigrants du Malawi viennent des pays voisins, principalement le Mozambique, bien que le nombre ait progressivement diminué en raison de la fin de la guerre civile au Mozambique en 1992. Le nombre de migrants irréguliers, principalement de l'Éthiopie, a augmenté au fil du temps au Malawi. Le Malawi attire également des immigrants de l'Asie, principalement du Pakistan et de l'Inde. On estime que plus de 400 migrants étaient en prison au Malawi en 2015. Les Malawiens continuent de quitter le pays à destination des pays d'Afrique Australe, principalement pour travailler dans les mines et les fermes en Afrique du Sud (OIM, 2015e)

Sur une note similaire, l'île Maurice est à la fois un pays source et de destination pour les migrants internationaux. Cependant, l'insuffisance des données en matière de migration rend difficile pour le gouvernement d'élaborer une politique migratoire pour promouvoir le développement socio-économique du pays (OIM, 2014). La majorité des migrants de l'île Maurice proviennent de la Chine, suivie par l'Inde. En Ile Maurice, la gestion des migrations se concentre sur la coordination au sein des différentes institutions, la gestion des données, la gestion de la capacité des ressources humaines, les liens avec la diaspora et la protection des migrants et de leurs personnes à charge. Comme les autres pays, la Zambie est source, transit et une destination pour les migrants des pays voisins tels que la RDC et le Zimbabwe. Une grande partie de la migration interne en Zambie provient des régions rurales ou urbaines. Sur la migration internationale, la Zambie avait 127,915 migrants internationaux en 2015. Le pourcentage d'immigrants par rapport à la population totale en Zambie est passé de 3% en 2000 à 0,8% en 2015 (Division de la population de l'ONU-DAES, 2016)

2.2.6. COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT SUD AFRICAIN (SADC)

Bien que la migration de main-d'œuvre au sein, depuis la SADC et vers la SADC ait été un modèle de la région historiquement (Crush et al., 2005), il n'existe pas de données complètes sur le nombre et les types de migration de main-d'œuvre dans la région avec des écarts d'un pays à l'autre. Trois États membres de la SADC - Afrique du Sud, Botswana et Namibie - bénéficient d'une bonne santé économique qui a attiré de gros volumes de main-d'œuvre étrangère au cours des années. Crush et Williams (2010 : 4) cite une étude sur le projet de migration de l'Afrique Australe (SAMP) sur 30,000 migrants de cinq pays de la SADC en 2005 « qui a montré que 23% des migrants avaient des grands-parents qui étaient allés travailler dans un autre pays et 57% ont eu des parents qui l'avaient fait ». Les données de l'ONU suggèrent que 72% de tous les migrants africains de la SADC proviennent de la région (Division de la population de l'ONU-DAES, 2013).

L'exploitation minière demeure le principal employeur de travailleurs migrants de la SADC (près de 50%). Le Lesotho, le Swaziland et le Mozambique sont clairement dominés par la migration à destination d'Afrique du Sud. Par exemple, environ 80% des émigrés du Lesotho se rendent en Afrique du Sud (Observatoire de Migrations de l'ACP, 2010a). Le Lesotho est l'un des pays les plus dépendants de la migration, et l'un des pays les plus pauvres du monde en raison du chômage domestique élevé, d'une production agricole en baisse, d'une chute de l'espérance de vie, d'une mortalité infantile grandissante et dont la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté (Crush et al., 2010). Le Lesotho est l'un des trois pays au monde recevant la part la plus importante de son PIB des transferts de fonds, ce qui fait des transferts de fonds une source importante de devises et de paiement pour les besoins de base / de première nécessité. Au cours des 20 dernières années, les modèles migratoires depuis et au Lesotho ont considérablement changé, les opportunités d'emplois pour les hommes dans les mines en Afrique du Sud sont en baisse et en même temps l'émigration féminine du Lesotho est en

hausse (Observatoire de Migrations de l'ACP, 2010a). Stratégiquement située en Afrique Australe, la plupart des migrants à destination vers le Lesotho doivent voyager via l'Afrique du Sud pour accéder au pays et ceci est basé sur les accords bilatéraux passés avec l'Afrique du Sud.

Dans le cas du Botswana, le pays était principalement un pays d'origine migratoire dans les années 1960, mais a changé radicalement devenant un pays d'accueil de migrants bénéficiait de la découverte de diamants, ce qui a attiré des mineurs de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe. À partir des années 1970, la croissance économique rapide du Botswana exigeait de la main-d'œuvre et de l'expertise, et l'approche de la politique de migration ouverte du gouvernement a assuré celles-ci avec succès à travers le continent. La stabilisation politique dans la région de l'Afrique Australe (qui a abouti aux premières élections démocratiques en Afrique du Sud en 1994) a amené le rapatriement volontaire de nombreux non-ressortissants vivant en exil au Botswana et le HCR a estimé que seulement 210 réfugiés sont restés dans le pays en 1996. Très peu de travailleurs migrants quittent le Botswana pour travailler dans d'autres secteurs que les mines et ces chiffres ont diminué avec le temps. Le Zimbabwe a connu une augmentation progressive de l'émigration depuis 2000, et la grande majorité des émigrants se trouvaient dans la région de l'Afrique Australe. Les modèles d'émigrations ont été complexes, marqués par une augmentation du mouvement transfrontalier informel, d'une migration de ressortissants hautement qualifiés et d'une migration de survie des pauvres (OIM, 2010).

Deux facteurs clés favorisent la migration en Afrique Australe : la démographie, qui entraîne une augmentation de la pression migratoire, et des opportunités économiques divergentes entre les pays. Le chômage croissant et les difficultés économiques ont incité certains ménages à chercher ailleurs des moyens de subsistance économiques, que ce soit dans l'économie informelle urbaine ou à l'extérieur du pays, ou les deux. Il convient également de noter qu'il existe une longue histoire de mouvements informels de personnes à travers les frontières dans cette région (Crush et al., 2005)

L'Afrique du Sud étant l'économie la plus forte en Afrique Australe, elle attire beaucoup de personnes, principalement des États voisins et au-delà. Au cours de l'ère de l'apartheid, la migration a été fortement contrôlée, en particulier parmi les travailleurs migrants noirs du pays. L'effondrement de l'apartheid a permis aux gens de se déplacer librement vers n'importe quel endroit dans le pays. L'Afrique du Sud est également devenue une destination attrayante pour d'autres ressortissants africains cherchant de meilleures opportunités économiques. Par exemple, il y a eu une migration irrégulière substantielle vers l'Afrique du Sud, ce qui en fait un pays où les migrations et les réfugiés sont les plus élevés dans la sous-région. L'Afrique du Sud a plus d'immigrants que d'émigrants, d'où un niveau de migration nette positif, de 120,000 en 2016 (ONU-DAES, Division de la population, 2016). L'alignement des politiques de migration et de contrôle des frontières avec des réalités économiques et de sécurité n'est pas simple pour l'Afrique du Sud. Par exemple, certains pays de la SADC ont du mal à émettre des documents d'identification et de voyage. Cela crée des défis importants pour la gestion de la migration car, en l'absence de documents valides, tous les mouvements transfrontaliers sont illégaux. Un rapport du ministère de l'Intérieur (2016), révèle que l'Afrique du Sud a une capacité limitée à gérer les migrations internationales. Tout comme l'Afrique du Sud a élaboré des politiques de migration, la mise en œuvre réussie a toujours été un problème peut-être en raison de la nature sensible de la migration en Afrique du Sud (Amin et Mattoo, 2007).

2.2.7. AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT (IGAD)

En raison de divers facteurs, la région de l'IGAD reste une région où des conditions volatiles et non sécurisées continuent de motiver un grand nombre de personnes à se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Les facteurs de poussée et d'attraction qui mobilisent ces mouvements de population sont variés et « divers » dans leur nature. Certains migrants utilisent des moyens irréguliers, fuyant la Corne de l'Afrique en raison des troubles politiques, de la peur de la persécution et des conflits, tandis que d'autres quittent des situations de pénurie extrême de ressources, y compris la sécheresse, l'échec des récoltes, l'insécurité alimentaire et la pauvreté sévère (IGAD, 2012). La migration au niveau de l'IGAD est abordée dans le cadre du Cadre régional de politique de migration (RMPF) issu du cadre continental de l'Union africaine adopté à Banjul en 2006. Le cadre régional a été adopté par le Conseil des ministres de l'IGAD en 2012, et est devenu la principale politique de référence sur en matière de migration de l'IGAD.

L'Ethiopie est le plus grand pays d'accueil de réfugiés en Afrique, estimé à 704,816 réfugiés, suivi du Kenya, de l'Ouganda, de la RDC et du Tchad. Il est classé comme un centre de transit majeur dans la Corne de l'Afrique. Les mouvements migratoires mixtes comprennent principalement les réfugiés, les personnes victimes de la traite, les migrants irréguliers et économiques, principalement du Soudan du Sud, de la Somalie, de l'Érythrée, du Soudan et du Yémen (RMMS, 2016). Bien qu'il y ait un grand nombre de réfugiés du Yémen entrant en Ethiopie en raison du conflit dans ce pays, certains Ethiopiens traversent également le Yémen en route vers l'Arabie Saoudite et d'autres États du Golfe, ce qui rend la migration bidirectionnelle. Le plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile éthiopiens se trouve au Kenya, qui accueille 30,662 réfugiés et demandeurs d'asile éthiopiens en mars 2016, avec un nombre plus restreint dans d'autres pays voisins (RMMS, 2016a).

Djibouti a été identifié comme un pays source et de transit pour les hommes, les femmes et les enfants soumis au travail forcé et au trafic sexuel (RMMS, 2016b). Les femmes migrantes ont souffert d'abus sexuels et de violence sexiste. La majorité des migrants qui transitent par Djibouti sont des Ethiopiens à destination des Etats du Golfe. C'est aussi une destination pour les migrants qui fuient le conflit au Yémen. Le Soudan a le deuxième nombre le plus élevé de personnes déplacées dans le monde. La plupart des flux migratoires du Soudan proviennent ou se dirigent vers des pays voisins africains et arabes. Les facteurs de migrations au Soudan sont des conflits ethniques internes, des troubles politiques et les sécheresses (OIM, 2011).

De toute évidence, toutes les CER et les États membres ont des tendances et des modèles de migration complexes. Il existe des risques liés à la migration que constituent la violence physique et sexuelle, l'enlèvement et le rapt, l'extorsion et la torture. La menace de rapt et l'enlèvement contre rançon est la menace la plus importante, en particulier pour les ressortissants éthiopiens. D'autres risques incluent la perte de vie, l'exposition à des conditions difficiles, les conflits, les longues distances, surtout dans le désert, sans les besoins fondamentaux, les abus physiques et sexuels, les violations des droits de l'homme et les menaces pour l'extraction d'organes.

3. IMPACT DES MIGRATIONS SUR LE CONTINENT ET LA REPONSE DE POLITIQUE

La migration a eu un impact politique, social et économique significatif dans les pays d'origine, de transit et de destination en Afrique. L'impact a été à la fois positif et négatif, et varie selon la région et le pays. Cette section se concentre sur l'impact politique, économique, social et environnemental que la migration a eu à travers l'Afrique, s'inspirant des exemples de certains pays.

Tout comme les études tendent à mettre en exergue l'impact négatif que la migration peut avoir dans un pays source, de transit et de destination, il y a également un impact positif. L'émigration des ressortissants d'autres pays africains ou à l'extérieur du continent peut avoir un impact positif et négatif sur l'origine ainsi que sur les pays de destination. Les migrants peuvent améliorer positivement les conditions économiques du pays de destination car ils contribuent au développement économique, grâce au travail qu'ils fournissent, et à combler les déficits de main-d'œuvre. Cependant, leur présence peut également ponctionner les ressources économiques dans un pays, qui peut ne pas être en mesure de soutenir les migrants, en particulier dans le cas de ceux qui ont été obligés de se déplacer.

De même, les pays peuvent bénéficier de la présence de migrants sur le plan social, car ils introduisent de nouvelles façons de penser, brisent les perceptions culturelles et créent une communauté plus globalisée qui peut attirer des opportunités économiques dans le pays. Par exemple, la présence des Chinois en Afrique ne peut pas être contestée et le rôle influant que leur pratique commerciale a eu sur les pays a peut-être influencé et modifié les pratiques commerciales en Afrique. Cependant, leur présence a également provoqué des tensions avec les communautés locales qui sont en compétition pour les possibilités d'emploi (Park, 2009).

3.1 L'IMPACT POSITIF DES MIGRATIONS

3.1.1. TRANSFERTS DE FONDS

Un corollaire de l'émigration en provenance d'Afrique est le flux de transfert de fonds vers le continent qui, selon la Banque mondiale, s'est élevé à 17 milliards de dollars en 2004, et s'est élevé à 61 milliards de dollars en 2013, ce qui représente 19% du produit intérieur brut de l'Afrique cette année-là.⁸

Non seulement les flux de transferts de fonds ont été considérables, mais ils ont également été plus stables que les autres flux financiers et plus contra cycliques, ce qui a permis de maintenir la consommation et les investissements pendant les récessions. Les transferts de fonds sont également la principale source de flux de capitaux étrangers nets du continent après l'investissement direct étranger⁹ (Banque Africaine de développement, 2011). En outre, un flux important de transferts de fonds peut améliorer la solvabilité du pays d'accueil, en réduisant le coût d'emprunt sur les marchés internationaux. Par exemple, les transferts de fonds des

⁸ <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data>.

⁹ Ces chiffres ne représentent que les transferts de fonds officiellement enregistrés et n'incluent pas les données d'environ la moitié des pays du continent qui ne déclarent pas régulièrement les données de versement. Lorsque les afflux vers ces pays et les flux non enregistrés vers le reste de l'Afrique par des canaux informels sont ajoutés, la taille des transferts de fonds sera nettement plus élevée.

migrants sont la principale source de devises du Lesotho, et le Lesotho est l'un des principaux bénéficiaires des transferts de fonds officiellement enregistrés dans le monde par rapport au PIB. En 2009, les transferts de fonds représentaient 25% du PIB du pays, ce qui a fait du Lesotho le troisième plus grand récepteur de transferts de fonds, après le Tadjikistan et les Tonga (Banque mondiale, 2011), et le plus grand bénéficiaire de transferts de fonds (en pourcentage du PIB) en Afrique.

Selon la Banque centrale du Kenya, plus de 1,4 milliard de dollars ont été transférés au Kenya en 2014. En 2010, les apports de transferts de fonds de l'Ouganda ont dépassé l'investissement direct étranger (IDE), ce qui donne une indication claire de l'importance croissante de l'apport de transferts de fonds dans l'économie du pays (Rutega et al., 2012). Selon la Banque mondiale, les migrations ont eu un impact sur la réduction de la pauvreté en Égypte, car les transferts de fonds envoyés par la diaspora ont réduit la probabilité de pauvreté de 8,8% dans le pays (Banque mondiale, 2010 : 35).

3.1.2. PARTICIPATION DE LA DIASPORA AU DEVELOPPEMENT

Il y a un consensus croissant que la diaspora peut avoir un impact significatif dans le développement de ses pays d'origine. Le défi, cependant, reste à concevoir des stratégies efficaces par lesquelles la diaspora peut être entièrement mise à profit pour le développement national. La plupart des programmes gouvernementaux se sont principalement concentrés sur combler l'insuffisance du financement, tandis que les donateurs ont principalement cherché à remédier à l'écart de capacité humaine. Du point de vue du gain de cerveaux, les émigrants peuvent apprendre des compétences nouvelles et novatrices qui peuvent être adoptées dans le pays d'origine, si le migrant choisit de revenir. Le pays bénéficiera de compétences novatrices, ce qui contribuera au développement économique et social, surtout lorsque de nouvelles possibilités d'emploi seront créées grâce à l'établissement d'industries.

3.1.3. RETOURS TEMPORAIRES ET PERMANENTS

L'OIM a mis en place plusieurs programmes de retour temporaire pour les professionnels de la diaspora dans le but d'atténuer la pénurie de ressources humaines dans les secteurs touchés. Par exemple, entre 2008 et 2011, l'OIM a facilité le retour temporaire volontaire de 50 professionnels de santé zimbabwéens travaillant à l'étranger pour enseigner dans les universités et travailler dans des hôpitaux ruraux (Mudungwe, 2009). L'initiative a mis à profit l'expérience et les compétences des professionnels de santé zimbabwéens dans la diaspora dans la prestation des soins de santé au pays et la formation du personnel de santé local (par le transfert de connaissances et de compétences aux professionnels locaux), contribuant ainsi à atténuer les effets de la fuite des cerveaux dans le secteur de la santé et des universités.

À l'instar de l'initiative de l'OIM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en place un Programme de transfert de connaissances par des ressortissants expatriés (TOKTEN) dans plusieurs pays africains, ce qui a permis à la diaspora hautement expérimentée et qualifiée de contribuer à leur pays d'origine par le biais des consultances à court terme. Dans le cadre du programme, le coût moyen d'un consultant TOKTEN représentait environ un quart du coût d'un expert consultant international normal. À cet égard, le programme a placé 5,000 volontaires dans des missions dans 49 pays en développement (Banque africaine de développement, 2011).

Les pays pourraient également encourager leurs diasporas qualifiées (en particulier celles dans les secteurs nécessitant un personnel qualifié et expérimenté) de retourner définitivement. Une telle initiative implique d'améliorer les conditions d'un retour définitif qui résout les facteurs de poussée qui ont conduit à l'émigration en premier lieu. De plus, afin de créer des conditions propices à un taux de rendement permanent plus élevé, il est important de procéder à des examens systématiques des programmes de retour, y compris les programmes TRQN -Retour temporaire des ressortissants qualifiés- de l'OIM et les programmes TOKTEN du PNUD. Une meilleure compréhension des expériences des rapatriés de la diaspora qui ont participé à ces programmes, y compris les facteurs clés qui ont inspiré leurs décisions pour rendre leur retour temporaire ou définitif, permettrait aux décideurs des pays d'origine de développer un environnement politique plus favorable.

3.1.4. MISE A PROFIT DES RESSOURCES FINANCIERES DE LA DIASPORA

Les contributions financières de la diaspora peuvent être non commerciales (transferts privés : transferts de fonds directs vers les fonds familiaux ou collectifs aux groupes communautaires pour soutenir des projets de développement) ou des contributions philanthropiques à des projets spécifiques. Ils peuvent également être des investissements commerciaux / financiers dans des entreprises commerciales.

Les diasporas peuvent jouer un rôle essentiel dans l'accélération de l'échange de technologie et de l'investissement direct étranger, comme dans le cas de la Chine, de l'Inde et d'Israël, où les diasporas ont assumé le rôle d'investisseurs pionniers à un moment où les principaux marchés de capitaux considéraient ces économies comme trop risquées. Pour les investisseurs de la diaspora, il existe une motivation intrinsèque non financière pour la participation au stade précoce et, en général, en raison de leur connaissance du pays d'origine, ils ont accès à des mécanismes d'atténuation des risques qui ne sont pas disponibles pour les autres investisseurs traditionnels. De plus, en raison de leur connaissance plus large d'autres économies et marchés, ils servent de point d'entrée dans de nouveaux marchés / produits à domicile (Kuznetsov, 2006).

3.1.5. MISE A PROFIT DES TRANSFERTS DE FONDS OU DE L'ACCES DES INSTITUTIONS FINANCIERES AUX MARCHES DE CAPITAUX

Des flux de transferts de fonds conséquents et stables améliorent la solvabilité d'un pays et, par conséquent, la solvabilité des institutions financières. Les banques dans de nombreux pays ont utilisé les transferts de fonds futurs comme des garanties pour augmenter le financement des obligations des marchés internationaux et bénéficient ainsi aux prêts commerciaux (Gayle et al., 2013). De même, les gouvernements peuvent également émettre des liens, qui peuvent être ciblés sur des projets de développement spécifiques. L'implication de cette politique est que les pays devraient instaurer des politiques qui encouragent l'apport de transferts de fonds par les voies formelles et devraient s'efforcer d'améliorer les données sur les transferts de fonds et les mettre à la disposition des agences de notation et des investisseurs internationaux.

3.2 L'IMPACT NEGATIF DES MIGRATIONS

3.2.1. FUITE DE CERVEAUX

On estime qu'environ 70,000 professionnels qualifiés émigrent de l'Afrique chaque année, ce qui laisse au continent un énorme déficit de capacité humaine. Du fait de la fuite des cerveaux, environ 4 milliards de dollars américains (35% de l'aide publique au développement en Afrique) sont consacrés annuellement à l'embauche d'environ 100,000 expatriés (Banque africaine de développement, 2011).

La migration internationale des travailleurs de santé a contribué à la crise des ressources humaines de santé (RHS) dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Le flux de professionnels de la santé des pays à faible revenu vers les pays à revenu élevé a reçu beaucoup d'attention au cours des dernières décennies et est considéré comme un contributeur important à l'affaiblissement des systèmes de santé déjà fragiles dans les pays d'origine [Poppe et al. 2014]. Le Rapport mondial sur la santé de 2006 a estimé un déficit global de près de 4,3 millions de personnels de santé, avec 57 pays (en Afrique et en Asie) confrontés à de graves pénuries (OIM, 2013b). Aujourd'hui, presque tous les pays d'Afrique subsaharienne montrent des sorties croissantes de travailleurs de santé.

« Bien que des données précises sur l'ampleur de l'exode des compétences manquent, tous les pays de la région de la SADC se sont dits préoccupés par l'impact d'une accélération de la fuite des cerveaux sur la croissance économique et le développement et sur la qualité de la prestation des services dans le secteur public » (Mudungwe, 2014). La fuite de cerveaux dans le secteur de la santé a été identifiée comme l'une des questions les plus problématiques dans la région (Crush et Williams, 2010 ; Crush et al., 2005). L'émigration des professionnels de santé (médecins et infirmières) est particulièrement évidente dans la région de l'Afrique Australe, touchant notamment des pays comme le Mozambique (où 75% des médecins formés ont quitté le pays) et l'Angola (70%), mais aussi le Malawi (59%), la Zambie (57%), le Zimbabwe (51%) le Lesotho (33%) et le Swaziland (29%) (Clemens et Pettersson, 2007 ; ACP, 2011). Cela a de sérieuses implications pour fournir des services de santé adéquats à la population locale, et représente une préoccupation pour les pays africains qui, en même temps, attirent des migrants hautement qualifiés (Gallina, 2010). La perte de travailleurs de santé a eu un impact négatif sur une densité de travailleurs déjà précaires dans la région de l'Afrique Australe.

La Banque mondiale estime qu'un tiers des médecins nés au Lesotho ont émigré (Cobbe, 2012), tandis qu'Ambrose (2005) affirme que plus de 80% des médecins qualifiés Basotho ont quitté le Lesotho et que 75% des médecins qualifiés Basotho travaillent en Afrique du Sud. Ambrose (2005) observe en outre que la situation dans la profession infirmière n'est pas meilleure car plus de 70% des infirmières qualifiées Basotho travaillent à l'extérieur du Lesotho - dans des pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis et l'Afrique du Sud.

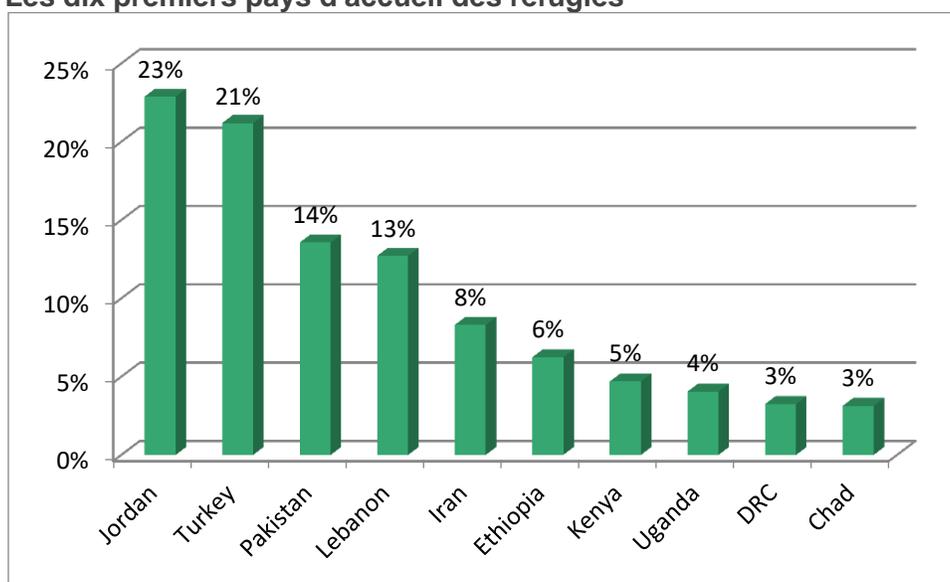
3.2.2. LA DE-COMPETENCE DES PROFESSIONNELS QUALIFIES

Cependant, certains migrants hautement qualifiés finissent par effectuer des emplois à faibles compétences à l'étranger en raison de leur incapacité à sécuriser un emploi dans leur domaine d'expertise, ce qui entraîne des pertes / de-compétences (bien que payant des salaires plus élevés que dans les pays d'origine).

3.2.3. COUTS POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS HUMANITAIRES

Selon Amnesty International, dix pays - qui représentent seulement 2,5% de l'économie mondiale - accueillent plus de la moitié (56%) des réfugiés du monde. Ainsi, les nations les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de la crise qui va s'aggravant.¹⁰ Les pays africains dans les 10 principaux pays d'accueil de réfugiés représentaient 21% des réfugiés (figure 3).

Figure 3 : Les dix premiers pays d'accueil des réfugiés



Source : Amnesty International, <http://www.aljazeera.com/news/2016/10/ten-countries-host-world-refugees-report-161004042014076.html> (Récupéré le 19 Novembre 2016).

Des pays comme l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Tchad ont dû faire face à un grand nombre de réfugiés et de défis en prévoyant la population croissante de réfugiés, y compris les défis liés à la sécurité, la création d'emplois / moyens de subsistance, la traite des êtres humains, les troubles civils (xénophobie) et des pressions sur l'environnement.¹¹

¹⁰ <http://www.aljazeera.com/news/2016/10/ten-countries-host-world-refugees-report-161004042014076.html> (Consulté le 19 novembre 2016)

¹¹ <http://mgafrica.com/article/2016-12-21-refugees-in-africa-faced-bitter-disappointments-in-2016>

3.2.4. COÛTS DE GESTIONS DES FRONTIÈRES ET IMPLICATIONS SECURITAIRES MIGRATOIRES

Certaines des externalités de la migration irrégulière incluent des menaces pour la sécurité nationale / régionale et le coût de la gestion des frontières internationales, ce qui pourrait parfois nécessiter des opérations transfrontalières conjointes des autorités de sécurité compétentes des pays voisins. La poursuite de la migration irrégulière dans différents États membres de l'UA est une préoccupation pour les gouvernements africains. En Afrique du Nord, par exemple, pendant les premiers stades du «Printemps arabe», de nombreux migrants irréguliers de l'Afrique subsaharienne ont voyagé par la Tunisie et par l'Algérie pour accéder à l'Europe. Cette brève période d'instabilité a entraîné l'effondrement des systèmes de gestion des frontières dans certaines régions. Toutefois, dans le cas de la Tunisie, les autorités ont repris le contrôle de leurs frontières, ce qui rend difficile pour les migrants de voyager à travers la Tunisie. L'Égypte est encore un pays de transit majeur pour les migrants en direction du Moyen-Orient. Cependant, le gouvernement a adopté, en octobre 2016, une politique visant les flux irréguliers dans le pays afin de freiner la migration vers et par le pays.

L'augmentation des flux migratoires irréguliers à travers l'Égypte et l'Algérie a eu un impact négatif dans les pays en termes de sécurité. Bien qu'il y ait eu une période où la migration irrégulière a augmenté en Tunisie pendant la chute du président Ben Ali, le pays a réussi à relever les défis de la sécurité en prenant certaines mesures avec le soutien des États de l'UE comme l'Italie.

3.2.5. MIGRATIONS ET SANTE

La migration internationale peut avoir un impact critique sur la dynamique des épidémies et la propagation spatiale des maladies infectieuses (Garcia et al., 2014). En revanche, une épidémie peut également déclencher une migration. Par exemple, l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en décembre 2013 (spécifiquement au Libéria, en Guinée et en Sierra Leone) a eu un effet similaire. Les migrations au sein et à travers les pays d'Afrique de l'Ouest ont contribué de manière importante à la nature explosive de l'épidémie. L'expansion régionale de l'épidémie vers le Sénégal et le Nigeria a été associée au déplacement des régions touchées. La peur de l'Ebola rapide s'est répandue sur le continent et le globe a précipité les contrôles aux frontières des mouvements vers et depuis les pays touchés (Conseil ONU, 2014). Toutefois, les contrôles au niveau des frontières peuvent avoir des effets négatifs importants sur l'épidémie, empêchant tout mouvement d'approvisionnement et de ressources d'urgence, incitant le Conseil de sécurité des Nations Unies à réclamer la fin de l'isolement des pays touchés. Cette situation nécessite la normalisation des protocoles de contrôle et de traitement de maladies au niveau des pays à l'échelle continentale et une compréhension accrue des facteurs de risque culturels et traditionnels au sein et entre les pays, la prestation d'éducation sur la santé publique culturellement ancrée et la coordination et la collaboration régionales, en particulier avec les gouvernements et les ministères de la Santé dans toute l'Afrique. Cela devrait être le même pour les autres menaces émergentes et risque d'exposer les vulnérabilités de la santé publique en raison de la migration.

3.3 REPONSE DE POLITIQUE MIGRATOIRE EN AFRIQUE

En 2015, lorsque la migration et le développement sont devenus un objectif principal de développement durable (ODD), la communauté mondiale a commencé à réajuster leur focus et attention sur certains des facteurs de la migration en provenance d'Afrique dans le but de

répondre à ces facteurs négatifs pour réduire les flux migratoires, en particulier pour les États de l'UE. À l'exception des ODD 6, 7, 12 et 13, les treize restants ont des objectifs directement liés aux migrants et à la migration. Une analyse de Taran (2016) fournit des détails sur les treize ODD qui les relient à la migration. L'intégration correcte des migrants est devenue un aspect essentiel de la migration en favorisant le développement économique et la cohésion sociale.

Les Communautés économiques régionales (CER) ainsi que l'Union africaine (UA) se sont distinguées comme plateformes pour la coopération multinationale en matière de migration et de développement dans les sous-régions respectives. Un certain nombre d'initiatives et de processus consultatifs régionaux ont offert des possibilités de partage, de perspectives et d'expériences d'information, en plus d'améliorer la coopération, le dialogue et le renforcement des capacités des gouvernements (Adepoju, 2008). Dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, l'accent est mis sur l'introduction d'un passeport unique pour l'Afrique dans le but d'alléger la circulation des Africains et des échanges intra-africains entre les États membres.

Au cours des dernières années, de nombreux gouvernements africains ont manifesté un intérêt et une volonté croissants pour gérer les défis liés aux migrations et de mieux tirer parti du potentiel inhérent de développement de la migration. Ceci est attesté par le fait que certains pays africains ont lancé leurs politiques migratoires nationales (par exemple, le Ghana et le Nigéria), alors qu'un certain nombre de pays ont des projets de politiques migratoires (par exemple, le Kenya, l'Ouganda, le Burkina Faso, le Mali, le Libéria, le Niger, le Sénégal et le Sierra Leone), et d'autres sont en train de rédiger ou de planifier explicitement l'élaboration d'une politique nationale de migration. De même, un certain nombre de gouvernements africains ont reconnu la nécessité d'engager la diaspora, ce qui est illustré par la formulation de politiques de la diaspora, par exemple par le Kenya, l'Ouganda et le Sénégal, entre autres. Au niveau des CER, l'IGAD est la seule jusqu'à présent, avec un cadre régional de politique migratoire, adopté en 2012. Même si d'autres CER n'ont pas encore élaboré des politiques migratoires régionales, elles ont des protocoles qui guident la gestion des problèmes de migration dans les régions respectives et il existe des efforts pour réviser les protocoles afin d'intégrer les problèmes de migration émergents dans les sous-régions. Presque toutes les CER mettent l'accent sur la libre circulation des personnes et des services dans les sous-régions.

Les efforts visant à élaborer des politiques migratoires au niveau national et régional montrent que les pays africains et les CER sont conscients de l'importance d'une approche concertée des problèmes de migration. En termes d'intégration régionale, l'impact des flux migratoires doit être soigneusement examiné et plusieurs problèmes politiques doivent être abordés.

4. REPONSES AUX MIGRATIONS EN AFRIQUE : LE CADRE DE POLITIQUE DE MIGRATION POUR L'AFRIQUE

La Commission de l'UA et les CER ont formulé ou institué un certain nombre de traités, de cadres et de processus consultatifs régionaux qui fournissent aux États membres des lignes directrices pour la gestion des migrations et les possibilités de renforcer la coopération, le dialogue et le renforcement des capacités sur les questions de migration (Adepoju, 2008). À cet égard, la Commission de l'UA a adopté le Cadre de politique de migration pour l'Afrique. Cette section du rapport expliquera comment les CER et les États membres ont utilisé le cadre pour orienter la conception de leurs politiques de migration, mais aussi déterminer dans quelle mesure ils ont intégré la migration et le développement dans leurs plans de développement.

4.1. VUE D'ENSEMBLE DU CADRE DE POLITIQUE DE MIGRATION POUR L'AFRIQUE

Le MPFA est le résultat de discussions entre les États membres de l'UA au niveau national et régional en vue d'explorer des moyens innovants de traiter efficacement les problèmes liés aux migrations et d'exploiter les avantages de la migration pour le développement. Il a été élaboré dans le but de guider les États membres et les CER sur les éléments qui devraient être inclus dans leurs politiques migratoires nationales et régionales ainsi que les plans de développement.

Le MPFA identifie 9 thématiques clés de problématiques de migration et fournit une série de recommandations comme indiqué dans l'encadré 1. Le cadre met également en évidence d'autres impacts sociaux de migration, y compris la migration et la santé, l'environnement, le genre et les conflits, entre autres, l'indication que la migration est multi -sectoriel. Le cadre reconnaît que les problèmes de migration sont nombreux, transversaux et complexes, et donc la mise en œuvre des politiques de migration devrait être un processus en évolution impliquant des parties prenantes multiples et abordant à la fois les problématiques et les lacunes en matière de capacités.

Encadré 1 : Le cadre de politique de migration pour l'Afrique

Le MPFA identifie 9 thématiques clés de questions migratoires et fournit des directives de politique globale et intégrés sur chacune d'elles :

- Migrations de main d'œuvre
- Gestion frontalière ;
- Migrations irrégulières ;
- Déplacement forcé ;
- Droits de l'homme des migrants ;
- Migrations internes ;
- Données de migrations ;
- Migrations et développement ; et
- Coopération interétatique et partenariats.

Le cadre fournit des questions transversales et des priorités sur lesquelles les États membres peuvent se concentrer :

- Faire respecter les principes humanitaires migratoires
- Gestion de frontière et sécurité
- Promotion de la migration régulière et de main d'œuvre
- Intégration des migrants dans les communautés d'accueil
- Migration et développement
- Renforcement des capacités
- Promotion de la recherche ayant trait à la politique et capacité migratoires

Compte tenu des priorités identifiées, les États membres sont encouragés à adopter les grandes décisions suivantes pour gérer correctement les migrations :

- Lois et politiques nationales fondées sur les principes internationaux et régionaux ;
- Une approche globale de la gestion des migrations ;
- Participation des différents acteurs ;
- Promotion de la coopération interétatique et inter-intra-régionale ;
- Résoudre les conflits chaque fois qu'ils se présentent en établissant un équilibre entre les pays et harmoniser les lois et les politiques nationales avec les normes et standards internationaux ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'OIM pour favoriser le dialogue interétatique et la coopération régionale pour une migration et gestion efficace des frontières ;
- Encourager la recherche pour générer de l'information ; et
- Encourager les programmes de renforcement de capacités.

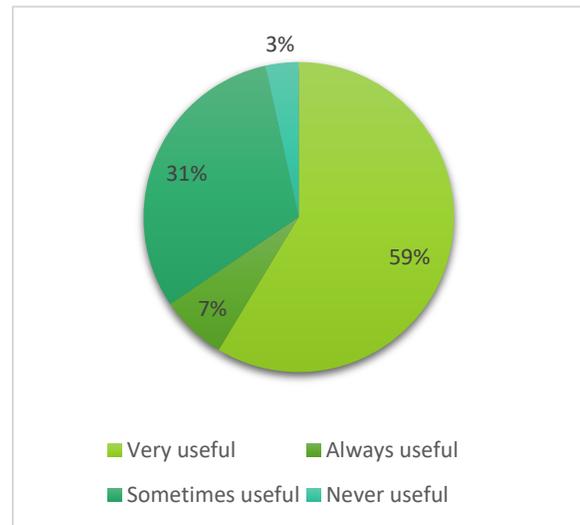
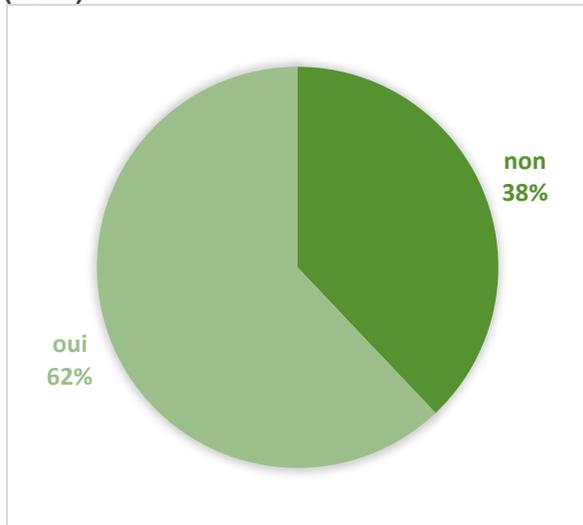
Source : Adopté de Klavert (2011)

Le MPFA souligne que les États membres pourraient mettre en œuvre la politique conformément à leurs propres priorités et ressources et que le cadre ne prévoit pas de priorités ou de mécanismes de mobilisation des ressources pour les mécanismes de mise en œuvre ou d'évaluation des recommandations. Les États et les régions sont également invités à relever leurs défis spécifiques en matière de migration et de déterminer les ressources nécessaires pour y remédier. Les États membres sont encouragés à collaborer avec des organisations internationales qui fournissent une assistance technique et un soutien aux États et aux CER dans la mise en œuvre de leurs cadres de migration. Malgré l'identification des principaux enjeux migratoires en Afrique, il existe une série de défis identifiés par les chercheurs dans l'adoption et la mise en œuvre de MPFA dans les différentes sous-régions.

- l'absence d'un mécanisme institutionnel qui guide et surveille la conformité au cadre par les États membres de l'UA ;
- il y a un manque de responsabilité des États qui ne respectent pas le cadre et même alors, les pays conformes ne peuvent le faire qu'avec les conseils nécessaires de l'organe continental (Achieme et Landau, 2015) ;
- le cadre manque également de recommandations fondées sur des données probantes qui guideront des initiatives politiques concrètes visant à assurer le bien-être et l'intégration sociale des migrants et de leurs hôtes ;
- L'Union africaine (2006a) admet que le manque de volonté politique constitue l'un des principaux défis pour la mise en œuvre des politiques qui favorise l'accès aux marchés, aux territoires et aux services pour les migrants. Cependant, 10 ans plus tard, les CER et les États membres ont travaillé à l'élaboration de politiques migratoires régionales et nationales utilisant le MPFA comme outil de référence ; et,
- L'UA est consciente des tensions possibles entre les migrants et les ressortissants et exhorte aux États membres de trouver un équilibre entre les droits des deux conformément aux normes et standards internationaux (AU 2006a).

De façon intéressante, les réponses de l'étude ont révélé qu'il y avait peu de répondants qui étaient conscients du MPFA, comme l'illustre la figure 4. En tant que cadre directeur principal, il y avait une sensibilisation limitée au niveau national et des changements réguliers au niveau gouvernemental signifiaient qu'il y avait peu mémoire institutionnelle du cadre. Néanmoins, la majorité des réponses (17) ont révélé que le cadre est un document utile pour influencer la conception des politiques nationales (voir la figure 5).

Figure 4 : Etes-vous familier avec le MPFA ? (N=28)
Figure 5 : Utilité du MPFA (N=28)



Source : Conclusions du processus du sondage d'évaluation

Au départ, l'Union africaine avait l'intention de mettre au point un mécanisme de mise en œuvre de MPFA. Cependant, la proposition d'un mécanisme de mise en œuvre a été abandonnée pour permettre aux États membres et aux CER de mettre en œuvre les sections pertinentes qui concernent la situation de leur pays. Un mécanisme de mise en œuvre fournirait aux États membres et aux CER des stratégies de mise en œuvre différentes qu'ils mettraient en contexte dans leur situation. L'absence d'un mécanisme de mise en œuvre pour le cadre laisse l'UA sans indications claires sur l'utilité et l'efficacité du cadre (Klavert, 2011). La nature souple du MPFA, cependant, le rend adapté à la diversité des circonstances de migration dans les différentes sous-régions. Achiume et Landau (2015) le saluent comme un cadre normatif précieux, qui peut améliorer la circulation de personnes en Afrique et améliorer leurs protections de base lors de leurs destinations ou transit.

4.2. INTEGRATION DU MPFA DANS LES POLITIQUES MIGRATOIRES REGIONALES

4.2.1. L'AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Au niveau régional, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) « ouvre la voie » en étant la première REC africaine à élaborer un cadre de politique migratoire régional, appelé ci-après IGAD-RMPF (interview d'informateurs clés). Guidé et éclairé par le MPFA (2006), ce document de politique régionale a été adopté par la 45ème session ordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD en juillet 2012 à Addis-Abeba (Ethiopie).

L'adoption de l'IGAD-RMPF réaffirme l'engagement des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de politique de migration nationales et régionales spécifiques à leur contexte, leurs priorités et leurs ressources. En outre, le cadre fournit une stratégie cohérente visant à guider l'IGAD dans les programmes de gestion des migrations, en accord avec son mandat et ses priorités. De plus, les mesures prises et les enseignements tirés de l'expérience seraient utiles pour d'autres CER qui se situent à différents stades du processus.

À l'instar de son prédécesseur continental (MPFA), l'IGAD-RMPF est « un document de référence complet et intégré non contraignant de par sa nature, portée et contenu ».

L'IGAD-RMPF sert à fournir les lignes directrices et les principes nécessaires, ainsi qu' « un large éventail de recommandations sur diverses questions de migration » afin que les États membres puissent adopter et mettre en œuvre leurs propres politiques de migration en empruntant « les éléments qu'ils jugent appropriés, convenables et applicables à leurs défis et situations de migration spécifiques au pays » (MPFA, 2012 : 2).

Sur le plan thématique, l'IGAD-RMPF comprend les questions de migrations et les éléments incorporés dans le MFPA. Il recommande spécifiquement les stratégies à adopter pour résoudre les problèmes de migration spécifiques dans l'IGAD par l'intermédiaire du Secrétariat de l'IGAD, des États membres et d'autres parties prenantes dans la gestion des migrations. Ces questions et éléments de migration comprennent : migration de main-d'œuvre, gestion des frontières, migration irrégulière, déplacement forcé, migration interne, données sur les migrations, migration et développement, et coopération interétatique et interrégionale. Outre ces principaux domaines thématiques, l'IGAD-RMPF prend en compte un certain nombre d'autres questions sociales et économiques liant la migration à la santé, l'éducation et les ressources humaines, le pastoralisme nomade, la culture, le tourisme, le commerce, la sécurité humaine et la protection sociale.

En termes de stratégie, l'IGAD-RMPF couvre un large éventail de mesures pour renforcer les cadres juridiques, institutionnels et politiques pour la gestion des migrations dans la région de l'IGAD. Il vise également à élaborer « une stratégie commune pour la mise en œuvre de la politique de migration parmi les États membres de l'IGAD qui reflète l'harmonisation des lois, des normes, des procédures, de la diffusion et du partage de l'information ; la compilation de statistiques ; la production de documents et l'utilisation efficace des ressources » (IGAD, 2012 : 55).

De plus, l'IGAD-RMPF comporte certaines fonctionnalités qui le rendent spécifique et pertinent pour la région.

- Il identifie des questions générales et transversales qui comprennent : la sécurité et la stabilité nationales et internationales, ainsi que la migration par rapport à la pauvreté et le développement, et le genre ;
- Il reconnaît que tous les États membres ont connu la migration comme source, transit et point de destination dans le flux de migrants ;
- Il met particulièrement l'accent sur les préoccupations spécifiques régionales telles que la migration mixte, le pastoralisme, la sécurité humaine et les déplacements internes en raison de l'instabilité politique qui a été vécue par les États membres ;
- Il considère le chevauchement de l'appartenance à diverses CER par les États membres de la région (COMESA, EAC) ; et

- Il comprend les États membres dotés d'attributs physiques et humains relativement homogènes.

Le développement de l'IGAD-RMPF est un pas en avant vers la mise en œuvre du MPFA continental. En outre, l'IGAD a mis au point un plan d'action pour les migrations qui définit des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation mettant en œuvre les MPFA et l'IGAD-RMPF. L'IGAD progresse vers la mise en œuvre du RMPF par l'intermédiaire de son Comité régional de coordination des migrations et du Processus consultatif régional (PCR). Une mesure supplémentaire et récente qui faciliterait la mise en œuvre des politiques migratoires est la création d'un Comité sectoriel ministériel sur les migrations par la réunion ministérielle qui s'est tenue à Kampala le 10 novembre 2016 suite aux réunions techniques du PCR tenues deux jours avant. Le Comité ministériel sectoriel sur la migration a été créé en vue de renforcer le cadre institutionnel de l'IGAD pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'IGAD-RMPF. La création du Comité ministériel sectoriel sur la migration est également une mesure de mise en œuvre des politiques qui améliore la capacité de gouvernance migratoire de l'IGAD.

L'IGAD-RMPF se répercute au niveau national, avec l'IGAD appuyant la mise en place de mécanismes nationaux de coordination dont l'objectif est d'aider les États membres à élaborer des politiques de migration et des mécanismes de mise en œuvre complets.

4.2.2. LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST

La Communauté de l'Afrique de l'Est est guidée par le traité signé par les États membres et est entrée en vigueur en 2000. En 2005 et 2009, les États membres ont signé respectivement l'union douanière et le protocole sur le marché commun. En complément au protocole du marché commun et de l'union douanière, la CAE prévoit d'introduire une union monétaire commune et une fédération politique. Tout cela concerne les possibilités de migration telles que la libre circulation des personnes, l'augmentation de la migration légale de main-d'œuvre et de transferts de fonds. Le marché commun est légal et contraignant à une intégration fonctionnelle plus profonde et plus forte par les États membres pour éliminer toutes les barrières commerciales sur les biens et services et libéraliser la circulation des facteurs de production entre eux. La CAE met en œuvre le Traité à travers son plan stratégique et sa vision de 2050. Ils sont tous les deux clairs sur les problématiques de migration dans la communauté.

L'article 104 du traité prévoit la libre circulation des personnes, des services du travail, du droit d'établissement et de résidence. La portée de l'article stipule que « les États partenaires acceptent d'adopter des mesures visant à assurer la libre circulation des personnes, du travail et des services et à assurer la jouissance du droit d'établissement et de résidence de leurs citoyens au sein de la communauté » (Kyangoga, 2010 : 2). Cela sera réalisé en facilitant le passage des frontières des citoyens des États partenaires ainsi que l'harmonisation et le maintien des politiques d'emploi / de travail, de programmes et de législation. Bien que la CAE ait élaboré des mécanismes juridiques pour gérer les flux migratoires des États membres, on ne sait pas si le MPFA a joué un rôle pour façonner l'approche de la CER en matière de migration et de développement car très peu de documents font référence au cadre et relient l'approche régionale à la gestion de la migration de main-d'œuvre. L'un des défis mis en exergue par Achime et Landau (2012) est que le cadre est non contraignant, ce qui signifie que « les États membres ne peuvent pas être tenus responsables dans ces cadres et même ceux qui se sont engagés à mettre en œuvre les cadres doivent le faire sans trop d'orientations et de soutien nécessaire au niveau de l'UA » (2012 : 3). Cela le rend difficile pour l'UA de déterminer l'utilité du cadre au niveau régional.

4.2.3. LE MARCHÉ COMMUN POUR L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Les deux principales politiques qui dirigent la gestion des migrations dans la région du COMESA sont le *Protocole de visa* (1984) et le *Protocole sur la libre circulation des personnes, des services, du travail et du droit d'établissement et de résidence* (2001). L'informateur principal du COMESA a indiqué que le MPFA a fonctionné comme un modèle pour réviser les protocoles existants en place. Selon l'informateur clé du COMESA, le MPFA n'a pas encore été intégré dans le plan de développement de la CER. Il ajoute que bien qu'il ait observé très peu d'intégration du MPFA en indiquant le manque de prise de conscience du MPFA, il a ajouté qu'il « est nécessaire de développer et de diffuser un cadre de mise en œuvre pour guider l'étape de mise en œuvre dès que le MPFA sera révisé ... les CER et ses États membres ont besoin de ressources humaines, de capacités financières et d'infrastructure pour qu'ils adoptent et mettent en œuvre le MPFA » (informateur clé, COMESA). Les États membres ont pris des mesures efficaces pour aborder la question de la migration en créant les Comités nationaux de suivi (CNS) en Zambie et au Zimbabwe qui mettront en œuvre le Protocole du COMESA sur la libre circulation. Par conséquent, un cadre de mise en œuvre guidera les CER dans certaines stratégies d'intégration du MPFA dans le cadre régional et des exemples d'autres pratiques dans d'autres régions aideront les CER à réfléchir plus largement à un certain nombre d'approches qui garantissent la conception et la mise en œuvre de leur propre migration régionale politique.

4.2.4. LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

La SADC a déjà mis en place le *Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes* (2005) qui vise à atteindre les objectifs du traité de la SADC (2001) qui appelle à l'élaboration de politiques visant à : « l'élimination progressive des obstacles à la libre circulation de capitaux et de main-d'œuvre, des biens et services, et de la population de la région en général, parmi les États membres » (site web de la SADC : <http://www.sadc.int/about-sadc/overview/sadc-common-agenda>). Cette politique a été élaborée pour refléter, contribuer à et affiner les cadres juridiques existants aux niveaux régional, bilatéral et national, ainsi que les instruments et obligations juridiques internationaux et régionaux relatifs à la migration et à la main-d'œuvre.

Le protocole de la SADC reste le plus controversé, d'autant plus qu'il a changé deux fois le teint. Au cours de la décennie 1995-2005, le protocole a changé en étant une idée de « libre circulation » des personnes (FMOP) faisant face à une impasse, donnant lieu au projet de protocole sur la « facilitation de circulation » des personnes (FMOP).

Les tentatives de la SADC visant à amener la libre circulation ont rencontré des problèmes. Un premier protocole sur la libre circulation, à partir de 1997, a été retiré, révisé à plusieurs reprises à la suite d'objections, principalement de l'Afrique du Sud, et finalement signé en 2005. Il permet une entrée sans visa pendant 90 jours et autorise la résidence permanente et temporaire. Seuls cinq États membres (Botswana, Lesotho, Mozambique, Swaziland et Afrique du Sud) ont ratifié le Protocole.

Selon la réponse d'un informateur clé concernant le MPFA ; il a déclaré que :

« La SADC n'a pas de cadre de politique migratoire régionale. Chacun des États membres suit leurs propres lois pour gérer la migration. Cependant, il existe des protocoles et des plans d'actions qui ont été mis en place. Il s'agit notamment du protocole sur la facilitation de la circulation de personnes au sein de la SADC qui doit encore être ratifié par le minimum requis de deux tiers des États membres ».

Informateur clé, SADC, Botswana

Le répondant de la SADC a soutenu que bien que le protocole n'ait pas été éclairé et guidé par le MPFA, les domaines prioritaires du cadre ont été utiles à la SADC en termes de gestion de

migration. Cependant, il est nécessaire de « clarifier la définition des rôles et des conditions d'engagement aux niveaux national, régional et continental » (Informateur clé, officiel de la SADC). Le défi auquel est confrontée la SADC est le fait qu'il n'existe pas de politique régionale officielle, mais qu'ils ont des protocoles en place qui sont influencés par le MPFA, ce qui indique que le cadre est un document directeur essentiel pour les États membres de la SADC. Ceci est illustré par le projet de politique sur les migrations de main-d'œuvre (2013), qui est guidé par le MPFA décrivant l'approche des CER pour gérer les migrations de main-d'œuvre avec les États membres. Le projet de politique reconnaît le MPFA comme un document clé qui affine l'approche des CER en matière de migration de main-d'œuvre dans le cadre de dialogue sur la migration pour l'Afrique Australe (2013 : 5).

4.2.5. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

La CEDEAO, à l'instar des autres CER, a eu des protocoles et des cadres qui ont été utilisés pour gérer les migrations dans la région avant la MPFA. Le principal cadre stratégique régissant la migration en Afrique de l'Ouest est le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, de résidence et d'établissement dans la région qui a été signé quatre ans après la création de la Communauté en 1979. Le Protocole stipule le droit des citoyens de la Communauté à entrer, résider et établir des entreprises dans les États membres, devant être octroyé sur une période de transition de 15 ans en trois phases. La phase I a éliminé la nécessité de visas pour des séjours de 90 jours dans les États membres de la CEDEAO par les citoyens de la Communauté. La phase II a réglementé le droit de séjour des citoyens de la Communauté sur le territoire de la Communauté pour chercher et occuper un emploi rémunéré. La phase III vise à faciliter la création d'entreprises par le droit des citoyens de la Communauté de mener des activités économiques dans d'autres États membres de la CEDEAO. Le protocole a été complété par quatre protocoles supplémentaires (1985, 1986, 1989 et 1990) en vue de l'opérationnalisation des trois phases. La phase I est entrée en vigueur en 1980 avec la ratification du Protocole de 1979 par tous les États membres, alors que la phase II est entrée en vigueur en 1986. La phase III n'a pas encore été mise en œuvre.

De plus, en 1985, la décision relative à la création d'un certificat de voyage pour les États membres de la CEDEAO a été adoptée. En outre, en 1990, la décision relative à l'introduction d'un formulaire harmonisé d'immigration et d'émigration dans les États membres de la CEDEAO a été adoptée. Cela oblige les États membres de la CEDEAO à établir un formulaire harmonisé d'immigration et d'émigration. L'approche commune de 2008 de la CEDEAO sur la migration (2008) est également essentielle pour orienter la manière dont les États membres traitent les problèmes de migration.

Bien que le droit d'entrée et de suppression des conditions de visa pour un séjour de 90 jours ait été mis en œuvre dans tous les pays membres de la CEDEAO, il y a moins de progrès sur le droit de séjour, sur le droit d'établissement et sur l'accès à l'emploi. La Communauté prévoit la révision des protocoles de la CEDEAO relatifs à la libre circulation. L'élaboration d'une politique migratoire régionale est prévue en se basant sur la conviction qu'un solide cadre réglementaire en matière de migration aidera à surmonter les défis liés à la mise en œuvre du Protocole de 1979 relatif à la libre circulation des personnes et aux droits de résidence et d'établissement et de ses Protocoles complémentaires. Cette initiative vise à amener les États membres au prochain niveau de gouvernance de la migration à travers l'élaboration de la politique migratoire régionale (Elumelu, 2015). Le MPFA est un document directeur clé qui aidera à façonner les discussions et à concevoir la politique migratoire régionale, d'autant plus qu'elle a influencé la conception des politiques migratoires nationales du Ghana et du Nigéria. D'autres États membres avec des Politiques nationales de migration (PNM) comprennent le Burkina Faso, le

Liberia, le Mali et le Niger, alors que le reste se trouve à différents stades du processus. Dans d'autres pays, les politiques de migration sont basées sur des documents stratégiques qui ne traitent que certaines parties de la migration, ce qui entraîne une approche déséquilibrée qui peut négliger les principaux aspects de la migration (ICMPD et OIM, 2015).

4.2.6. LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a mis en place des mesures facilitant la libre circulation des citoyens de la CEEAC, bien que la libre circulation et l'établissement n'aient pas été une priorité pour les États membres de la CEEAC (OIM, 2016). La CEEAC a tenu une réunion de haut niveau pour discuter des problèmes de migration en 2013. Ils ont élaboré un projet de politique migratoire régionale, bien qu'il n'y ait guère de preuve de mise en œuvre. Bien qu'il existe des politiques de migration dans la région de la CEEAC, il est difficile de faire une corrélation directe entre le MPFA et ces politiques.

4.2.7. UNION DU MAGHREB ARABE

Dans le cas de l'UMA, bien qu'ils soient des États membres de l'UA et qu'ils s'intéressent aux problèmes de migration qui affectent leurs pays et régions, il existe des preuves limitées qui illustrent que le MPFA a été un document directeur essentiel pour leur approche nationale et régionale aux questions migratoires. Les États membres de l'UMA, tels que l'Algérie et l'Égypte, s'engagent étroitement avec les États membres de l'UE pour faire face aux flux irréguliers de migration dans la région. Les États membres ont défini des approches stratégiques pour une gestion efficace de migration. Cela comprend des accords entre les États voisins liés à la migration de main-d'œuvre régulière.

Les États de l'Afrique du Nord se sont plutôt concentrés sur la collaboration avec l'UE plutôt que l'UA, ce qui rend difficile l'utilisation du MPFA comme outil de référence principal pour la conception de l'approche des CER sur la migration. Des collaborations existantes ont été entre l'UMA et l'UE en relation avec la sécurité liée à la migration. La collaboration entre l'UMA et l'UA est clé et les interviews sur le terrain ont révélé que les relations entre les deux sont faibles. En outre, l'absence à long terme du Maroc de l'UA a rendu difficile pour l'UMA et l'UA de collaborer alors que le Maroc accueille l'UMA. Cependant, avec le Maroc qui réintègre en février 2017, cette opportunité permet à l'UMA et à l'UA de renforcer les relations et de collaborer particulièrement en termes d'élaboration d'une approche régionale de la migration et du développement et la sensibilisation au MPFA et la façon dont elle façonne l'approche régionale à la migration en Afrique du Nord.

4.3. INTEGRATION DU MPFA DANS LES POLITIQUES NATIONALES

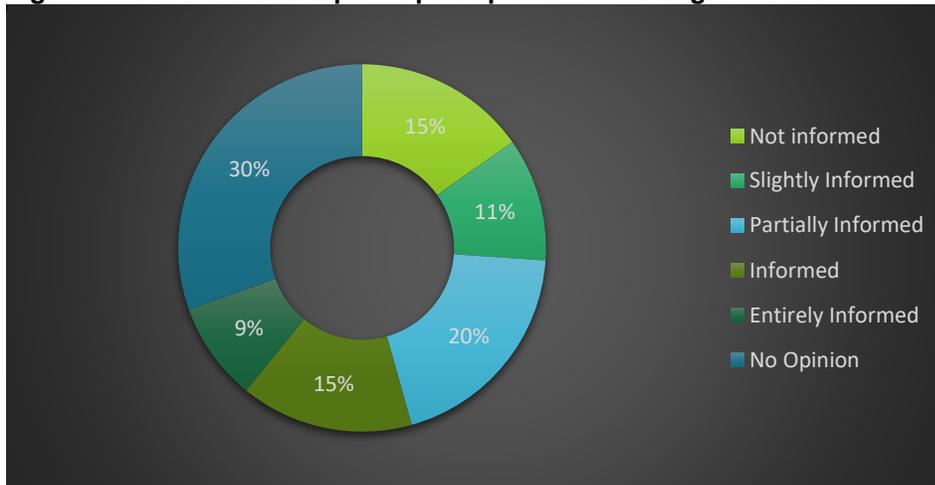
Presque toutes les CER du continent ont tenté d'intégrer la migration et le développement dans leurs plans de développement régional par l'adoption de protocoles sur la libre circulation des personnes et du travail, ainsi que le droit de séjour et d'établissement.

En général, il existe quelques pays en Afrique qui ont déjà élaboré et lancé des politiques nationales de migration telles que le Ghana et le Nigéria, alors qu'un certain nombre d'États membres se situent actuellement à différentes étapes du processus. Des points focaux gouvernementaux ont été nommés pour diriger le mécanisme de coordination de la migration qui permet à toutes les parties prenantes concernées de traiter les questions de migration dans un même espace à partir de différents points de vue. Ces mécanismes de coordination sont une recommandation du MPFA qui vise à forger des synergies et à éliminer les doubles emplois

dans la gestion des migrations entre différents ministères et départements ainsi que des acteurs non étatiques.

Les États membres ont reconnu que la migration est un atout potentiel pour le développement, mais ils sont également conscients des défis de la migration et de l'impact qu'elle peut avoir sur un pays en particulier en termes de sécurité. Le MPFA est destiné à garantir que les États membres ont mis en place certaines mesures susceptibles de potentiellement minimiser ces défis. Les recommandations formulées dans les MPFA visent à faire en sorte que les États membres adoptent des conventions et protocoles internationaux appropriés, mais de disposer également de mécanismes appropriés pour gérer efficacement les migrations. D'après les réponses apportées à l'étude, 54% ont indiqué que les politiques nationales avaient été au moins légèrement influencées par le MPFA, dont 9% ont indiqué que les politiques nationales étaient entièrement éclairées par le MPFA (voir figure 6).

Figure 6 : Mesure dans lequel la politique nationale/régionale est éclairée par le MPFA (N=46)



Source : Réponses du sondage de l'évaluation de performance

Les 9 priorités de migration décrites dans les MPFA ont été utilisées par certains États membres de l'UA comme principes directeurs pour identifier leurs besoins politiques et leurs réponses aux différentes formes de migration. La discussion dans cette section décrira comment les différents États membres ont adopté des recommandations pour des priorités spécifiques, à savoir les migrations de main-d'œuvre, migrations de droits de l'homme, les données sur les migrations, les migrations et le développement, ainsi que la coopération et le partenariat interétatique. Bien que ces priorités soient tout aussi importantes, comme le reste, les réponses sur le terrain à ces domaines thématiques aideront à mieux comprendre comment le MPFA a été utilisé pour influencer la conception des politiques au niveau national.

4.3.1. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Selon le MPFA, « établir des politiques, des législations et des structures régulières, transparentes et globales en matière de migration de main-d'œuvre aux niveaux national et régional peut entraîner des avantages importants pour les États d'origine et de destination » (MPFA, 2006 : 7). La migration de main-d'œuvre est importante dans toute l'Afrique à partir des migrations internes, régionales et internationales. Des conventions et des protocoles internationaux et régionaux sont nécessaires pour protéger les droits des migrants mais aussi pour assurer que leurs mouvements sont réguliers et transparents. Les bénéficiaires d'un processus de migration de main-d'œuvre bien géré seraient le pays d'origine et d'accueil, ainsi que les migrants et leurs familles.

Le MPFA recommande la nécessité aux États membres d'intégrer les conventions n ° 97 et n ° 143 de l'OIT et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille dans la législation nationale. Comme le montre le tableau 4 ci-dessous, certains pays ont signé et ratifié ces conventions, tandis que d'autres ont juste signé / ratifié et qu'ils doivent encore les ratifier / signer.

Tableau 4 : États membres qui ont signé des conventions internationales sur la migration de main-d'œuvre

Convention	signée	Ratifiée
Convention n ° 97 de l'OIT	Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Nigeria, Tanzanie et Zambie	Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Nigeria, Tanzanie et Zambie
Convention n ° 143 de l'OIT	Bénin, Cameroun, Kenya, Burkina Faso, Guinée, Togo et Ouganda	Bénin, Cameroun, Kenya, Burkina Faso, Guinée, Togo et Ouganda
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Burkina Faso, Ghana, Lesotho, Madagascar, Maroc, Bénin, Mozambique, Cameroun, Tchad, Comores, Congo, Gabon, Guinée Bissau, Liberia, Sierra Leone et Togo	Burkina Faso, Ghana, Lesotho, Madagascar, Maroc, Algérie, Mozambique, Cap-Vert, Égypte, Guinée, Libye, Mauritanie, Mali, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Seychelles et Ouganda

Source : Site web de l'OIT : <http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12001:::NO:::>

Au Ghana, par exemple, leur politique nationale de migration (2016) vise à promouvoir les bénéfices et à minimiser les coûts de la migration interne et internationale par des moyens juridiques avec les droits et la sécurité des migrants bien respectés pour assurer le développement socio-économique au Ghana. L'objectif principal de la politique nationale en matière de migration est de promouvoir une approche globale et durable de la gestion des migrations qui améliorera le potentiel de migration pour le développement du Ghana. La politique migratoire du Ghana a été guidée par une multitude de principes du MPFA qui comprenaient la protection des droits des migrants, la facilitation de l'égalité des migrants,

l'adhésion à la Constitution du Ghana de 1992 qui garantissait les droits des Ghanéens à migrer ainsi que le droit à toutes les personnes circuler librement dans le pays. La responsabilité de la gestion des migrations sera confiée au Comité directeur interministériel sur les migrations (IMSCM) sous la direction du Ministère de l'Intérieur. Une fois que cela est mis en place, le gouvernement vise à mettre en place la Commission nationale des migrations du Ghana (GNCM) pour mettre en œuvre les actions énoncées dans le PNM (Gouvernement du Ghana, 2016).

Le PNM nigérian (2015), également influencé par le MPFA, reconnaît la nécessité d'une évaluation nationale du marché du travail, de réglementer et de surveiller les activités des agences de placement privées et vise à limiter la promotion de l'emploi à l'étranger aux secteurs de l'économie où la migration n'entrave pas le développement économique et social national. Il envisage également des mesures visant à protéger les travailleurs migrants avant leur départ et dans les différents pays de destination. En 2013, le Nigéria a finalisé la politique de migration de main-d'œuvre qui fournit des directives complètes sur l'émigration du travail, reconnaît la nécessité d'une évaluation nationale du marché du travail et appelle à la protection des travailleurs migrants, entre autres.

4.3.2. MIGRATIONS IRREGULIERES

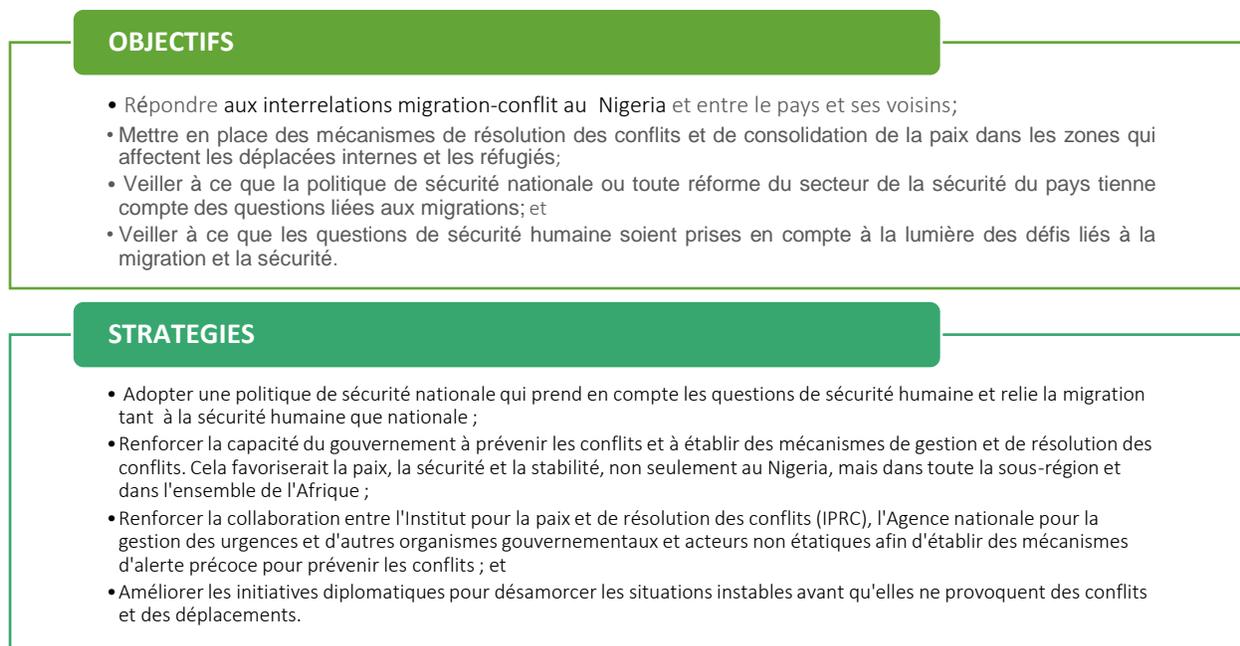
Au niveau national, les pays ont pris des mesures pour veiller à ce que des politiques liées à la migration irrégulière soient en place pour faire face à la traite des êtres humains identifiés dans leurs pays respectifs, y compris l'élaboration de lois nationales au sujet de la traite des êtres humains. Leurs lois ont adhéré aux principes directeurs énoncés dans les MPFA notamment en ce qui concerne « renforcer la politique, les structures et les lois nationales afin d'établir une approche coordonnée et intégrée » (MPFA, 2006 : 17) pour lutter contre la traite des êtres humains. Cela a également été soutenu par des activités de renforcement des capacités avec les forces de l'ordre sur la manière d'identifier une victime de la traite des êtres humains. La création de groupes de travail (Taskforces) sur la traite des êtres humains qui sont chargés de coordonner les efforts de lutte contre la traite des êtres humains a été un pas dans la bonne direction, car elle a créé une plateforme où les représentants clés de différents ministères peuvent discuter des mesures et des approches pour traiter les cas de traite des êtres humains. Grâce à ces taskforces, des plans d'action ont été élaborés pour répondre à la situation actuelle de la traite des êtres humains. Djibouti a un plan d'action de 2014 à 2020 qui vise à renforcer le cadre législatif pour lutter contre la traite des êtres humains, de protéger et d'assister les victimes de la traite des êtres humains et d'établir un mécanisme de renvoi national entre les responsables de l'application de la loi et les prestataires de services sociaux (Département du travail Etats-Unis, Rapport sur les pires formes de travail des enfants, Djibouti, 2015).

L'Afrique du Nord est confrontée à un défi permanent face à la migration irrégulière. Récemment, le Gouvernement égyptien a élaboré sa Stratégie nationale de lutte contre la migration illégale (2016-2026) guidée par le MPFA. Sous la direction du Comité national de lutte et prévention contre la migration illégale (NCCPIM), l'un des objectifs est de contribuer à l'élaboration d'une politique globale de migration illégale. La formation de cette stratégie était en réponse à la loi contre la traite humaine récemment adoptée qui, selon le président du NCCPIM, l'Ambassadeur Naela Gabr, « la loi ne criminalise pas les migrants en situation irrégulière, ne fait pas de distinction entre les Egyptiens et les non-Égyptiens, et prévoit la protection de l'Égypte conformément aux obligations internationales du pays » (OIM, 2016). Cela indique que les États membres prennent des mesures différentes pour s'attaquer à la migration irrégulière dans leur pays et ont peut-être traité cette recommandation par le MPFA.

Certains États membres ont adopté des partenariats avec les États membres de l'UE et / ou l'UE pour aborder les problèmes de migration dans leurs pays, par exemple, la Zambie a lancé de nouveaux outils pour protéger les migrants vulnérables en 2014 lors d'un colloque national sur la traite des êtres humains. Cela a été effectué en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec le soutien de l'UE et de l'OIM. Les outils élaborés par l'OIM, l'UNICEF et le HCR, ainsi que les homologues du gouvernement et de la société civile, comprennent des mécanismes d'identification, de protection et de renvoi des personnes les plus vulnérables en déplacement.

La sécurité humaine a été liée à des discussions relatives à la migration irrégulière comme cause potentielle de conflit aux frontières par rapport à la migration. Cela pourrait influencer les relations entre les États membres. La PNM du Nigéria décrit les objectifs et les stratégies (figure 7) pour gérer la sécurité humaine, ce qui illustre le besoin de comprendre les relations potentielles migration-conflit, d'élaborer certaines mesures visant à résoudre ce conflit et la nécessité de renforcer les capacités du personnel chargé de traiter ces questions (OIM, 2015 : 33).

Figure 7 : Objectifs et stratégies de la politique nationale de migration du Nigéria sur la sécurité humaine



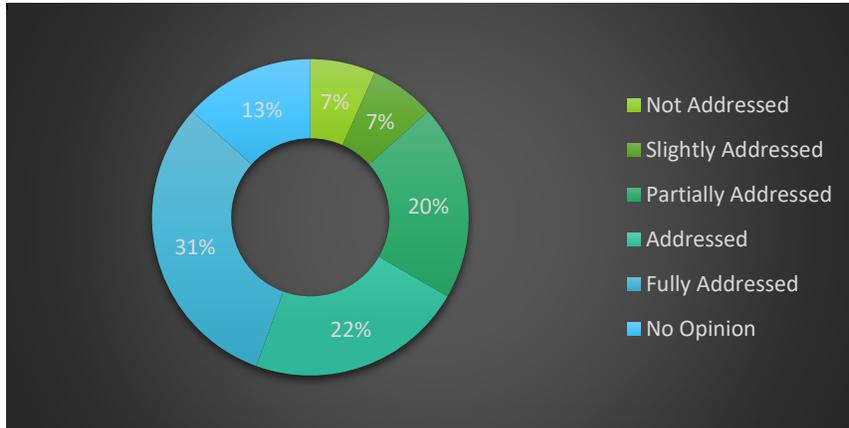
Source : Politique de migration du Nigeria (2015)

4.3.3. DEPLACEMENT FORCES

Le déplacement forcé est un grand défi qui se manifeste davantage en Afrique Orientale et Centrale. Les plus grands camps de réfugiés sont situés en Ouganda, en Éthiopie et au Kenya pour certains pays instables de la région (à savoir, le Soudan du Sud et la Somalie). L'état des déplacements internes est une préoccupation plus grande car un certain nombre d'États membres ont une population importante qui est déplacée à l'intérieur du pays. La lutte contre le déplacement forcé est une question délicate car il existe des principes humanitaires qui doivent être respectés. Grâce aux conventions internationales et régionales, les États membres

peuvent garantir que les droits des personnes déplacées sont protégés. En ce qui concerne les réponses au sondage, comme l'illustre la figure 8 ci-dessous, 73% des répondants estiment que leurs politiques nationales / régionales ont totalement ou complètement confirmé les principes humanitaires conformément au cadre.

Figure 7 : Mesure dans laquelle la politique nationale et régionale conforte les principes humanitaires



Source : Réponses du sondage de l'évaluation de performance

Le MPFA a recommandé quelques stratégies qui renforceraient l'approche de la gestion des réfugiés dans les États membres, même pour les pays qui ont déjà une politique de réfugiés. Certaines des recommandations comprenaient le renforcement des capacités des agents chargés de l'application de la loi qui constituent le premier point de contact pour les réfugiés (agents d'immigration, douanes et police) afin de s'assurer que la sélection appropriée est effectuée. Les points focaux au sein des ministères doivent être identifiés, mais des plans d'urgence devraient être élaborés au cas où les pays recevraient un afflux massif de réfugiés et de demandeurs d'asile et les aideraient à se préparer à cette éventualité. La collaboration avec la société civile pour accroître les capacités de protection locale qui fournira les conseils et le soutien nécessaires aux réfugiés et à la lutte contre la xénophobie. En outre, les États membres doivent engager le public à travers des campagnes de sensibilisation sur le sort des réfugiés pour contrer les tendances xénophobes.

L'Ouganda a été salué pour avoir une politique de réfugiés ayant le plus de progrès. Le Bureau du Premier ministre accueille également le Département des affaires des réfugiés (DAR) qui dirige les questions relatives aux réfugiés dans le pays avec ses partenaires internationaux et locaux ainsi que la communauté locale qui héberge les réfugiés dans le nord de l'Ouganda. Bien que le gouvernement de l'Ouganda ait été félicité pour ses efforts progressistes en matière de traitement des affaires de réfugiés, ils sont confrontés à des défis, en particulier avec l'augmentation des réfugiés. Selon l'agent de protection des réfugiés, l'Ouganda accueille actuellement 800,000 réfugiés, principalement du Soudan de Sud, mais aussi de l'Éthiopie, de l'Érythrée, de la République centrafricaine et du Burundi. Le responsable de la protection des réfugiés s'est inquiété du partage du fardeau des réfugiés avec d'autres États membres de l'UA. Il a déclaré que si :

*« Les pays riches en Afrique qui ont de l'argent n'accueillent pas de réfugiés...
L'UA ne peut-elle pas les mobiliser pour fournir un soutien financier par
l'intermédiaire de l'ONO ou du gouvernement pour faire face au fardeau des
réfugiés ».*

Entrevue de l'informateur clé, Officier de la protection des réfugiés, Ouganda

La coopération bilatérale entre les États membres avec l'aide de l'UA, pour fournir une assistance financière et un soutien aux pays d'accueil des réfugiés aiderait à la gestion des réfugiés.

L'Ouganda engage également activement les ONG et OSC internationales et locales lorsqu'elles travaillent avec des communautés déplacées. Les OSC opérant sur le terrain en Ouganda, en particulier dans les communautés d'accueil de réfugiés, sont bien informées sur les besoins de leur communauté lorsqu'ils s'engagent constamment avec eux. L'accès à l'information n'a pas été un défi pour eux, mais ils n'ont pas de financement adéquat car ils dépendent des donateurs. Ils ont des besoins en capacité qui réduisent leur niveau de contribution. En outre, ils ne sont pas impliqués dans certains groupes de travail clés qui traitent des questions de migration qui leur permettraient d'interagir avec les responsables gouvernementaux au niveau des politiques. Malgré tout cela :

« Le cadre est vraiment bon, car il couvre tous les aspects qui doivent être là pour avoir un bon cadre... le défi est de l'opérationnaliser... l'engagement du gouvernement qui doit mettre en place des ressources pour assurer qu'il soit opérationnel ».

Entrevue de l'informateur clé, ONG, Ouganda

En d'autres termes, le cadre doit être utilisé de manière appropriée pour qu'il soit considéré au niveau ministériel comme un cadre utile.

L'Éthiopie, d'autre part, a élaboré la « politique hors camp » pour les réfugiés de l'Érythrée implémentée en 2010, qui permet aux réfugiés de vivre hors du camp s'ils peuvent se financer (RMMS, 2015). En réponse aux violations des droits de l'homme contre les migrants éthiopiens au Moyen-Orient et dans les États du Golfe, le gouvernement de l'Éthiopie a interdit temporairement le recrutement de main d'œuvre à l'étranger entre octobre 2013 et mi-2015 (RMMS, 2016a). Une nouvelle législation a été introduite dans le but de sauvegarder les droits fondamentaux et la dignité des travailleurs éthiopiens dans les États du Moyen Orient et du Golfe. L'Éthiopie a en outre adopté une législation et une politique migratoire internationale et nationale conformes aux MPFA. Les législations internationales appellent à la protection des droits de l'homme, à l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, à l'élimination de la discrimination et aux législations nationales qui protègent les réfugiés, y compris des lois du travail favorables (RMMS, 2015). L'Éthiopie a également un accord bilatéral sur les politiques frontalières avec des pays comme le Kenya, qui permet aux citoyens de franchir librement la frontière sans visas.

En ce qui concerne les déplacements internes, l'un des principaux outils directeurs sont les Principes directeurs des Nations Unies sur les déplacements internes et la Convention de Kampala (2009). Ceux-ci ne sont pas contraignants mais sont des principes qui doivent être intégrés dans la politique nationale. Le Kenya a encore à signer et ratifier la Convention de Kampala, mais a adopté la Loi sur la prévention, la protection et l'assistance aux personnes

déplacées et aux communautés affectées (2012) qui sera guidée par le Comité consultatif national de coordination (NCCC), qui répond à l'une des recommandations du MPFA.

4.3.4. DIASPORA ET MIGRATIONS DE RETOURS

La contribution de la diaspora au développement national a été reconnue par ses gouvernements. L'élaboration d'une politique de la diaspora qui définit la contribution positive de la diaspora en termes de transferts financiers et sociaux vers leur pays est un objectif que les gouvernements espèrent atteindre.

L'engagement de la diaspora a été encouragé dans de nombreux États membres, en particulier en ce qui concerne le développement national. Au Cameroun, le gouvernement a élaboré un cadre de politique pour répondre aux défis de la gestion des migrations du pays par la loi de 1997 n° 97/012. La loi établit les conditions d'entrée, de séjour et de retour des étrangers au Cameroun. Un examen du cadre de la politique de gestion des migrations est en cours depuis 2008, en ce qui concerne la politique de sécurité, le transfert des fonds de migrants, les questions concernant la diaspora (transfert de compétences), les politiques de retour, la fuite des cerveaux et le phénomène de migration irrégulière (Mberu & Pongou, 2012). La nouvelle politique migratoire nationale et les programmes en cours de rédaction donnent la priorité au soutien du co-développement. Malgré les échecs de la mise en œuvre de la politique systémique des institutions gouvernementales et le manque de ressources financières (Mberu & Pongou, 2012), la politique axée sur la création d'incitations est conforme à la nouvelle volonté d'atteindre et d'exploiter la diaspora du pays et sa capacité d'investissement humain et financier pour le développement de la nation.

Cependant, une autre position adoptée dans d'autres États membres est d'avoir une politique qui encourage l'émigration dans le but d'acquérir des compétences et de construire des ponts entre le pays d'origine et le pays de destination dans le but d'exploiter ces connexions pour le développement. La Tunisie, par exemple, avait une politique qui encourageait les ressortissants à migrer et faisait le suivi de leurs ressortissants à l'étranger. Cependant, au 21^{ème} siècle, l'afflux de migrants en provenance d'Afrique subsaharienne exigeait du gouvernement d'adopter une politique visant les migrants de ces régions qui pourraient être en transit ou à la recherche d'opportunités à l'intérieur du pays. En 2011, début du Printemps arabe, il y a eu une révolution dans le pays qui a répondu à la politique migratoire adoptée par le gouvernement en matière de flux de demandeurs d'asile en provenance de la Libye et de migrants en transit vers l'Europe via la Tunisie. La révolution a eu un impact significatif sur les flux migratoires en Tunisie. Tout d'abord, cela a entraîné une augmentation du mouvement irrégulier / de la circulation irrégulière / de la Tunisie en raison du manque de gestion des frontières. Deuxièmement, avec l'effondrement du régime de Kadhafi, le gouvernement tunisien a été contraint d'examiner sa politique sur les demandeurs d'asile alors qu'il commençait à recevoir des immigrants de la Libye sous la forme de réfugiés. Troisièmement, ceci a augmenté la visibilité et la présence des organisations de la société civile qui ont commencé à défendre les droits des migrants.

La Tunisie n'avait pas de politique officielle qui était en mesure de gérer efficacement l'émigration de ses ressortissants. Il a établi des accords bilatéraux avec des pays clés en Europe en fonction des besoins de migration de main-d'œuvre des États de l'UE. Les accords de réadmission avec l'Italie et la France ont offert aux travailleurs migrants la possibilité de travailler dans ces pays. Toutefois, la mauvaise gestion de ces accords a entraîné plusieurs défis et des flux irréguliers de migrants en provenance de la Tunisie. En 2008, les

gouvernements tunisiens et français ont signé un accord qui accordait aux Tunisiens hautement qualifiés la possibilité de travailler en France en échange d'un contrôle fort de la gestion des frontières pour les migrants irréguliers en France.

Dans le cas de l'Ouganda, en 2007, le Président de l'Ouganda a émis une directive au ministère des Affaires étrangères pour élaborer des stratégies visant à renforcer sa capacité à coordonner et à gérer les relations de la diaspora de l'Ouganda, ce qui a conduit au développement de la politique de la diaspora. Cette politique vise à fournir un cadre pour un engagement efficace avec les Ougandais dans la diaspora, mais aussi des moyens d'utiliser les transferts de fonds pour le développement national. L'OIM a soutenu les initiatives menées par le gouvernement puisqu'elles

« a travaillé avec le ministère des Affaires étrangères sur les problèmes de la diaspora sur le retour des Ougandais qualifiés pour venir soutenir leur retour. Il ne fonctionne pas. Nous espérons la relancer non seulement pour le retour des migrants qualifiés, mais aussi pour mobiliser la diaspora pour le développement. Il faut une cartographie de la diaspora ».

Entrevue de l'informateur clé, ONG, Ouganda

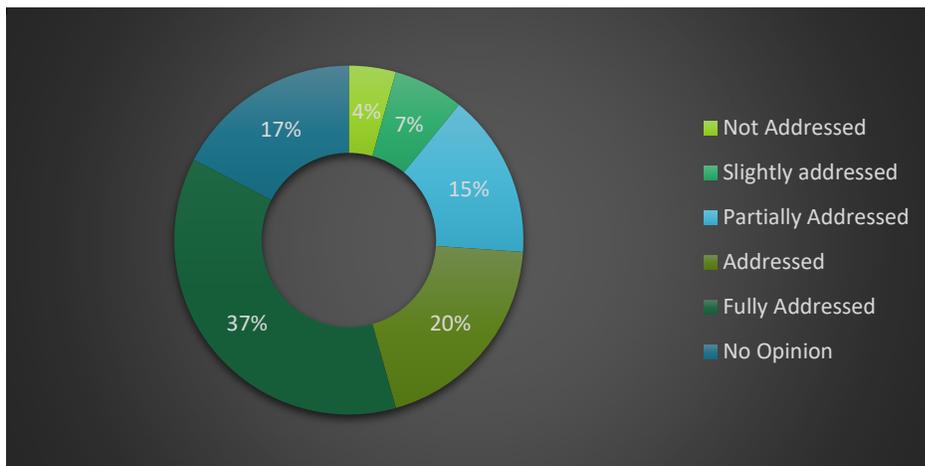
Cette relation positive entre le gouvernement et l'OIM pourrait résoudre les problèmes pertinents. Le fait que le gouvernement travaille en partenariat avec des acteurs non étatiques et étatiques sur un certain nombre de problématiques migratoires illustre un changement d'approche et de perception en matière de migration. Il en est de même pour le lien entre migration et développement.

4.3.5. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

Les États membres ont élaboré des visions ou des plans de développement dans lesquels la migration a été reconnue comme un outil clé pour le développement national. Une recommandation clé du MPFA était « d'encourager les États membres à intégrer les politiques de migration et de développement, en particulier des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP) dans leurs plans nationaux de développement. [De plus] des plans d'action de développement nationaux visant des approches globales de la migration et du développement afin de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) » (MPFA, 2006 : 31). Le Ghana a réussi à concevoir son PNM dans le contexte de plusieurs cadres politiques, dont la Constitution du Ghana, la Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana (GPRS) 1 et 2, le Programme de croissance et de développement partagé du Ghana (2010-2013) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est ancré dans le contexte du Cadre stratégique pour la migration de l'Union africaine de 2006 (UA) et de l'Approche commune de 2008 de la CEDEAO sur la migration (Gouvernement du Ghana, 2016 : 1-2). En 2016, la migration et le développement ont été identifiés comme objectif pour 2030 dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) qui remplace les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Selon les réponses au sondage, 37% des réponses conviennent que la migration a été intégrée dans les plans nationaux de développement, comme indiqué dans la figure 9.

Figure 9 : Mesure dans laquelle la politique nationale / régionale a été intégrée à la migration dans les plans de développement



Source : Réponses du sondage de l'évaluation de performance

Le Plan de développement national de l'Ouganda (NPD) II 2015-2020 promeut et défend les droits des réfugiés par l'assistance pour parvenir à des solutions durables et reconnaît la présence de réfugiés dans le plan. À l'heure actuelle, le gouvernement a également élaboré l'Agenda de transformation d'établissement (STA), qui est une initiative menée par le gouvernement, y compris le programme menée par l'ONG d'autonomisation des hôtes des réfugiés (ReHOPE), une initiative des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF qui vise à explorer des idées novatrices en matière de développement et à reconnaître les besoins des réfugiés et des populations déplacées. Il relèvera de la STA qui se concentre sur « les zones d'accueil des réfugiés, les questions environnementales, les moyens de subsistance et la sécurité [qui] sont les piliers de la STA et font partie du projet ReHOPE¹² ». Bien que certains pays aient des plans de développement et des visions, certains d'entre eux nécessitent des révisions pour inclure les ODD ainsi que pour répondre à la situation actuelle de la migration.

Les partenariats et les collaborations entre l'Afrique et les institutions de l'UE axées sur le potentiel du développement par la diaspora existent également. L'Observatoire des migrations de l'Afrique Caraïbes et Pacifique, en partenariat avec l'OIM, a engagé les États africains sur des discussions sur la manière de tirer profit des transferts de fonds pour le développement. La création de l'Institut africain des transferts de fonds (AIR) à Nairobi, au Kenya, a permis d'établir une institution spécifique en Afrique qui peut fournir une assistance et un soutien aux États membres sur la façon d'élaborer des approches par lesquelles les transferts de fonds peuvent être conçus pour bénéficier le développement national.

Cependant, des pays comme la Zambie ont élaboré une autre approche pour travailler positivement avec leur diaspora en lançant le programme le retour de ressortissants Africains qualifiés (RQAN). En partenariat avec l'OIM, ce programme était un système volontaire auquel les ressortissants africains en Europe et aux États-Unis pourraient en bénéficier s'ils voulaient retourner sur le continent. La Zambie a été désignée comme l'un des pays cible. Le programme a été remplacé par Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), un partenariat de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et plusieurs organismes sous-régionaux tels que la CEDEAO, la SADC et la CAE (Amin et Mattoo, 2007). En tant que tel, un certain nombre de pays ont adopté différentes approches pour travailler avec leur diaspora pour le développement national.

¹² Entrevue de l'informateur clé.

4.4. RESUME DES CONCLUSIONS

Les réponses de l'étude révèlent que le cadre est un document d'orientation pertinent que les CER et les États membres ont mentionné en termes de conception de l'approche nationale et régionale des problèmes de migration. De plus, les États membres et les CER qui ont élaboré leurs politiques migratoires nationales ont fait référence au MPFA comme un document d'orientation clé qui a façonné leur politique. Les principales priorités telles que la migration de main-d'œuvre, les migrations forcées et le développement des migrations ont montré comment le MPFA a aidé à identifier les problématiques clés qui devraient être incluses dans la politique nationale de migration, mais également intégré dans les plans nationaux de développement. Néanmoins, les défis identifiés étaient le manque de sensibilisation autour du cadre, en particulier lorsqu'il y a eu des changements au sein du ministère. Les réponses des entrevues avec les informateurs clés ont révélé qu'il y a très peu de mémoire institutionnelle sur le cadre, en particulier lorsque des changements ont eu lieu dans l'affectation des fonctionnaires.

5. QUESTIONS EMERGENTES, DEFIS ET OPPORTUNITES POTENTIELLES

Bien que le MPFA ait été considéré comme un document d'orientation utile aux niveaux régional et national, comme indiqué dans la section précédente, certains défis ont été identifiés concernant le cadre et sa pertinence au niveau régional et national. Ces défis devraient être considérés comme des opportunités pour les États membres, les CER et l'UA de trouver une approche efficace de la migration au niveau national, régional et continental.

5.1. QUESTIONS EMERGENTES ET DEFIS

Un certain nombre de questions ont émergé alors que les pays sont en passe de créer des mécanismes pour traiter les migrations dans leurs pays. D'abord et surtout, le cadre est dépassé et nécessite des révisions pour pouvoir refléter la situation actuelle de la migration, mais aussi d'élaborer des recommandations en réponse à l'évolution des modèles, des tendances et des caractéristiques de la migration sur le continent. Par exemple, l'adoption de la Convention de Kampala (2009), qui est entrée en vigueur en 2012, doit être incluse dans le cadre pour guider les CER et les États membres à façonner leur approche pour gérer les déplacements internes. En outre, la situation actuelle concernant les réfugiés dans la région et à travers le monde a un effet néfaste sur la manière dont les gouvernements nationaux peuvent faire face à la situation des réfugiés. Par exemple, lorsque le gouvernement du Kenya a annoncé la fermeture du camp de réfugiés de Dadaab en mai 2016, il a soulevé la question de la sécurité, mais aussi des solutions durables pour les pays qui ont produit des réfugiés depuis des décennies, comme la Somalie.

Une question principale issue de la réponse a été la sensibilisation continue limitée du MPFA car certains des répondants de l'étude n'étaient pas au courant du cadre. Certains pays utilisent les protocoles et les traités élaborés au niveau régional pour traiter les problèmes de migration et ne sont pas au courant du MPFA. Bien que les réponses au sondage aient révélé que les fonctionnaires du gouvernement étaient conscients du cadre, les réponses aux entrevues ont

montré qu'il y avait peu de sensibilisation, surtout lorsque les positions du gouvernement changent souvent.

Le besoin de données et de recherches a été souligné dans un certain nombre de rapports nationaux. Par exemple, il existe des preuves croissantes à l'appui des effets positifs sur le commerce (en particulier le commerce transfrontalier informel) entre les pays d'accueil et les pays d'origine d'immigrants qui doivent être explorés par la recherche. Le problème majeur est le manque de données et d'analyses de données fiables et à jour sur l'Afrique, qui continue d'entraver l'élaboration de politiques éclairées. Une proportion importante des mouvements migratoires intra-régionaux ne sont pas enregistrés dans les statistiques officielles produites par les gouvernements et les entités internationales. Un certain nombre de pays d'Afrique utilisent d'anciennes données de recensement pour analyser les problèmes de migration. Sans des données à jour, les gouvernements ne sont pas en mesure d'identifier les tendances de la migration et de concevoir efficacement des politiques pour résoudre les problèmes de migration qui émergent.

La gestion de la migration pour le développement dépasse la capacité d'un seul pays, en particulier compte tenu du fait qu'il y a beaucoup d'action aux frontières de différents pays. Les États membres n'ont pas encore pleinement exploité leurs frontières comme ressources potentielles pour la paix, la sécurité, la stabilité et pour une plus grande intégration et développement socioéconomique du continent. La Stratégie de gouvernance des frontières de l'Union africaine est un instrument en cours d'élaboration pour aider les États membres à utiliser leurs frontières comme vecteurs pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement grâce à la gouvernance efficace des frontières et à faciliter la circulation facile des personnes, des biens, des services et des capitaux parmi les États membres.

Les partenariats bilatéraux, régionaux et multilatéraux entre les gouvernements peuvent contribuer de manière significative à répondre à de nombreuses préoccupations en matière de migration et de développement et à renforcer l'impact positif des mouvements de personnes. La migration bien gouvernée est un avantage pour les pays d'accueil et les pays d'origine et, par conséquent, il est nécessaire d'élaborer des politiques migratoires favorables en tenant compte des préoccupations concernant la sécurité, le fardeau des immigrés irréguliers et des travailleurs étrangers et des questions d'identités nationales et des dynamiques socioculturelles.

Tirer parti du potentiel de développement de la diaspora est essentiel pour le développement de l'Afrique. Certains pays africains sont en train d'élaborer ou ont déjà élaboré des politiques de la diaspora pour renforcer leur engagement. Différentes catégories de la diaspora jouent des rôles en mettant à contribution leurs compétences et leurs connaissances dans leur pays d'origine en envoyant des fonds qui stimulent le développement et influencent la réduction de la pauvreté aussi. Il y a consensus sur le fait que la diaspora contribue énormément au développement de ses pays d'origine. Cela nécessite d'établir une communication positive entre les gouvernements et la diaspora afin de fournir aux différentes parties prenantes une plateforme dynamique et interactive pour réengager et se reconnecter les uns avec les autres. Les initiatives ciblées par la diaspora ont été couronnées de succès dans certains pays d'Afrique comme le Ghana et l'Éthiopie. La principale raison de ces succès a été l'engagement des gouvernements dans les pays d'origine. Les pays prospères se sont engagés positivement à

promouvoir et à élaborer des politiques et des législations favorables et à établir des liens et réseaux avec leur diaspora. Les gouvernements de ces pays ont prospéré pour obtenir la coopération de la diaspora en mettant l'accent sur des domaines pratiques de collaboration directement liés au développement et à l'aide humanitaire.

Il existe un écart entre l'engagement des pays et leur capacité technique réelle à gérer les problèmes de migration, en particulier les migrations irrégulières. Il est nécessaire de renforcer durablement les capacités des gouvernements africains à favoriser la mobilité régionale grâce à la gestion des migrations qui contribue aux développements sociaux et économiques des individus et des communautés.

Les migrants de différents pays africains sont principalement des jeunes de moins de 30 ans. Il est important pour les pays, les CER, l'UA et d'autres organisations internationales d'explorer comment les migrations peuvent tirer profit des transitions démographiques et intégrer avec succès les jeunes dans les activités de développement. Il est également important d'examiner attentivement la sécurité humaine des migrants, ce qui affecte principalement les femmes et les jeunes qui courent un risque élevé d'exploitation et de trafic. L'intégration correcte des migrants est un aspect essentiel de la migration dans la promotion de la cohésion sociale et du développement économique.

Les frontières longues et poreuses sont problématiques dans de nombreux États membres car les gouvernements n'ont pas la main-d'œuvre et les ressources nécessaires pour gérer leurs frontières. Les États membres doivent s'engager dans la délimitation, la démarcation et la réaffirmation de leurs frontières pour relever ces défis. En outre, il est important que les États membres élaborent une gestion coopérative des frontières - *une réponse cohésive du gouvernement aux défis de la gestion des frontières grâce à la coopération des autorités publiques à travers les frontières sectorielles et internationales vers un objectif partagé : équilibrer les mouvements simples et légaux des humains et des biens et la prévention des activités illégales, l'insécurité humaine et nationale grâce à des accords conjoints efficaces et efficaces* (tels que définis par la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière). Pourtant, la gestion des frontières nécessite des ressources financières et techniques. Il est nécessaire de renforcer les capacités des États membres dans tous les domaines de la gestion des frontières - délimitation, démarcation et coopération transfrontalière - en collaboration avec les institutions concernées. La gestion sur toute la longueur des frontières nécessite des ressources financières et techniques considérables. En outre, les migrants en mouvement mixte méritent des aliments, de l'eau et des abris, des conseils juridiques et consultations et des informations de leurs options, y compris le retour et la soumission des demandes d'asile, ainsi que l'accès aux soins de santé et aux autres services sociaux.

5.2. OPPORTUNITES POTENTIELLES

Malgré ces défis, il existe des preuves de la volonté politique de relever les défis migratoires dans les États membres. Il existe plusieurs possibilités que les États membres peuvent tirer profit pour s'assurer qu'ils développent une approche efficace de la migration. Les opportunités décrites ci-dessous ont été identifiées au niveau régional et national et seront liées à la manière dont les États membres peuvent utiliser pleinement le cadre dans leurs discussions et la conception de leurs politiques de migration respectives. Mais aussi à l'UA de considérer la conception d'un plan de mise en œuvre du MPFA qui serait utile pour les États membres.

Pour que le MPFA reflète la situation actuelle de la migration au niveau national et régional, la politique devrait être révisée pour répondre aux besoins de la migration actuelle. Dans quelques CER et États membres, ils ont des niveaux disparates de mise en œuvre de leurs documents de politique nationale et, dans certains cas, les politiques migratoires régionales n'ont pas encore été validées et dans d'autres, même pas divulguées. Cependant, le fait qu'il y ait au moins une vision politique dans quelques CER en ce qui concerne l'élaboration d'une politique migratoire régionale constitue une opportunité d'être saisie par les États partenaires qui pourraient les inspirer dans l'élaboration de leur propre vision conformément à leurs propres politiques régionales. L'UA devrait profiter de cette volonté politique des États membres pour souligner l'importance du MPFA pour aborder la migration et le développement au niveau national et régional.

La conscience des réalités migratoires et la nature souvent dynamique de la migration peuvent être soulevées et abordées car de meilleures perspectives de renforcement des capacités peuvent être créées. Ceux-ci devraient viser à comprendre et à gérer les situations / questions de migration. L'UA devrait travailler en étroite collaboration avec les CER et les gouvernements nationaux pour tirer parti de l'apprentissage des autres États membres sur la manière dont les MPFA peuvent être utilisés pour élaborer une politique ou une stratégie pour gérer les migrations, non seulement en face de l'impact négatif de la migration, mais en regardant la migration comme un atout pour développement. Cela sera utile car un certain nombre de pays sont des pays sources, de transit et de destinations pour les migrants, mais à des niveaux variables.

L'élaboration d'une compréhension / appréciation commune des questions migratoires à grande échelle permettra d'élaborer des stratégies communes, ouvrant ainsi la voie à la cohérence des politiques. Cela devrait également être pris en compte lors de la révision de la politique, c'est-à-dire en mettant en exergue différentes opinions sur la migration et en recommandant un certain nombre de stratégies pouvant être utilisées par les États membres. Mais aussi la réalisation de la cohérence des politiques conduira à une efficacité dans la gouvernance de migration grâce à l'efficacité dans la gestion des ressources et à l'évitement des objectifs contradictoires. L'amélioration de la qualité des données migratoires générées, collectées, analysées et diffusées au moyen d'informations uniformes / plus comparables peut être recueillie dans tous les pays, ce qui permettra aux pays de prendre des décisions éclairées sur la base des preuves. Au sein du MPFA, il faudra décrire les recommandations pour une gestion efficace des migrations, mais aussi promouvoir la nécessité d'une recherche continue pour éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques.

Dernier point, mais pas le moindre, la diaspora a trouvé des points d'entrée avec les décideurs politiques de leurs pays respectifs. Dans certains pays, cela s'explique par des mouvements de pression visant à valoriser leurs contributions au développement de leurs pays. En outre, un nombre croissant de gouvernements africains ont créé des services centraux de la diaspora avec le mandat spécifique d'engager la diaspora pour le développement. Cependant, il manque encore de capacités techniques pour élaborer les stratégies et les actions appropriées nécessaires pour traduire cet engagement en résultats tangibles de développement. Les partenariats techniques entre les gouvernements des pays d'origine et les agences spécialisées telles que l'OIM et d'autres peuvent aider à renforcer les politiques et les programmes

d'engagement de la diaspora et une participation plus intégrée de la diaspora au développement national.

En outre, la société civile est un facteur important dans la lutte contre la migration, notamment en ce qui concerne le déplacement forcé et le développement national. La société civile sera en mesure d'assurer l'adhésion de la communauté sur les approches nationales au développement, mais aussi de fournir le soutien nécessaire, en particulier dans les situations où il y a un afflux massif de réfugiés et de demandeurs d'asile. Les sociétés civiles ont besoin de soutien et si des partenariats entre elles et le gouvernement peuvent être utilisés pour mobiliser des contributions de divers partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre des projets visant à lutter contre les migrations illégales, mobiliser la diaspora pour l'assistance au développement pour aider le retour et la réintégration de la diaspora, la construction des villes pour encourager les retours volontaires entre autres. Le MPFA pourrait travailler en étroite collaboration avec la diaspora et la société civile pour identifier des solutions ou des recommandations sur la façon dont le gouvernement peut exploiter des relations de travail efficaces avec eux dans le but de contribuer au développement national. Les expériences et la connaissance de ces deux groupes contribueront grandement à la révision du MPFA non seulement dans la conception mais aussi dans la mise en œuvre.

6. RECOMMANDATIONS ET VOIE A SUIVRE

Un certain nombre de recommandations qui se chevauchent s'appliquent aux niveaux régional et national, qui sont basés sur l'analyse des résultats et des répondants qui ont participé à cette évaluation. Grâce aux mécanismes de coordination nationale existant (comme le MNC), les gouvernements pourront relever certains des défis auxquels ils sont confrontés au niveau des politiques, car ces mécanismes comprennent tous les acteurs concernés qui ont leur mot à dire dans la formulation des politiques nationales et régionales sur la migration. Les recommandations et la voie à suivre sont élaborées dans le cadre d'une stratégie décennale pour la mise en œuvre du MPFA que l'UA a l'intention de formuler et d'adopter. Les recommandations sont décrites en termes d'objectif à court, moyen et long terme. Il convient de noter que certaines des recommandations à court terme peuvent se chevaucher à moyen et à long terme.

6.1. OBJECTIFS A COURT TERME (DANS UN DELAI D'UN AN)

Au cours des trois premiers mois, des révisions aux MPFA doivent être faites pour refléter les changements qui ont eu lieu au cours des 10 dernières années. Ceux-ci incluent, sans s'y limiter :

- Inclusion des aspects de migrations dans les ODD et l'Agenda 2063 ;
- Inclusion de problèmes émergents tels que la migration et la sécurité sur le continent ; et
- Encourager les États membres à adopter des conventions et des protocoles régionaux et continentaux pertinents qui concernent la migration, y compris la Convention de Kampala (2009).

L'UA devrait entreprendre une série de campagnes de sensibilisation visant à sensibiliser les MPFA aux niveaux régional et national. Il existe un besoin immédiat d'un plaidoyer amélioré pour maintenir les fonctionnaires, les OSC / ONG et les autres parties prenantes qui s'occupent de questions liées à la migration, en harmonie avec les aspirations et l'utilisation du MFPA. Les plateformes utiles pourraient inclure des réunions régionales qui ont une migration sur leur agenda. Ce n'est pas seulement un objectif à court terme, mais devrait se dérouler tout au long de la période de mise en œuvre du MFPA.

Il est nécessaire de renforcer le partenariat entre l'UA et les CER afin d'assurer une plus grande appropriation des MPFA et d'autres processus liés à la migration par les parties prenantes travaillant sur les migrations. Ce processus de collaboration aidera à identifier des mesures concrètes de coopération et d'éviter des interventions fragmentées et chevauchantes dans la sous-région. De plus, cela aidera dans la campagne de sensibilisation si les CER continuent de rappeler aux États partenaires du MPFA pendant les réunions sous-régionales.

L'UA devrait encourager les pays à mettre en place des mécanismes nationaux de coordination pour la migration afin de créer de meilleurs partenariats, coopération et coordination entre différents ministères et organismes ayant des responsabilités en matière de migration.

6.2. OBJECTIFS A MOYEN TERME (1-3 ANS)

Une fois que les mécanismes nationaux de coordination sont mis en place et fonctionnent efficacement, les États membres joueront un rôle actif dans l'établissement / le renforcement des mécanismes de coordination régionale pour aborder la migration au niveau régional à moyen terme. Alors que l'IGAD est en train d'élaborer son mécanisme de coordination régionale, d'autres CER peuvent apprendre de leur expérience et approche, puis contextualiser leur MNC à leurs besoins.

L'UA devrait également créer des plateformes où les États membres et les CER peuvent partager les meilleures pratiques et les succès dans leur approche à la migration. Les réunions consultatives annuelles peuvent être ciblées pour que cette expérience comparative soit partagée. La Commission de l'UA et les CER devraient être encouragées à soutenir les pays qui connaissent des difficultés dans l'élaboration de mécanismes de gestion de migration, notamment en ce qui concerne l'intégration des MPFA au niveau national. Les accords signés sur la base d'une entente commune en vertu des protocoles de libre circulation peuvent rendre le processus plus efficace.

L'UA devrait procéder à une évaluation rapide des capacités et des ressources existantes en matière de migration au niveau national et régional afin de déterminer les besoins en capacités et en ressources des États membres et des CER. En comprenant leurs besoins, l'UA pourra adopter une approche fondée sur des données probantes pour renforcer les capacités institutionnelles des États membres et des CER. Cela aidera également à combler certaines des lacunes qui s'opposent à l'élaboration de politiques migratoires nationales / régionales et à les intégrer dans les stratégies de développement. Une liste de consultants experts clés devrait être générée qui ont une solide compréhension du MPFA afin que l'UA puisse capitaliser sur les experts existants au sein du continent et au-delà. De plus, en adoptant un programme de formation des formateurs par l'intermédiaire des MNC, l'UA sera en mesure d'établir des capacités dans le pays pour renforcer les capacités des nouveaux fonctionnaires. La formation serait en mesure de répondre aux changements qui se déroulent aux niveaux régional et national.

Le renforcement des capacités pour les ONG et OSC locales devrait être encouragé par les principaux acteurs internationaux et nationaux. En adoptant une approche de formation des formateurs pour les organisations locales, ils pourront améliorer leur compréhension de la dynamique / des paradigmes de migration et de l'utilisation / application efficace des concepts de migration. Cela contribuera également à améliorer les relations et à encourager les partenariats entre les différents acteurs, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la qualité des feedbacks et des contributions qu'ils fournissent tous à différents niveaux. Les OSC seront en mesure de fournir un soutien nécessaire aux gouvernements, surtout lorsqu'ils abordent des questions où les organisations locales peuvent jouer un rôle de premier plan.

Dans un délai d'un à deux ans, l'UA devrait se concentrer sur le bilan de sources de données et approches en matière de migration existantes pour comprendre la situation actuelle en ce qui concerne les collecteurs de données clés et le type d'outils utilisés pour collecter les données liées à la migration. Cela aidera l'UA à déterminer les différences d'approche pour la collecte des données en matière de migration, mais suggère également une solution qui peut être applicable au niveau national. Les exercices de profilage de migrations initiés par l'OIM, par exemple, ont été des sources utiles d'information sur les questions de migration par pays. Si elles sont menées à intervalles réguliers, les États membres pourraient stocker et surveiller l'évolution des tendances migratoires. Cela peut être réalisé si les partenaires clés sont identifiés pour aider au processus de collecte des données. En outre, l'UA peut encourager les États membres à élaborer leur recensement national pour inclure les variables de migration en utilisant une approche commune.

6.3. OBJECTIFS A LONG TERME (PLUS DE 3 ANS)

Une fois que les besoins en matière de collecte de données sont identifiés au niveau national, l'UA pourrait diriger la normalisation des procédures de collecte de données au niveau national d'abord et, à un stade ultérieur, au niveau régional. Des structures appropriées de gestion des données de migration devraient être mises en place pour organiser, collecter, traiter et diffuser efficacement des informations opportunes et pertinentes sur les préoccupations et les intérêts migratoires dans les sous-régions. En priorisant cela, les États membres pourront s'entendre sur les procédures de collecte de données et les formats de rapports qui assureraient la comparabilité au niveau régional et continental. Il existe un besoin urgent et important pour le continent d'établir un observatoire continental ou des observatoires régionaux sur la migration qui généreraient des données de migration pertinentes à l'intention des acteurs pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de migration fondés sur des données probantes.

L'UA devrait identifier les indicateurs par pays en fonction de l'information qu'ils recueillent au cours de la période de 10 ans. En identifiant les indicateurs liés au MPFA, l'UA pourra suivre les progrès réalisés par chaque pays et CER. En mettant en place des examens annuels qui peuvent être partagés avec les États membres au cours des réunions consultatives, l'UA pourra identifier les points d'entrée pour la fourniture de soutien et d'assistance et, en même temps, identifier les pays ou CER qui nécessitent un soutien supplémentaire.

L'UA devrait se concentrer de s'assurer que les États membres et les CER utilisent le MPFA comme outil d'orientation pour concevoir leurs politiques nationales et régionales. Cela comprend la garantie de la cohérence et de l'harmonisation des politiques et des actions en matière de migration aux niveaux national et régional. Cela impliquerait d'encourager tous les États membres à signer, ratifier et d'adopter les conventions et protocoles internationaux et régionaux pertinents qui concernent la migration, mais aussi pour assurer :

- **HARMONISATION** de la législation, des politiques et des pratiques visant à améliorer la gestion de la migration dans divers ministères (Affaires étrangères, Affaires intérieures, Travail, entre autres).
- **LA COHÉRENCE DE POLITIQUES** à travers les ministères du gouvernement et les départements afin de mieux comprendre les liens entre migration et développement et l'alignement des politiques nationales sur les cadres politiques régionaux et internationaux.
- **LE DIALOGUE DE POLITIQUE** au niveau régional, car les migrations internationales impliquent deux ou plusieurs états, le dialogue de politique entre les États est important pour la gestion de la migration et pour le partage des données et informations. L'harmonisation des politiques conduira à une coordination efficace et à une gouvernance bien organisée de la migration à travers les frontières nationales.

De plus, l'UA devrait mener une évaluation complète du MPFA tous les cinq ans afin de déterminer sa pertinence, son utilité et son importance au niveau national et régional et effectuer les interventions nécessaires le cas échéant.

REFERENCES

Adepoju, A.

(1998). Les liens entre les migrations internes et internationales : la situation africaine. *International Social Science Journal*, Septembre 1998, vol. 50 Numéro 157, p 387-395

(2003) Continuité et évolution des configurations de migration vers et depuis la République d'Afrique du Sud, *International Migration*, 41 (1) : 3-28.

(2004). « Les tendances de la migration internationale dans et depuis l'Afrique ». Dans D.S. Massey, & J.E. Taylor (eds.), *Perspectives et politiques internationales en matière de migration dans un marché mondial*. Oxford : Oxford University Press

(2008). *Migration et politique sociale en Afrique subsaharienne*. Février 2008. Genève : Suisse.

Observatoire des migrations d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

(2010a). Aperçu sur la migration et le développement sud-sud au Lesotho : tendances et besoins de recherche, *Vue d'ensemble du pays, ACPOBS / 2010 / PUB11*. Bruxelles : Observatoire des migrations ACP.

(2010b). Aperçu sur la migration et le développement sud-sud au Kenya. Tendances et besoins de recherche ; *Vue d'ensemble du pays, ACPOBS / 2010 / PUB10*. Bruxelles : Observatoire des migrations ACP.

(2011). Aperçu sur la migration et le développement sud-sud en Afrique australe : tendances et besoins de recherche, *Aperçu régional, ACPOBS / 2011 / PUB06*. Bruxelles : Observatoire des migrations ACP.

Banque africaine de développement (2011). « Tirer parti de la capacité humaine et du financement de la diaspora : quelles politiques migratoires pour l'Afrique au XXI^e siècle ? » *Résumé du développement des capacités en Afrique, Vol. 1, Problème 1*. Abidjan : Banque africaine de développement.

Union africaine (2006a). *Le Cadre de politique de migration pour l'Afrique*. Conseil exécutif, neuvième session ordinaire, 25-29 juin 2006. Banjul : Gambie.

Agwanda, A. et H. Amani. (2014). « La croissance démographique, la structure et l'élan en Tanzanie ». *THDR 2014, Document d'information numéro 7, Document de travail de l'ESRF 61*, Fondation de la recherche économique et sociale, Dar es Salaam.

Ambrose, D. (2005). *Le secteur de la santé en crise au Lesotho. Résumé des événements au Lesotho*, 12 (1) (premier trimestre), 2005.

Amin, M. et Mattoo, A. (2007). « Migration de la Zambie : assurer la temporalité par la coopération », document de travail sur la recherche sur les politiques de la Banque mondiale, no.4145.

Anthony, G. C. (1999). « La crise de l'Afrique en matière de réfugiés : Edifice de l'État dans une perspective historique ». *International Migration Review*, 35,3, pp. 116-133.

Carling, J., Gallagher, A.T. & Horwood, C. (2015). Au-delà des définitions : Migrations mondiales et la relation traite - trafic des personnes, Secrétariat régional des migrations mixtes (RMMS) Document de travail 2. RMMS, Nairobi.

Clemens, M.A. et Pettersson, G. (2007). « Nouvelles données sur les professionnels africains de la santé à l'étranger », Human Resources for Health 2007, Centre pour le développement mondial, document de travail n ° 95.

http://www.cgdev.org/sites/default/files/9267_file_CGDWP95_Feb_2007.pdf

Cobbe, J. (2012). « Lesotho : De la réserve de main-d'œuvre à la périphérie dépeuplée », Journal en ligne du Migration Policy Institute, 2 mai 2012. Disponible sur www.migrationpolicy.org/article/lesotho-labor-reserve-depopulating-periphery

Conseil SNU (2014). Avec la propagation de l'Ébola, le Conseil de sécurité adopte la résolution 2177 (2014) demandant une action immédiate, mettre fin à l'isolement des États touchés <http://www.un.org/press/en/2014/sc11566.doc.htm>.

Crush, J., Dodson, B.J., Gay, J., Green, T. et Leduka, C. (2010). *Migrations, transferts de fonds et « Développement » au Lesotho*. Série de politiques de migration 52. Idasa and Southern African Research Centre, Cape Town et Kingston.

Crush, J. et Williams, V. (2010). « Les tendances et les politiques en matière de migration de main-d'œuvre en Afrique australe », Dossier de politique n o 23, Project de Migration Sud africain, <http://www.queensu.ca/samp/sampresources/samppublications/>.

Crush, J., Williams, V. et Peberdy, S. (2005). Migration en Afrique australe. Un document préparé pour le programme d'analyse et de recherche des politiques de la Commission mondiale sur les migrations internationales.

De Bel-Air, F. (2016). 'Profil de migration : Égypte', *Institut universitaire européen*, Centre de politique de migration :

http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/39224/MPC_PB_2016_01.pdf?sequence=1

Elumelu, T.L. (2015) « Politique régionale de migration : le cadre stratégique actuel et futur de la CEDEAO » :

[https://www.shareweb.ch/site/Migration/Network%20Activities/F2F%20Benin%20Documents/Benin%20atelier%20MD%20-%20session%206%20-%20ECOWAS%20MIGRATION%20POLICY%20\(Benin%20Republic\)%201st%20June%202015.pdf](https://www.shareweb.ch/site/Migration/Network%20Activities/F2F%20Benin%20Documents/Benin%20atelier%20MD%20-%20session%206%20-%20ECOWAS%20MIGRATION%20POLICY%20(Benin%20Republic)%201st%20June%202015.pdf)

République fédérale du Nigeria (2015). Politique nationale de migration. Abuja : Organisation internationale pour les migrations.

Flahaux, M.L. Et De Haas, H. (2016). Migration africaine : tendances, modèles, facteurs. *Études comparatives sur la migration* (2016) 4 : 1.

Gallina, A. / Secrétariat du Groupe d'États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Secrétariat ACP) (2010). Rapport sur la mobilité humaine 2011, Migration et développement humain dans les pays ACP, Secrétariat ACP et A. Gallina, septembre 2010.

Garcia, A.J., Pindolia, D.K., Lopiano, K.K., Tatem, A.J. (2014) Modélisation des flux migratoires internes en Afrique subsaharienne à l'aide de micro données de recensement. *Études de migration* : <http://migration.oxfordjournals.org/content/early/2014/08/04/migration.mnu036.short?rss=1>.

Gayle, N., Navarro, D., Murekezi, P. et Barchue, A. (2013). Tirer parti de la diaspora et des transferts de fonds pour le développement, FIDA.

Gouvernement du Ghana (2016). Politique nationale des migrations du ministère de l'Intérieur pour le Ghana. Accra : Ministère de l'Intérieur.

Centre international de développement des politiques migratoires - ICMPD et Organisation internationale pour les migrations - OIM (2015). Une enquête sur les politiques de migration en Afrique de l'Ouest. Centre international de développement des politiques migratoires, Vienne, Australie et Organisation internationale pour les migrations, Dakar-Sénégal.

Autorité intergouvernementale pour le développement (2012). Cadre de politique de migration régionale de l'IGAD. Addis-Abeba : Secrétariat de l'IGAD.

Site Web de l'Organisation internationale du Travail :

<http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12001:::NO> :::

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

(2010). Migration en République démocratique du Congo : profil national 2009, Genève : Organisation internationale pour les migrations.

(2011). Migration au Soudan : un profil de pays, Genève, Organisation internationale pour les migrations.

(2013a). Rapport sur les migrations mondiales 2013 : Bien-être et développement des migrants. Genève, Organisation internationale pour les migrations.

(2013b). Division de la santé migratoire : Revue annuelle de 2012. Genève, Organisation internationale pour les migrations.

(2014). Stratégie régionale pour l'Afrique australe 2014-2016. OIM Afrique australe.

(2015a). « Afrique de l'Ouest et du Centre : le contexte régional des migrations » : <https://www.iom.int/west-and-central-africa>.

(2015b). *La migration en Ouganda, un profil de pays rapide*. Genève : Organisation internationale pour les migrations.

(2015c). *Profil de migration du Kenya*. Genève, Organisation internationale pour les migrations.

(2015d). *Politique nationale de migration pour le Nigeria*. Abuja : Organisation internationale pour les migrations.

(2015e). La migration au Malawi : un profil de pays- 2014. Genève, Organisation internationale pour les migrations.

(2016a). Données et recherches sur le trafic de migrants : un examen global de la base de données émergentes. Genève, Organisation internationale pour les migrations.

(2016b). Stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre 2014 - 2016. Dakar : Organisation internationale pour les migrations.

(2017). Projet « Migrants manquants : décès enregistrés en Méditerranée par mois, 2014-2017 » : <https://missingmigrants.iom.int/mediterranean>

Kanyangoga, J.B. (2010). Intégrer la migration avec le développement dans CAE : défis politiques et recommandations, document de recherche.

[http://www.cuts-international.org/arc/nairobi/ppt/Integrating Migration with Development in EAC.ppt](http://www.cuts-international.org/arc/nairobi/ppt/Integrating_Migration_with_Development_in_EAC.ppt).

Kuznetsov, Y. ed. (2006). « Les réseaux de la diaspora et la migration internationale des compétences : comment les pays peuvent tirer de leurs talents à l'étranger ». La Banque mondiale, Washington DC.

Lucas, R.E.B. (2006). Migration et développement économique en Afrique : une revue de la preuve. *Journal of African Economies*, 15 (2) : 337-395.

Masinjila, M. (2009). « Dimension des sexes du commerce transfrontalier dans la Communauté de l'Afrique de l'Est - Frontières Kenya / Ouganda et Rwanda / Burundi », Centre africain de politique commerciale et, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Nairobi.

McCabe, K. (2011). « Immigrants africains aux États-Unis ». Source d'information sur les migrations. Institut de politique migratoire. Washington DC.

Migration Policy Center (2013), « Faits sur les migrations : Algérie » :
http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/fact_sheets/Factsheet%20Algeria.pdf

Mulumba, D. et Olema, W. M. (2009). Rapport d'analyse des politiques : Cartographie de la migration en Ouganda
<http://www.ebe7.net/pdf/policy-analysis-report-mapping-migration.html>

Mudungwe, P. (2016). Processus de Khartoum Première réunion thématique sur la traite des personnes, 24-25 mai 2016, Khartoum, Soudan. Commission de l'Union africaine

Mudungwe, P. (2014). Migration et développement dans la région de la SADC : le cas pour une approche cohérente. ADPC Research Brief n ° 2016/02. Pays-Bas : le Centre de politique de la diaspora africaine (ADPC).

Mudungwe, P. (2009). « Engager les Zimbabwéens dans la diaspora vers la reconstruction économique », les rapports d'ateliers et les documents occasionnels, n ° 11. Genève : OIM.

Natter, K. (2015). « La révolution et la transition politique en Tunisie : un changeur de jeux de migration ? »
<http://www.migrationpolicy.org/article/revolution-and-political-transition-tunisia-migration-game-changer>

Odipo, G., Olungah, C.O. et Omiya, D. O. (2015). Tendances et modèles de mobilité de l'émigration au Kenya : un trafic de la migration Sud-Nord vers le Sud-Sud. *International Journal of Development and Economic Sustainability* Vol.3, No.4, pp.29-48, août 2015.

Oucho, J.O., Oucho, L.A & Ong'ayo, A. (2013). Le plus grand poisson de la mer ? Migration du travail kenyane dynamique dans la Communauté de l'Afrique de l'Est. Bruxelles : Observatoire africain des migrations des Caraïbes et du Pacifique.

Oucho, J.O. (2012). « Migrations internationales : tendances et cadres institutionnels de la perspective africaine, dans J. Martinez et L. Reboiras (eds.), *Développement, aspects institutionnels et de capacité de l'international entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes*. Santiago, Chili : Commission économique nationale unie pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pp. 147-188.

Park, Y.J. (2009). Migration chinoise en Afrique. Institut sud-africain des affaires internationales, document d'occasion, n ° 24.

Peberdy, S. et Dinat, N. (2005) Migration et travailleurs domestiques : les mondes du travail, de la santé et de la mobilité à Johannesburg. Série de politiques de migration, no 40, Projet de migration de l'Afrique australe, IDASA : Cape Town.

Poppe, A., Jirovsky, E., Blacklock, C. et Peersman, W. (2014) Pourquoi les agents de santé de l'Afrique subsaharienne migrent vers des pays européens qui ne recrutent pas activement : une étude qualitative post-migration. *Action mondiale pour la santé*, 7 (1) : 24071.

Secrétariat régional mixte des migrations (RMMS)

(2013). Le trafic illicite de migrants dans la Corne de l'Afrique et le Yémen : l'économie politique et les risques de protection. Série de recherche sur les migrations mixtes n ° 7. RMMS, Nairobi.

(2014). Going West : Tendances contemporaines de la migration mixte de la Corne de l'Afrique vers la Libye et l'Europe. RMMS, Nairobi.

(2015). Un certain catalyseur : un aperçu du débat (mixte) sur la migration et le développement, en mettant l'accent sur la région de la Corne de l'Afrique. Série mixte de recherche sur les migrations n ° 9, RMMS, Nairobi.

(2016a) « Profils de pays – Éthiopie » regionalmms.org. Dernière mise à jour mai 2016.

<http://www.regionalmms.org/index.php/country-profiles/ethiopia>

(2016b) « Profils des pays – Djibouti » Dernière mise à jour en juillet 2016.

<http://www.regionalmms.org/index.php/country-profiles/djibouti>.

République de l'Afrique du Sud (2016). Vers un papier blanc sur les migrations internationales en Afrique du Sud : lignes directrices pour la consultation publique, 15 juin, ministère de l'Intérieur.

Rutega, S., W. Kiryabwire et P. Muwanguzi (2012). Étude de faisabilité pour la création d'un lien international de la diaspora. Non publié.

Rwamatwara, E. (2005). Migration forcée en Afrique : un défi au développement Stichproben. *Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien* Nr.8 / 2005, 5. Jg.

Shimeles, A. (2010). Modèles de migration, tendances et problèmes de politique en Afrique. Documents de travail Série N ° 119, Banque africaine de développement, Tunis, Tunisie.

Communauté de développement de l'Afrique australe (2005). *Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes (FMOP)*. Gaborone, Communauté de développement de l'Afrique australe.

Communauté de développement de l'Afrique australe (2013). Politique de migration de la SADC sur les travailleurs (projet). http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/---ilo-pretoria/documents/meetingdocument/wcms_239821.pdf

Taran, P. (2016). Les objectifs de développement durable et les migrants / Migration : en ce qui concerne le programme de développement durable ONU 2030. ODD pertinents, actions de mise en œuvre, indicateurs de mesure de réalisation et justification pour l'inclusion. Global Migration Policy Associates.

http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/coordination/14/document_s/backgrounddocs/GMPA_14CM.pdf

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2016). Nouvelles orientations et tendances de la migration africaine. Un document sur les questions préparé pour le dixième forum africain pour le développement : « Migration et transformation de l'Afrique », 15-17 novembre, Addis-Abeba, Éthiopie.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2009). La politique intégrée pour le développement durable : un manuel de référence. Nairobi : PNUE.

Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2016a). Afrique :
<<http://www.unhcr.org/africa.html>>

Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2016b). Tendances mondiales : déplacement forcé en 2015. HCR

Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2016). Rapport international sur les migrations : faits saillants de 2015 (ST / ESA / SER.A / 375). New York : ONU-DAES).

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population (2013). Rapport sur les migrations internationales 2013. New York : ONU-DAES.

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, « Aperçu Statistiques- Afrique de l'Ouest, mi-2016 », [source de données en ligne],
<<http://www.unhcr.org/pages/49e45a9c6.html>>, (consulté le 31 juillet 2014).

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Protocole A / P .1 / 5/79 relatif à la libre circulation des personnes, de résidence et d'établissement » :
<http://documentation.ecowas.int/download/en/legal_documents/protocols/PROTOCOL%20RELATING%20TO%20%20FREE%20MOVEMENT%20OF%20PERSONS.pdf>

UNODC (2010). *Le trafic des migrants dans, par et depuis l'Afrique du Nord : une revue thématique et une bibliographie annotée de publications récentes.*

Banque mondiale (2011). Migration et transferts de fonds Factbook 2011, Banque mondiale, Washington D.C.
<<https://siteresources.worldbank.org/INTLAC/Resources/Factbook2011Ebook.pdf>>

Banque mondiale (2010). Migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord : impact sur le développement, défis et options stratégiques. Vol. 1, rapport principal. Washington DC : La Banque mondiale.

Zachary, L., A. Naggaga et L. Hovil (2001). Le phénomène de la migration forcée en Ouganda : un aperçu des politiques et des pratiques dans un contexte historique. Document de travail 1, Projet de loi sur les réfugiés, Kampala.

ANNEXES

ANNEXE A : L'EQUIPE D'EVALUATION

Dr. Linda Oucho	Coordinatrice du projet & Consultante de la CAE
Dr. Darlison Kaija	Consultante principal
Prof. Eugene Campbell	Consultant du COMESA
Prof. Daniel Tevera	Consultant de la SADC
Dr. Modupeola Kuteyi	Conseiller de la CEDEAO
Dr. Mohammed Limam	Consultant de l'UMA
M. Gebeyehu Mebratu	Consultant de l'UA & IGAD
Mme. Evelyne Ndiopondjou Tiague	Consultante de la CEEAC

ANNEXE B : COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES ET ETATS MEMBRES

Communauté économique régionale	Date de constitution	No. des Etats membre	Etats membre	Etats membre échantillonné
Communauté économique pour l'Afrique centrale (CEEAC)	1983	12	Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo (RDC), Guinée équatoriale, Gabon, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe.	Cameroun, RDC et Gabon
Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA)	1993	9	Burundi, Comores, République démocratique du Congo (RDC), Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Somalie, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.	Zambie, Malawi et Maurice
Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)	2000	6	Burundi, Kenya, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda.	Kenya, Tanzanie et Ouganda
Communauté économique des pays d'Afrique occidentale (CEDEAO)	1975	15	Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Burkina Faso, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo	Ghana, Nigéria et Sénégal
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	1986	15	Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Ouganda	Djibouti, Ethiopie et Soudan
Union du Maghreb arabe (UMA)	1989	5	Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc, Tunisie.	Algérie, Egypte et Tunisie
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	1992	15	Angola, Botswana, République démocratique du Congo (RDC), Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.	Botswana, Lesotho et Afrique du Sud
La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)	1998	24	Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Tchad, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo et Tunisie.	

ANNEXE C : INFORMATEURS CLES PAR CER ET PAYS

#	Nom	Position	Pays
Communauté de l'Afrique de l'Est			
1	Dr. Dan Opon	Direction de l'immigration, Ministère de l'intérieur et des affaires nationales	Kenya
2	M. John Njoroge	Relations extérieures et relations gouvernementales et agent de liaison auprès du gouvernement	Kenya
3	M. Fred Osore	Agent principal de l'immigration, ministère de l'Intérieur	Ouganda
4	M. Binoga Moses	Coordonnateur national pour la prévention de la traite des personnes, ministère de l'Intérieur	Ouganda
5	M. Douglas Asiimwe	Directeur principal de la protection des réfugiés, Bureau du Premier ministre	Ouganda
6	M. Patrick Guma Muganda	Directeur de la Diaspora. Ministère des Affaires étrangères	Ouganda
7	M. Martin Wandera	Directeur du travail, de l'emploi, de la sécurité et de la santé au travail, Ministère de l'égalité des sexes, du travail et du développement social	Ouganda
8	Jesca Andiga	Liaison du gouvernement, Assistant de programme principal, OIM	Ouganda
9	M. Bornwell Kantande	Représentant du pays, HCR	Ouganda
10	M. Lilu Thapa	Directeur Pays, Conseil des réfugiés danois	Ouganda
Marché commun pour l'Afrique Orientale et Australe			
11	M. Martin Mutema	Agent principal de l'immigration Affaires intérieures, Département de l'immigration	Zambie
12	Houssein Guedi Absieh	Expert en immigration, libre circulation et travail, COMESA	Zambie
13	M. Appadu	Secrétaire permanent, Cabinet du Premier ministre	Maurice
14	Nicolette Jackson	Chef de mission adjoint, Médecins Sans Frontières	Malawi
15	M. Bestone Chisamile	Secrétaire aux affaires intérieures	Malawi
16	M. Cliff Chiunda	Secrétaire principal de l'industrie et du commerce, ministère de l'Industrie et du Commerce	Malawi
Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest			
17	Lafina Diane	Chef de l'Unité de la planification sociale, Coordinatrice technique pour le processus d'élaboration de la Politique nationale des migrations pour le Sénégal, Ministère de l'économie, des finances et de la planification	Sénégal
18	Aby Gaye Sarr	Coordinateur, RAMIDEV	Sénégal
19	Daniel Eklu	Directeur, Affaires humanitaires et sociales, CEDEAO	Nigéria
20	Anaelo Charles Nwanelo	Directeur adjoint / Chef de la Division des migrations, Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées internes (NCFRMI)	Nigéria
21	Jide Olatuyi	Directeur exécutif, Gestion des politiques pour la gouvernance, la migration et le développement	Nigéria
22	Augustine Safi	Directeur adjoint, Unité des migrations, Ministère de l'Intérieur	Ghana
23	Joseph Teye	Coordonnateur des études de troisième cycle, Centre d'études sur la migration	Ghana
Communauté de développement de l'Afrique Australe			
24	Sergio Carciotto	Directeur, Institut Scalabrini pour la mobilité humaine en Afrique (SIHMA)	Afrique du Sud
25	Innocent Moyo		Afrique du Sud
26	Dr David Mandiyandike	Maître de conférences, Université du Botswana	Botswana
27	Melle. Lebuso Mapitso	Maître de conférences, Université du Lesotho	Lesotho
28	M. Pelesana Morerane	Statisticien principal, Bureau des statistiques	Lesotho
29	M. Mohlolo Lerotholi	Commissaire aux Réfugiés - Point focal de la migration, Ministère de l'Intérieur	Afrique du Sud
30	M. Johannes Thiba	Ministère de l'Intérieur.	Afrique du Sud

31	Mr. Cyril Parirenyatwa	Administrateur de programme, Communauté de développement sud-africain	Botswana
Union africaine et autorité intergouvernementale pour le développement			
32	Peter Mudungwe	Conseiller en Migrations, Département des Affaires Sociales, Commission de l'UA	Ethiopie
33	Oumar Diop	Officier Principal de Politique, Département des Affaires Sociales, Commission de l'UA	Ethiopie
34	Rita Amukhobu	Département des Affaires Politiques, Commission de l'UA	Ethiopie
35	Ato Yibeltal Walelign	Chef du Secrétariat du Groupe de travail contre la traite, Procureur général Fédérale	Ethiopie
36	Laline Varsamaay	Organisation International pour les Migrations	Djibouti
37	Deka Dawud	Organisation International pour les Migrations	
38	Jean Claude Bashirahishize	Gestionnaire de Zone, Danish Refugee Council	Djibouti
39	Natalie Groetsche	Expert en Migrations, IGAD	Djibouti
40	Ambassadeur Dr Karar Altohami	Secrétaire Général. Secrétariat des Soudanais travaillant à l'étranger	Soudan
41	Pooja Bhalla	Coordinateur de Project, Gestion des Migrations, OIM	Soudan
42	Ali Adam	Officier de Migrations National, OIM	Soudan
43		Chef de Politique et Programmes, Organisation de Nada Elazhar pour la Prévention de catastrophes et le Développement durable	Soudan
Union du Maghreb arabe			
44		Ministère des Affaires étrangères	Égypte
45		Comité national de coordination de lutte contre la migration illégale	Égypte
46	Mohamed Saib Musette	Directeur de recherche, Directeur de division, Développement humain et économie sociale	Algérie
47	Hassan Boubkari	Président, Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CeTuMa)	Tunisie
48	Benoit Mayaux	Chargé de Projets- Mobilisation Société Civile Tunisie/UE, Euro-Mediterranean Human Rights Network	Tunisie
49	Naima Christine Zaghoudi	Coordinatrice Nationale de Projet (IRAM Tunisie) Migration de Travail et Protection des Droits des Travailleurs Migrants, OIT	Tunisie
Communauté économique pour les États de l'Afrique Centrale			
50	Emery Kianga	Chef des opérations, OIM- RDC	RDC
51	M. Aime Nkanga Elima	Point Focal OIM, ministère de la Sécurité intérieure	RDC
52	M. David Lelu	Coordinateur, Migration de l'action humanitaire	RDC
53	M. Francis Bukasa Kadima Katanku	Directeur, Coordination de la recherche scientifique, Ministère de la Recherche scientifique,	RDC
54	M. Donatien Mbizi Kionga-Ki Makwala	Ministre Conseiller, Ministère de la Coopération internationale et de la Diaspora	RDC
55	M. Richard Etoundi	Chef du Service des Migrants, Ministère des Relations Extérieures	Cameroun
56	Dr. Tabi Akono François Jean	Directeur, Division de l'étude prospective et coopérative, Ministère de l'emploi et Formation professionnelle	Cameroun
57	M. Amidile Ahmadou Gabin	Directeur adjoint, Division de l'étude, prospective et coopérative, Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle	Cameroun
58	M. Yoko Yves Freddy	Coordonnateur de projet, PARDI-JEDI, Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique	Cameroun
59	Mme. Lemvui Atanga Pascaline	Coordinatrice du projet Atanga Pascaline, PARDI-JEDI, Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique	Cameroun
60	M. Nseke Ngeng Noe	Coordonnateur de projet, PARDI-JEDI, Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique	Cameroun
61	M. Philippe Nanga	Coordonnateur, UN Monde Avenir NSA	Cameroun
62	M. Tsala Yves	Coordinateur, Solutions aux Migrations Clandestines (SMIC) NSA	Cameroun

ANNEXE D : NOMBRE DE REpondants AU SONDAGE PAR CER ET PAYS

Pays	Position du répondant	Organisation
Kenya (13)	Directeur Exécutif Spécialiste en migration Officier d'immigration Officier d'immigration Officier d'immigration Officier d'immigration principal Officier d'immigration principal Officier d'immigration Directeur assistant Officier de renseignement central Fonctionnaire	Communauté de l'Afrique de l'Est Direction de l'immigration Aéroport international Moi, Mombasa, Services d'Immigration
Cameroun (1)	Membre	CEEAC
Ethiopie (2)	Chef d'équipe pour la protection des recrutements de travailleurs illégaux Chef d'équipe pour la protection des recrutements de travailleurs illégaux	Ministère du Travail et des Affaires sociales
Namibie (2)	Directeur adjoint Directeur adjoint	Visas et Permis Immigration et Frontière
Zimbabwe (1)	Administrateur principal	
Lesotho (2)	Directeur intérimaire Planificateur économique	
Soudan du Sud (1)	Directeur de l'Administration juridique et Conseiller juridique / Président du Comité de rédaction de la Politique migratoire	Ministère de l'Intérieur
Swaziland (1)	Agent principal d'immigration	
Libéria (1)	Directeur exécutif adjoint de la Commission des réfugiés du Libéria et Directeur	Directeur des migrations du Bureau de l'immigration et de la naturalisation
Nigéria (3)	Sous-directeur, unité européenne Contrôleur de l'immigration Exécutif Adjoint et Commissaire	Commerce, douanes et libre circulation
Egypte (2)	Non indiqué	Ministère des Affaires étrangères Comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la migration illégale
Madagascar (1)	Non indiqué	
Sénégal (2)	Chef de Division Planification Sociale Non indiqué	
Togo (2)	Direction de la Planification et des Politiques de Développement Gouvernement Officiel	Ministère de la Planification du Développement Non indiqué
Bénin (1)	Directeur Général	Agence Nationale des Migrations et de la Diaspora
Guinée/CEDAO (1)	Chef de section	Direction des Organisations Internationales
Mali (2)	Secrétaire General Gouvernement Officiel	Ministère des Maliens de L'Extérieur
Burkina Faso (1)	Secrétaire Permanent des Burkinabès de L'Extérieur	Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération et des Burkinabès de L'Extérieur
Soudan (1)	Officier de Police	Direction General des Passeport et de L'immigration
Niger (1)	Commissaire de Police	

Guinée (1)		
Libye (1)	Directeur paix et sécurité	
Comores (1)	Directeur de l'immigration	
Botswana (1)	Officiel de la SADC	SADC
Tunisie (1)	Officiel du Gouvernement	

ANNEXE E : LISTE DE DEFINITIONS

<i>Demandeur d'asile</i>	Une personne qui cherche à se prémunir contre la persécution ou un préjudice grave dans un pays autre que le sien et attend une décision sur la demande de statut de réfugié au titre des instruments internationaux et nationaux pertinents.
<i>Ententes bilatérales sur la migration de main-d'œuvre</i>	Des mécanismes formels conclus entre les États qui sont essentiellement des engagements juridiquement contraignants concernant la coopération interétatique en matière de migration de main-d'œuvre
<i>Gestion des frontières</i>	Facilitation du flux autorisé de personnes, y compris les gens d'affaires, les touristes, les migrants et les réfugiés à travers une frontière et la détection et prévention de l'entrée irrégulière de non-ressortissants dans un pays donné
<i>Fuite de cerveaux</i>	Émigration d'individus formés et talentueux du pays d'origine à un autre pays entraînant un épuisement des ressources de compétences dans l'ancien
<i>Gain de cerveaux</i>	L'immigration de personnes formées et talentueuses dans le pays de destination. Également appelé « fuite de cerveaux inversé »
<i>Migration circulaire</i>	Le mouvement fluide des personnes entre les pays, y compris les mouvements temporaires ou à long terme qui peuvent être bénéfiques pour tous les acteurs, s'ils se produisent volontairement et liés aux besoins de main-d'œuvre des pays d'origine et de destination
<i>Pays d'origine</i>	Le pays qui est source des flux migratoires
<i>Migrations transfrontalières</i>	Un processus de circulation des personnes à travers les frontières internationales
<i>Déportation</i>	L'action ou la procédure visant à amener un étranger illégal à quitter le pays soit volontairement ou obligatoirement, soit en détention. En termes de cette action et le verbe « déporter » a une signification correspondante
<i>Diaspora</i>	Individus et membres de réseaux, associations et communautés, qui ont quitté leur pays d'origine, mais ont des liens avec leurs pays d'origine.
<i>Emigration</i>	L'acte de départ ou de sortie d'un Etat en vue de s'installer dans un autre
<i>Migration forcée</i>	Un mouvement migratoire dans lequel existe un élément de coercition, y compris les menaces pour la vie et les moyens de subsistance, que ce soit en raison de causes naturelles ou causées par l'homme
<i>Immigration</i>	Processus par lequel des non-ressortissants se déplacent dans un pays pour s'y établir
<i>Migration interne</i>	Un mouvement de personnes d'une région d'un pays à une autre région du même pays dans le but ou pour effectuer l'établissement d'une nouvelle résidence. Cette migration peut être temporaire ou permanente. Les migrants internes se déplacent mais restent dans leur pays d'origine
<i>Personnes déplacées internes/à l'intérieur du pays</i>	Personnes ou groupes de personnes forcées ou obligées de fuir ou de quitter leur domicile ou lieu de résidence habituelle, en particulier en raison ou pour éviter les effets des conflits armés, la situation de violence généralisée, les violations des droits de l'homme ou des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et qui n'ont pas franchi une frontière internationalement reconnue
<i>Migration irrégulière</i>	Mouvement qui se déroule en dehors des normes réglementaires des pays d'envoi, de transit et d'accueil. Il n'y a pas de définition claire ou universellement acceptée de la migration irrégulière
<i>Migration de main-d'œuvre</i>	Mouvement de personnes d'un État à l'autre, ou dans leur propre pays de résidence, aux fins d'emploi

<i>Travailleur migrant</i>	Une personne qui doit être engagée, est engagée ou a été engagée dans une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante
<i>Flux mixtes</i>	Les mouvements de population migratoires complexes qui comprennent les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants économiques et d'autres migrants, par opposition aux populations migratrices populaires
<i>Pays de destination</i>	Pays de destination ou pays tiers. En cas de retour ou de rapatriement, également le pays d'origine
<i>Réfugié</i>	Une personne qui, en raison d'une peur bien fondée de la persécution pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou d'opinion politique, est en dehors du pays de sa nationalité et est incapable ou, en raison de cette peur, ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays
<i>Transferts de fonds</i>	Sommes d'argent gagnés ou acquis par des ressortissants étrangers qui sont transférés dans leur pays d'origine
<i>Rapatriement</i>	Le droit personnel du réfugié, du prisonnier de guerre ou d'un détenu civil de retourner dans son pays de nationalité dans des conditions spécifiques énoncées dans divers instruments internationaux. L'option de rapatriement est accordée à l'individu personnellement et non au pouvoir de détention
<i>Réinstallation</i>	La relocalisation et l'intégration des personnes dans un autre environnement géographique, habituellement dans un pays tiers
<i>Les migrants en milieu rural et urbain</i>	Les migrants internes qui se déplacent des zones rurales aux zones urbaines, souvent en réponse à la pauvreté, aux revenus agricoles faibles, à la faible productivité, à la croissance démographique, aux pénuries, à la fragmentation et à la division inéquitable des terres, à la dégradation de l'environnement et à l'absence relative de possibilités économiques dans les zones rurales
<i>Trafic</i>	L'acquisition, afin d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre matériel, de l'entrée illégale d'une personne dans un État partie dont la personne n'est pas un ressortissant ou résident permanent
<i>Apatride</i>	Une personne qui n'est pas considérée comme un ressortissant par un État en vertu de sa législation
<i>Traite de personnes</i>	Le recrutement, le transport, le transfert, l'accueil ou la réception de personnes, par la menace ou l'utilisation de la force ou d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de fraude, de déception, d'abus de pouvoir ou d'une position de vulnérabilité ou de la remise ou la réception de paiements ou de bénéfices pour obtenir le consentement d'une personne ayant le contrôle d'une autre personne, aux fins d'exploitation

Source : Glossaire de l'OIM

ANNEXE F : STOCK INTERNATIONAL DE MIGRANTS DANS LES PAYS AFRICAINS

REGION ¹³ PAYS	Nombre de migrants internationaux				% de Migrants Internationaux de la population totale		Stock estimé de réfugiés	
	2000	2005	2010	2015	2000	2015	2000	2015
Afrique de l'Est	4 844 795	4 745 792	4 657 063	6 129 113	1.9	1.6	1 641 559	2 087 514
Burundi	125 628	172 874	235 259	286 810	1.9	2.6	27 136	47 805
Comores	13 799	13 209	12 618	12 555	2.5	1.6	10	0
Djibouti	100 507	92 091	101 575	112 351	13.9	12.7	23 257	20 530
Erythrée	12 952	14 314	15 676	15 941	0.4	0.3	1 984	2 898
Ethiopie	611 384	514 242	567 720	1 072 949	0.9	1.1	197 959	659 524
Kenya	699 139	756 894	926 959	1 084 357	2.3	2.4	206 106	551 352
Madagascar	23 541	26 058	28 905	32 075	0.1	0.1	50	12
Malawi	232 620	221 661	217 722	215 158	2.1	1.2	3 900	5 844
Maurice	15 543	19 647	24 836	28 585	1.3	2.2	0	0
Mozambique	195 702	204 830	214 612	222 928	1.1	0.8	207	4 445
Rwanda	347 076	432 797	436 787	441 525	4.3	3.8	30 118	72 763
Seychelles	6 574	8 997	11 420	12 791	8.1	13.3	0	0
Somalie	20 087	20 670	23 995	25 291	0.3	0.2	558	2 502
Soudan du Sud	257 905	824 122	..	6.7	..	240 673
Ouganda	634 703	652 968	529 160	749 471	2.7	1.9	236 622	358 453
Tanzanie	928 180	770 846	308 600	261 222	2.7	0.5	680 862	90 650
Zambie	321 167	252 749	149 637	127 915	3.0	0.8	228 663	24 666
Zimbabwe	410 041	392 693	397 891	398 866	3.3	2.6	4 127	5 397
Afrique Centrale	1 756 687	1 928 828	2 139 979	2 307 688	1.8	1.5	606 067	912 095
Angola	46 108	61 329	76 549	106 845	0.3	0.4	12 579	15 474
Cameroun	228 383	258 737	289 091	381 984	1.4	1.6	46 454	264 126
République centrafricaine	123 529	94 449	93 466	81 598	3.3	1.7	55 661	7 694
Tchad	104 825	352 062	416 924	516 968	1.3	3.7	17 692	454 882
Congo	305 002	315 238	419 649	392 996	9.8	8.5	123 190	49 152
République démocratique du Congo	744 387	622 869	588 950	545 694	1.5	0.7	332 509	119 754
Guinée Equatoriale	4 517	6 588	8 658	10 825	0.9	1.3	0	0
Gabon	195 571	214 123	243 992	268 384	15.9	15.6	17 982	1 013
Sao Tome et Principe	4 365	3 433	2 700	2 394	3.2	1.3	0	0
Afrique du Nord	1 885 650	1 782 054	1 921 613	2 159 048	1.1	1.0	602 901	589 104
Algérie	250 110	247 537	244 964	242 391	0.8	0.6	167 453	94 144
Egypte	173 452	274 001	295 714	491 643	0.3	0.5	6 697	261 741
Libye	567 436	625 212	683 998	771 146	10.6	12.3	11 543	25 561
Maroc	53 034	54 379	70 909	88 511	0.2	0.3	2 105	1 560
Soudan	801 883	541 994	578 363	503 477	2.9	1.3	414 928	205 174

¹³ Pour cohérence avec la source de l'information, la catégorisation des pays par région est fondée sur celle utilisée par la Division de la population des Nations Unies – Département des affaires sociales et économiques (ONU-DAES *Division de la population, 2016*).

Tunisie	36 446	35 040	43 172	56 701	0.4	0.5	175	924
Sahara occidentale	3 289	3 891	4 493	5 179	1.1	0.9	0	0
Afrique Australe	1 222 314	1 439 426	2 203 306	3 435 194	2.4	5.5	46 568	117 074
Botswana	57 064	88 829	120 912	160 644	3.3	7.1	3 551	2 766
Lesotho	6 167	6 290	6 414	6 572	0.3	0.3	1	44
Namibie	134 403	106 274	102 405	93 888	7.1	3.8	27 263	1 519
Afrique du Sud	1 001 825	1 210 936	1 943 099	3 142 511	2.2	5.8	15 063	112 192
Swaziland	22 855	27 097	30 476	31 579	2.1	2.5	690	553
Afrique de l'Ouest	5 090 860	5 295 046	5 918 053	6 618 514	2.2	1.9	712 043	316 576
Bénin	133 730	171 499	209 267	245 399	1.9	2.3	3 977	219
Burkina Faso	520 039	596 972	673 904	704 676	4.5	3.9	686	31 894
Cape Vert	11 027	12 700	14 373	14 924	2.5	2.9	0	0
Côte d'Ivoire	1 994 135	2 010 824	2 095 185	2 175 399	12.1	9.6	120 691	2 842
Gambie	182 514	181 905	185 763	192 540	14.9	9.7	12 016	11 608
Ghana	191 601	304 436	337 017	399 471	1.0	1.5	12 991	18 450
Guinée	560 075	229 611	205 111	228 413	6.4	1.8	427 206	8 766
Guinée -Bissau	20 450	20 736	21 061	22 333	1.6	1.2	7 587	8 684
Liberia	151 868	87 188	99 129	113 779	5.3	2.5	69 315	38 188
Mali	189 475	256 797	336 607	363 145	1.7	2.1	8 412	14 525
Mauritanie	57 366	58 119	84 679	138 162	2.1	3.4	350	79 961
Niger	122 260	124 461	126 464	189 255	1.1	1.0	58	61 084
Nigéria	487 882	648 019	920 118	1 199 115	0.4	0.7	7 270	1 530
Sainte-Hélène	405	487	569	604	7.9	15.2	0	0
Sénégal	231 901	238 298	256 092	263 242	2.4	1.7	22 715	14 257
Sierra Leone	98 241	149 615	97 452	91 213	2.4	1.4	6 546	2 403
Togo	137 891	203 379	255 262	276 844	2.8	3.8	12 223	22 165

Source : ONU-DAES Division de la population (2016)

ANNEXE G : PROFILS DES MIGRATIONS EN AFRIQUE PAR ANNEE

Pays	Année
Bénin	2011
Cap-Vert	2009
Cameroun	2009
République centrafricaine	2011
Côte d'Ivoire	2009
République démocratique du Congo (RDC)	2009
Ghana	2009
Kenya	2015
Mali	2009
Madagascar	2013
Malawi	2014
Mauritanie	2009
Maurice	2013
Namibie	2016
Niger	2009
Nigéria	2009
Sénégal	2009
Seychelles	2013
Soudan	2011
Tanzanie	2015
Togo	2015
Ouganda	2013
Zimbabwe	2009

Source : Site web de l'OIM

ANNEXE H : OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

Guide de l'entrevue de l'informateur clé Communauté Economique Régionale (CER)

1. En général, comment la CER a-t-elle répondu au Cadre de politique de migration pour l'Afrique (MPFA) depuis sa formulation en 2006 ?
2. Quelles politiques la CER a-t-elle utilisées pour gérer les migrations dans sa zone de compétence ?
3. Si votre réponse à la Q.2 est oui, veuillez expliquer de quelle(s) manière(s) le MPFA a-t-il été utile pour fournir des conseils dans la formulation de politique de migration des CER ?
4. À votre avis, quels domaines du MPFA sont les moins utiles comme guide pour les CER dans la gestion des migrations, et comment peuvent-ils être améliorés ?
5. Les politiques de migration ont-elles été intégrées dans le plan de développement régional des CER ? Si oui, expliquez comment cela a été réalisé.
6. Si le MPFA devait être révisé, selon vous, quels domaines faudrait t-il réviser, et quelles sont vos raisons pour suggérer ces révisions ?
7. Quel soutien les CER devraient-ils avoir pour faciliter l'adoption et l'adaptation du MPFA par la CER et ses États membres ?
8. Quelles sont les préoccupations migratoires qui affectent les États membres dans la REC ? Comment la CER a-t-elle abordé ces préoccupations ?
9. Quels problèmes de migrations spécifiques au sein du MPFA ont-ils pris en compte ?
10. Décrivez la capacité existante du CER dans le traitement des problèmes de migrations.
 - a. Quelles sont vos préoccupations principales en ce qui concerne la capacité, en particulier en ce qui concerne l'intégration du MPFA au niveau régional ?
11. Comment la CER s'est-elle engagée avec les États membres pour « adopter » le MPFA ?
12. À quelles institutions la CER s'est-elle engagée / collaboré dans l'exercice « d'adoption » ?
 - a. Quelle a été la nature de leur relation ?
13. Quels sont certains des défis - sociaux, politiques, économiques et géographiques - que vous prévoyez comme obstacles possibles à la mise en œuvre / incorporation du MPFA parmi vos États membres ?
 - a. Avez-vous des plans d'urgence pour éviter ces obstacles ? Si oui, quels sont-ils ?
14. Si tous les États membres de votre CER l'adoptent, quelles sont certaines des opportunités qui, à votre avis, pourraient découler de la mise en œuvre intégrale du MPFA ?

15. À votre avis, dans quelle mesure le MPFA peut-il être mis en œuvre dans votre CER et dans le reste des CER ?
16. De votre observation des niveaux de migration dans la région au cours des 10 dernières années (entrant-sortant), comment pouvez-vous projeter les niveaux de migrations au cours des 10 prochaines années ?
 - a. Pensez-vous que cela augmentera, réduira ou restera le même ? Veuillez expliquer.
17. Pouvez-vous partager les documents pertinents sur les migrations ou relatifs au MPFA ?

Fonctionnaires des États membres

1. Comment décririez-vous la situation migratoire actuelle dans votre pays et votre région ?
2. Quels sont les principaux problèmes de migrations auxquels le pays est actuellement confronté ?
3. Comment le gouvernement a-t-il répondu à ces défis migratoires ?
4. En général, comment le gouvernement a-t-il répondu au MPFA depuis sa formulation en 2006 ?
5. Quelle politique le pays a-t-il utilisée pour gérer les migrations ?
6. La formulation de cette politique a-t-elle été éclairée / par le MPFA ? Si oui, expliquez comment cela a été réalisé ? Si non, veuillez expliquer ?
 - a. Si votre réponse à la question est oui, expliquez de quelle manière le MPFA a-t-il été utile dans la formulation de la politique de migration du pays ?
7. À votre avis, quels domaines du MPFA sont les moins utiles comme guide pour le pays dans la gestion des migrations, et comment peuvent-ils être améliorés ?
8. Les politiques de migrations ont-elles été intégrées dans le plan de développement national ? Si oui, veuillez expliquer comment cela a été réalisé ?
9. Si le MPFA devait être révisé, selon vous, quels domaines faudrait-t-il réviser, et quelles sont vos raisons pour suggérer ces révisions ?
10. De quel soutien le gouvernement aurait-il besoin pour adopter le MPFA ?
 - a. Cette politique de migrations a-t-elle été intégrée dans le plan de développement national ? Si oui, veuillez expliquer comment cela a été réalisé ?
11. Quel ministère / département est responsable de la gestion des migrations ?
 - a. À votre avis, le ministère / département a-t-il la capacité d'appuyer l'intégration des migrations dans la politique et la mise en œuvre nationale ?
 - b. Si oui, veuillez expliquer votre réponse ? Si non, qu'est-ce qui manque ?
12. Votre ministère / département travaille-t-il avec des ONG, des OSC et le secteur privé sur les problèmes du MPFA ?

- a. Quels sont les noms de ces organisations et quelle a été la nature de votre relation de travail ?
 - b. Que pensez-vous de leur contribution au MPFA ?
 - c. Y a-t-il d'autres ONG, OSC et organisations du secteur privé avec lesquelles vous pourriez travailler pour mettre en œuvre le cadre de politique de migration pour l'Afrique ? Quelles sont-elles et quelle serait la nature de votre relation de travail ?
13. Quelle assistance votre ministère / département a-t-il reçue de l'UA / CER / d'autres organisations en ce qui concerne l'adoption du MPFA et de l'intégration des migrations dans les plans nationaux de développement ?
- a. Que pensez-vous de l'assistance que votre ministère / département a reçue ?
14. Quelle autre assistance votre gouvernement exige-t-il d'autres acteurs, par exemple de l'UA / CER / d'autres organisations pour assurer l'adoption du MPFA et l'intégration des migrations dans les lignes directrices des plans nationaux de développement ?
15. Quels défis / obstacles avez-vous rencontrés ou prévoyez-vous dans l'adoption du MPFA ? Quels mécanismes avez-vous en place pour résoudre ces défis ?
16. Quelles sont certaines des possibles opportunités à tirer de l'adoption du MPFA ?
17. À partir de votre observation des niveaux de migrations dans le pays au cours des 10 dernières années (entrant-sortant), comment pouvez-vous projeter les niveaux de migrations au cours des 10 prochaines années ? Pensez-vous que cela augmentera, baissera ou restera le même ? Veuillez expliquer.
- a. Quelle serait l'utilité de l'adoption du MPFA en ce qui concerne ces tendances et impacts migratoires futurs ?
18. Veuillez fournir tous les documents pertinents comme suit : (i) de politiques de migrations ; et (ii) de plan national de développement ?

Organisation de la société civile

1. Que fait votre organisation par rapport aux migrations et les questions connexes dans votre pays et votre région ?
2. Quelles sont vos opinions sur les enjeux et questions actuels migratoires dans votre pays et votre région ?
3. Comment votre gouvernement ou CER gère-t-il les questions migratoires dans votre pays et région ?
 - a. Quelles sont vos préoccupations concernant la façon dont le gouvernement et / ou les CER gèrent les questions migratoires ?
4. Qu'avez-vous compris au sujet du MPFA et de ce qu'il est prévu de faire en matière de migrations ?

- a. Comment avez-vous connu le MPFA ?
 - b. Comment votre organisation est-elle impliquée dans la conception et / ou la mise en œuvre du MPFA dans votre pays ?
 - c. Votre organisation est-elle impliquée dans des groupes de travail qui s'intéressent spécifiquement aux questions migratoires et, en particulier, qui considèrent l'intégration du MPFA dans la politique nationale ? Quels sont-ils et à quel point sont-ils actifs ?
5. Comment votre organisation travaille-t-elle avec le gouvernement sur la mise en œuvre des activités migratoires ? Comment décririez-vous votre relation de travail ?
 6. De quelle manière les OSC / ONG contribuent-elles à la formulation des politiques migratoires nationales / régionales et à l'intégration des migrations dans les plans de développement nationaux / régionaux ?
 - a. Quel impact votre organisation a-t-elle eu pour aider le pays / CER pour adopter les MPFA et intégrer la migration dans la politique nationale ?
 7. Quels sont les défis auxquels sont confrontées les OSC et les ONG par rapport aux gouvernements / CER dans la formulation et l'intégration des politiques migratoires dans les plans de développement nationaux / régionaux ?
 8. Quelles sont les opportunités que votre organisation ou toute autre OSC / ONG prévoient découlant de l'actualisation / mise en œuvre du MFPA par votre pays ainsi que par la CER d'un État membre ?
 9. Quelles sont vos suggestions / recommandations sur la meilleure manière d'adopter le MFPA et d'intégrer les migrations dans la politique nationale ?
 10. De votre observation des niveaux de migrations dans le pays au cours des 10 dernières années (entrant-sortant), comment projetez-vous les niveaux de migrations au cours des 10 prochaines années ? Pensez-vous que cela augmentera, baissera ou restera le même ? Veuillez expliquer.
 11. Pouvez-vous nous faire part de tous les documents pertinents liés au MFPA et aux activités de votre organisation liées à cela ?

QUESTIONNAIRE DE SONDAGE D'EVALUATION DE PERFORMANCE

Section A : Généralités

- Type d'organisation :
 Communauté Economique Regionale
 OSC/ONG
 Autre (Veuillez préciser) _____
- Lieu du bureau de l'Organisation/CER _____
- Position actuelle du répondant _____

Section B : Nature et tendances des migrations

- Dans quelle mesure votre pays / région connaît-il les formes de migration suivantes ? Sur une échelle de 1 à 5, 1 n'étant pas applicable et 5 étant très applicable. N / O signifie pas d'opinion

	<i>Min</i>	<i>Max</i>	<i>N/O</i>			
Migration de main-d'œuvre	①	②	③	④	⑤	○
Migration irrégulière	①	②	③	④	⑤	○
Déplacement forcé	①	②	③	④	⑤	○
d. Autre (précisez)	①	②	③	④	⑤	○

- Dans quelle mesure votre pays / région fait-il face à des défis avec des préoccupations de migration suivantes : sur une échelle de 1 à 5, 1 étant pas de défis et 5 d'importants défis. N / O signifie pas d'opinion

	<i>Min</i>	<i>Max</i>	<i>N/O</i>			
Migration de main-d'œuvre	①	②	③	④	⑤	○
Migration irrégulière	①	②	③	④	⑤	○
Déplacement forcé	①	②	③	④	⑤	○
Gestion des frontières	①	②	③	④	⑤	○
Droits de l'homme des migrants	①	②	③	④	⑤	○
Données de migration	①	②	③	④	⑤	○
Migration et développement	①	②	③	④	⑤	○
Coopération interétatique et partenariats	①	②	③	④	⑤	○
Autre (précisez)	①	②	③	④	⑤	○

- Quelles sont les destinations des migrants de votre pays / région ? Sur une échelle de 1 à 5, 1 n'étant pas applicable du tout et 5 étant une destination très courante. N / O signifie pas d'opinion

	<i>Min</i>	<i>Max</i>	<i>N/O</i>			
Dans la Communauté économique régionale	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
En Afrique mais à l'extérieur de la région	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
En dehors de l'Afrique	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>

7. Qu'est-ce qui oblige les citoyens à quitter votre pays / région ? Sur une échelle de 1 à 5, 1 n'étant pas un facteur et 5 étant un facteur très courant. N / O signifie pas d'opinion

	<i>Min</i>	<i>Max</i>	<i>N/O</i>			
Politique	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Socio-économique	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Environnementale	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Autre (précisez)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>

8. Quelle est l'origine des migrants dans votre pays / région (le cas échéant) ? Sur une échelle de 1 à 5, 1 n'étant pas applicable du tout et 5 d'origine très commune. N / O signifie pas d'opinion.

	<i>Min</i>	<i>Max</i>	<i>N/O</i>			
Au sein de la Communauté économique régionale	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
En Afrique mais à l'extérieur de la région	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
En dehors de l'Afrique	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>

9. Qu'est-ce qui attire les migrants dans votre pays / région ? Sur une échelle de 1 à 5, 1 n'étant pas un facteur moteur et 5 étant un facteur très courant. N / O signifie pas d'opinion

	<i>Min</i>	<i>Max</i>	<i>N/O</i>			
Politique	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Socio-économique	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Environnementale	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Autre (précisez)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>

10. Quelle est la principale catégorie d'âge et sexe des migrants dans votre pays / région au cours des 10 dernières années ? Sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le minimum ou pas de migrants dans la catégorie et 5 étant un groupe commun de migrants. N / O signifie pas d'opinion

Sortant	Min	Max	N/O
Jeune homme (15 à 35 ans)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Jeune femme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Hommes adultes (au-dessus de 35 ans)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Femmes Adultes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Entrant	Min	Max	N/O
Jeune homme (15 à 35 ans)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Jeune femme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Hommes adultes (au-dessus de 35 ans)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Femmes Adultes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

11. À partir de votre observation des niveaux de migration dans votre pays / région au cours des 10 dernières années, comment pouvez-vous projeter les niveaux de migration au cours des 10 prochaines années ?

Sortant :

- Augmente
- Diminue
- Reste le même

Entrant :

- Augmente
- Diminue
- Reste le même

Section C : Politiques sur la migration

12. Connaissez-vous le Cadre de politique de migration pour l'Afrique (MPFA) ?

- Oui
- Non

13. Quelle est l'utilité du MPFA comme guide pour gérer les questions de migration dans votre pays / région ?

- Toujours utile
- Très utile
- Parfois utile
- Jamais utile

14. Votre pays / région a-t-il une politique de migration nationale / régionale ?

- Oui
- Non

15. Si oui, quand est-ce que la dernière politique de migration a été mise en place ?

- Il y a plus de 10 ans
- Il y a 5 -10 ans
- Moins de 5 ans

16. Dans quelle mesure la politique nationale / régionale de migration répond-elle aux défis suivants ? - Sur une échelle de 1 à 5, 1 n'étant pas abordé par la politique et 5 étant un problème clé dans la politique. N / O signifie pas d'opinion

	Min	Max	N/O			
Maintenir les principes humanitaires de la migration	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Gestion des frontières et sécurité	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Promotion de la migration régulière et de main-d'œuvre	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Intégration des migrants dans les communautés d'accueil	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Migration et développement	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Renforcement des capacités (humaines et institutionnelles)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Recherche pertinente sur les politiques	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Autre (précisez)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>

17. Dans quelle mesure la politique de migration nationale / régionale dans votre pays / région a-t-elle été éclairée par le MPFA ? Sur une échelle de 1 à 5, 1 n'étant pas informé du tout et 5 étant entièrement informé par le MPFA. N / O signifie pas d'opinion.

	Min	Max	N/O			
La politique de migration nationale / régionale a été éclairée par le MPFA	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>

18. Dans quelle mesure votre pays / CER travaille-t-il avec les institutions suivantes dans la conception et la mise en œuvre des politiques migratoires ?

	Min	Max	N/O			
OSC/ONG	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Organisation internationale pour les migrations	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Union africaine (UA)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Etats d'origine, de transit et de destination	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Siège de la CER (s'applique uniquement aux pays)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Gouvernements des États membres (s'applique uniquement à la CER)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Autre (précisez)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>

19. Dans quelle mesure la mise en œuvre des politiques migratoires nationales / régionales présente-t-elle des possibilités d'amélioration dans les domaines suivants dans votre pays / région ? Sur une échelle de 1 à 5, 1 n'étant aucune possibilité d'amélioration et 5 étant une amélioration significative. N / O signifie pas d'opinion

	Min	Max	N/O			
Sécurité	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Stabilité	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Développement	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Opportunités d'affaires	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Coopération avec d'autres pays	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>
Autre (précisez)	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	<input type="radio"/>